

Burkina Faso : Deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et demande de suppression de critères de réalisation ; Supplément des services du FMI ; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; et Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burkina Faso

Dans le cadre de la deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et demande de suppression de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le Rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et demande de suppression de critères de réalisation établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 2 avril 2008 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 juin 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI sur l'analyse conjointe de viabilité de la dette réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 30 juin 2008, qui concluait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités burkinabè*
Protocole d'accord technique*
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, Demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et demande de suppression de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Tessa van der Willigen

12 juin 2008

- Accord appuyé par la FRPC : l'accord triennal appuyé par la FRPC, approuvé le 23 avril 2007, prévoit un accès à des emprunts de 6,02 millions de DTS. Le 9 janvier 2008, le Conseil d'administration a autorisé un accès supplémentaire de 9,03 millions de DTS (15 % de la quote-part) pour faire face à la hausse des prix du pétrole et les répercussions négatives pour le coton. L'encours des prêts est de 27,23 millions de DTS (45,2 % de la quote-part).
- Revue du programme : le présent rapport recommande la conclusion de la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC en se fondant sur les résultats du Burkina Faso et sur ce qui a été convenu au sujet du programme macroéconomique et structurel.
- Mission : du 19 mars au 2 avril 2008 à Ouagadougou. La mission a eu des rencontres avec M. Jean-Baptiste Compaoré, Ministre des finances et de l'économie; M. Bolo Sanou, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), d'autres ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats, des organismes non gouvernementaux et des partenaires pour le développement. La présence de la mission à Ouagadougou coïncidait avec celle d'une équipe du PESF et d'une mission de la Banque mondiale.
- Mission des services du FMI : MM. Funke (chef), Basdevant, Gottschalk, Yartey (tous du Département Afrique) et Zejan (représentant résident). M. Tall (OED) était présent aux réunions.

Table des matières	Page
Résumé analytique	5
I. Évolution récente, perspectives et mise en œuvre du programme.....	6
II. Politiques économiques et structurelles pour 2008 et 2009	10
A. Vue d'ensemble.....	10
B. Politique macroéconomique.....	10
C. Programme de réforme fiscale	12
D. Autres réformes structurelles	14
III. Enjeux et risques du programme.....	15
IV. Évaluation des services du FMI.....	17
Tableau du texte:	
1. Situation concernant la conditionnalité structurelle de fin 2007 et de 2008 précédemment convenue	11
Graphiques	
1. Indicateurs du secteur réel, 2000–07	6
2. Inflation et prix des produits de base, 2000–08	8
3. Burkina Faso et UEMOA : Évolution macroéconomique et perspectives à court terme, 1997–2009.....	9
4. Indicateurs des recettes et dépenses publiques, 2000–07	11
5. Ratio VAN dette/exportations, 2005–28.....	12
6. Prix du coton, 1996/97–2008/09.....	14
7. Prix internationaux du pétrole et prix à la pompe, janvier 2005–avril 2008	14
8. Évolution du secteur financier et principaux résultats du PESF.....	16
Encadré	
1. Mesures prises par les autorités suite à la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires	8
Tableaux	
5. Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2006–12	24
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2006–15	25
7. Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10.....	26
8. Dépenses de réduction de la pauvreté, 2001–08.....	27
9. Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005 ..	28

Annexes

I. Analyse de la viabilité de la dette effectuée conjointement par le FMI et la Banque mondiale.....	29
II. Lettre d'intention	47
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière.....	49
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	61
III. Annexe d'information.....	69

Tableaux des appendices

I.1. Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008–28	41
I.2. Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008–28	42
I.3. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-28.....	44
I.4. Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2008-2028	45

Liste des sigles

AfSS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CCIC	Comité consultatif international du coton
CR	Critère de réalisation
DGE	Direction des grandes entreprises
DME	Direction des moyennes entreprises
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
MCC	Millennium Challenge Corporation
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
PEM	Perspectives de l’économie mondiale
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SONABEL	Société Nationale d’Électricité du Burkina
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d’Hydrocarbures
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
VAN	Valeur actualisée nette

Résumé analytique

Malgré une conjoncture extérieure difficile, l'évolution budgétaire et les politiques structurelles ont été généralement conformes aux objectifs du programme.

Évolution économique : les chocs qui ont affecté négativement les termes de l'échange, ajoutés aux mauvaises conditions météorologiques de 2007, ont ralenti la croissance du PIB, qui est descendue à 4 % et restera probablement inférieure à la croissance tendancielle en 2008. En raison de l'évolution des prix du pétrole et des denrées alimentaires, l'inflation s'est sensiblement accrue au début de 2008 pour atteindre 7,7 % (en glissement annuel) en avril et l'on prévoit qu'elle demeurera élevée jusqu'à ce que les pressions sur les prix internationaux et intérieurs s'estompent.

Résultats du programme : tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés. Le plancher indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été observé, principalement en raison d'un manque de capacités dans la mise en œuvre des dépenses en capital, carence à laquelle le gouvernement est en train de s'attaquer. La mise en œuvre de la réforme des administrations douanière et fiscale a été globalement conforme au programme. Les services du FMI appuient la demande de dérogation des autorités concernant le non-respect du critère de réalisation structurel relatif à l'envoi dans un délai d'une semaine de rappels aux déclarants retardataires et aux non-déclarants, puisque la mesure a été réalisée dans le fond. Les services du FMI proposent en outre de transformer ce critère de réalisation et le critère sur la non-accumulation d'arriérés intérieurs en objectifs indicatifs, tout en modifiant d'autres aspects de la conditionnalité dans le domaine de la réforme fiscale en vue d'appuyer un programme de réformes bien ordonné.

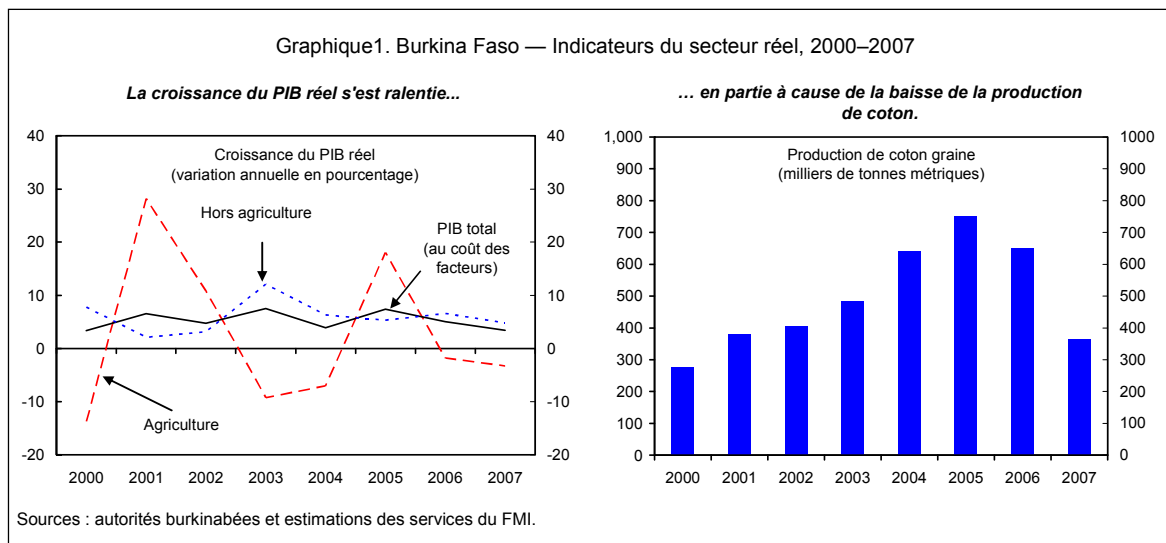
Priorités : les autorités doivent s'adapter à des perspectives économiques plus difficiles. Le programme comporte des mesures visant à consolider les progrès accomplis dans l'administration douanière et fiscale, ainsi que dans la réforme de la politique fiscale. Il faut considérer la consolidation budgétaire à moyen terme comme une priorité car le risque de surendettement augmente. D'autres réformes structurelles, notamment celles visant la filière coton et le secteur financier, seront également importantes. Dans le secteur du coton, il est primordial de donner suite à la recherche d'un partenaire stratégique pour la plus grande société d'égrenage (SOFITEX) et de travailler avec la Banque mondiale à l'amélioration de la productivité des unités de production de coton. Dans le secteur financier, il est essentiel d'améliorer la gestion des risques financiers liés au financement de la filière coton, de réduire les obstacles aux prêts bancaires et de renforcer le contrôle des activités de microfinancement.

Risques : les risques concernent principalement une poursuite de la dégradation de la conjoncture extérieure — sous la forme, par exemple, d'une hausse continue des prix du pétrole et des denrées alimentaires, qui pourrait compromettre la paix sociale — et des retards supplémentaires dans l'accroissement des recettes intérieures.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. Depuis le milieu de 2007, l'évolution de la conjoncture économique a été un peu moins encourageante que ce qu'anticipait la première revue et les perspectives à court terme posent de multiples défis :

- La production de coton ayant chuté de plus de 40 % en 2007 (graphique 1) en raison de pluies tardives, de la faiblesse des cours du coton et de l'annonce tardive des prix des producteurs, la croissance réelle du PIB s'est ralentie. Parallèlement, l'escalade des prix du pétrole et l'appréciation de l'euro ont accru les pressions sur la compétitivité. Toutefois, la croissance demeure vigoureuse dans d'autres secteurs comme les industries extractives et le secteur du bâtiment et des travaux publics.
- L'inflation s'accélère (de 7,7 % entre avril 2007 et avril 2008) en partie à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui se sont accrus de 16,8 % sur 12 mois (graphique 2).
- Les perspectives à très court terme sont mitigées et s'accordent avec les projections relatives à la région (graphique 3). Bien que la croissance puisse bénéficier d'un rebondissement de la production de coton et de l'ouverture de plusieurs mines d'or, les perspectives de croissance demeurent limitées en raison des prix élevés du pétrole et des denrées alimentaires. On prévoit une diminution de l'inflation si les prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires se stabilisent.



- Les principaux risques pesant sur les perspectives économiques sont la dégradation de la conjoncture extérieure et l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur la cohésion sociale.

2. **Sur le front économique et social, la hausse des prix des denrées alimentaires a été à l'origine de manifestations et de grèves générales en mai.** Par suite de l'absence de programmes sociaux bien conçus, les autorités ont réagi en adoptant diverses mesures à court terme (encadré 1).

3. **Le Burkina Faso a atteint les principaux objectifs du programme et les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FRPC depuis la première revue ont été généralement satisfaisants (tableau 1 du texte) :**

- Tous les objectifs quantitatifs de fin décembre 2007 ont été atteints, à l'exception du plancher relatif aux dépenses sociales. Les efforts des autorités en vue de renforcer les administrations douanière et fiscale ont permis de mobiliser les recettes qui, par suite d'une hausse équivalant à 0,6 % du PIB, ont atteint 13,6 % du PIB. Bien que les dépenses courantes aient été légèrement supérieures aux prévisions, les autorités se sont heurtées à des difficultés dans l'exécution des dépenses en capital financées au moyen de ressources intérieures. Les dépenses en capital visant à réduire la pauvreté ont été de 20 milliards de francs CFA inférieures à l'objectif du programme. Les autorités sont en train de mettre au point une classification fonctionnelle et un mécanisme de pistage amélioré qui permettront de mieux évaluer et programmer les dépenses de réduction de la pauvreté. Un système limité sera accessible courant 2008 et le système intégral entrera en vigueur en 2009–10 (¶10 du MPEF).
- Le programme de réformes structurelles a enregistré des progrès. Dans le domaine de l'administration fiscale, la proportion de déclarants retardataires et de non-déclarants au titre de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est passé d'environ 12 % au début de 2007 à moins de 7 %. Toutefois, la Direction des grandes entreprises n'a pas toujours été en mesure d'envoyer des rappels automatiques à tous les déclarants retardataires et aux non-déclarants dans la semaine ayant suivi la date limite de déclaration (CR structurel). Au début de mars, les systèmes informatiques des bureaux d'Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ont été branchés, ce qui a facilité l'envoi des avis (¶5 du MPEF).

Encadré 1 : Mesures prises par les autorités suite à la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires

La hausse de l'inflation s'explique par les pressions mondiales sur les prix des denrées de base et par les effets des inondations dans un tiers des provinces du Burkina Faso.

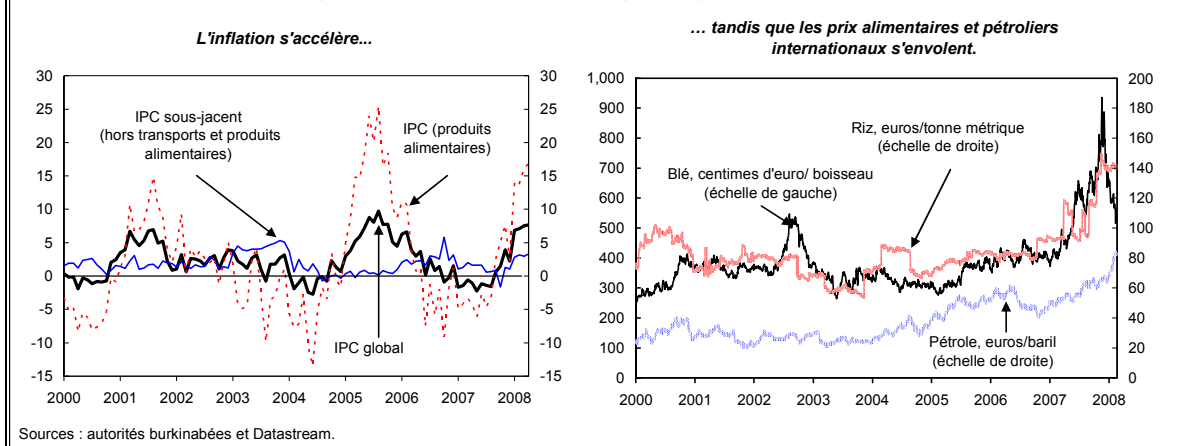
Mesures prises par les autorités :

- **Suspension temporaire du mécanisme automatique du prix du pétrole.**
- **Distribution d'une aide alimentaire provenant des réserves alimentaires.**
- **Exonérations temporaires (tout d'abord pour une période de trois mois, suivie d'une deuxième période de trois mois) des droits de douane et de la TVA s'appliquant à quelques denrées de base.**
- **Prix indicatifs pour ces biens établis en fonction des prix à l'importation et de marges «raisonnables».**

Incidence économique :

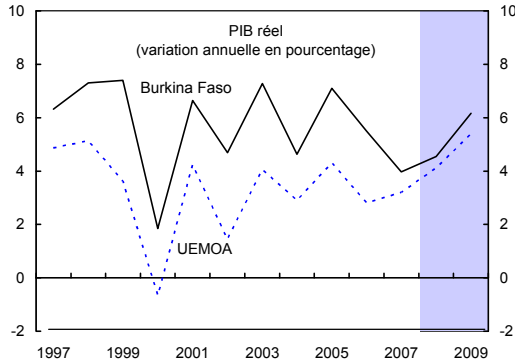
On estime que la perte de recettes résultant des exonérations temporaires est d'environ 0,3 % du PIB. Aux prix du pétrole et des denrées alimentaires actuellement en vigueur, le déficit du compte courant augmentera d'environ 3 points de pourcentage.

Graphique 2. Burkina Faso — Inflation et prix des produits de base, 2000–08

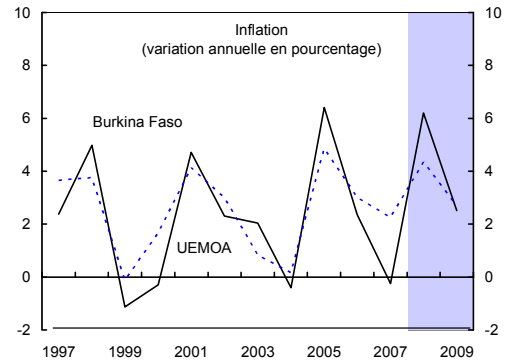


Graphique 3. Burkina Faso et UEMOA — Évolution macroéconomique et perspectives à court terme, 1997–2009

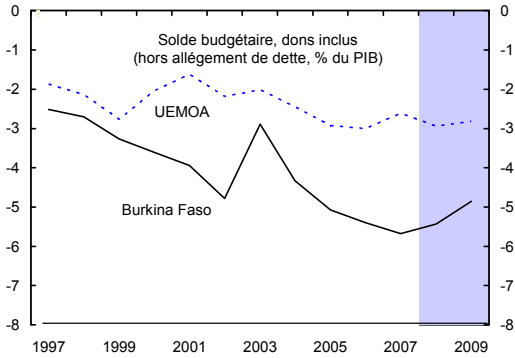
La croissance devrait reprendre progressivement...



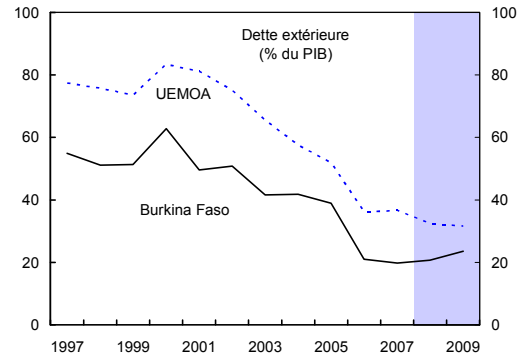
...tandis que l'inflation devrait plafonner en 2008.



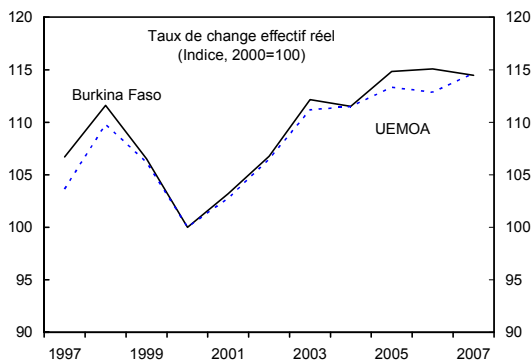
Le déficit budgétaire du Burkina Faso reste plus élevé que la moyenne de la région...



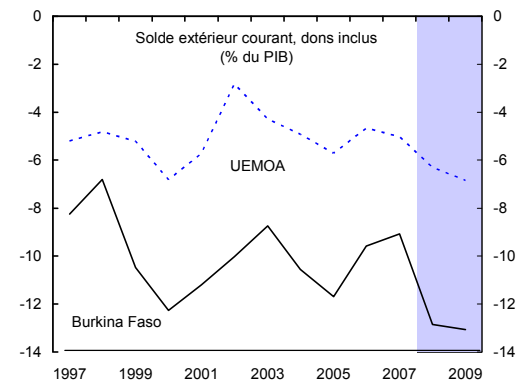
...mais sa dette extérieure (en pourcentage du PIB) est légèrement inférieure à la moyenne.



L'appréciation du taux de change effectif réel...



...exerce une pression sur le solde extérieur courant.



Sources : autorités burkinabées, *Perspectives de l'économie mondiale* et estimations et projections des services du FMI

II. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET STRUCTURELLES POUR 2008 ET 2009

A. Vue d'ensemble

4. **Le programme appuyé par la FRPC est dans une phase difficile.** Les autorités et les services du FMI s'accordent sur le fait que les arbitrages entre ajustements et pressions politiques à court terme, d'une part, et cohésion sociale, d'autre part, doivent être soigneusement équilibrés. Il faut encore progresser dans la réforme des administrations fiscale et douanière. La préparation d'une vaste réforme de la politique fiscale est indispensable mais elle prendra plus de temps que prévu et exigera des modifications aux objectifs du programme.

B. Politique macroéconomique

5. **L'objectif de la première revue concernant le déficit budgétaire de 2008 (en pourcentage du PIB) demeure approprié.** Compte tenu d'un contrôle rigoureux des dépenses, l'objectif relatif au déficit comporte une marge de manœuvre pour l'adoption de mesures sociales additionnelles. Les autorités reconnaissent qu'un certain resserrement budgétaire s'imposera si l'accélération de l'inflation influe sur les attentes. Une aide supplémentaire des bailleurs de fonds pour un appui ciblé serait souhaitable, surtout si la situation alimentaire s'aggrave.

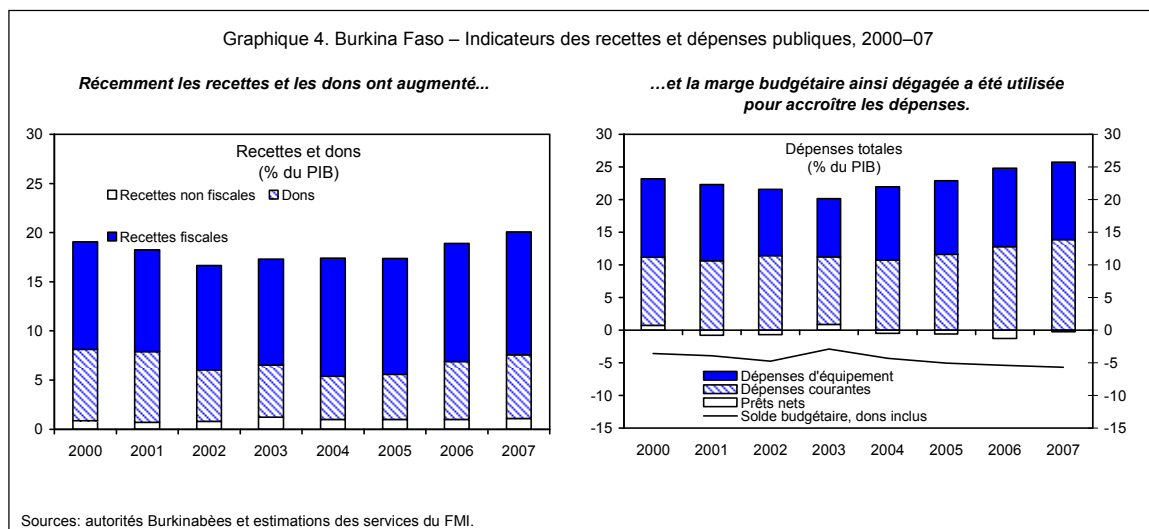
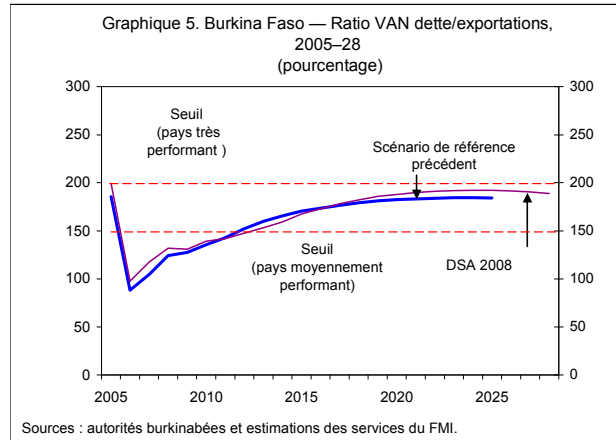


Tableau 1 du texte. Burkina Faso : situation concernant la conditionnalité structurelle de fin 2007 et de 2008 précédemment convenue

Mesures	Échéancier (provisoire)	CR / Repère	Mise en œuvre
Politique des impôts			
Présenter au parlement un code fiscal unique regroupant toutes les lois fiscales.	31 décembre 2007	Repère	Respecté
Approbation par le cabinet d'une stratégie exhaustive de réforme de la politique fiscale.	30 avril 2008	Repère	Non respecté; devrait être respecté d'ici septembre
Présenter au parlement un projet de budget 2009 qui inclut des mesures de politique fiscale cadrant avec le programme de réforme	30 septembre 2008	Repère	Repère supprimé, nouvel ensemble de repères adoptés pour le nouvel échéancier des réformes fiscales (tableau 1 du texte du MPEF)
Présenter au parlement un programme exhaustif de réforme de la politique fiscale.	31 décembre 2008	Repère	Reporté à 2009, par suite de l'adoption du nouvel échéancier des réformes de politique fiscale
Administration fiscale			
Utiliser Syntax pour dresser la liste des déclarants retardataires et des non-déclarants DGE pour les principales catégories fiscales et envoyer des rappels une semaine après la date butoir de la déclaration.	1 ^{er} février 2008 (date de démarrage)	Critère de réalisation continu	Non respecté; mais les principaux éléments ont été respectés.
Harmoniser les seuils de TVA pour les contribuables à revenu élevé, moyen et faible et assujettir les contribuables à faible revenu à une fiscalité simplifiée plutôt qu'à la TVA, conformément aux recommandations du FMI.	30 juin 2008	Repère	Reporté à 2009 pour permettre l'harmonisation avec l'UEMOA (§12 du MPEF)
Administration douanière			
Au cours du troisième trimestre de 2008, affecter au moins 50 % des déclarations douanières aux chaînes bleue et verte et maintenir à moins de 10 % le pourcentage des déclarations ainsi sélectionnées mais attribuées à des contrôles supplémentaires par des inspecteurs particuliers.	30 septembre 2008	Repère	Reporté à décembre, les seuils révisés étant adoptés pour répondre aux inquiétudes relatives aux recettes (§14 du MPEF)
Gestion des finances publiques et gouvernance			
Introduire un système exhaustif pour suivre les dépenses visant à réduire la pauvreté.	30 juin 2008	Repère	Reporté; repère fin septembre pour mise en place d'un système partiel (§10 du MPEF)
Élaborer un plan d'action pour accroître l'efficacité des contrôles de dépenses ex ante, y compris la suppression des procédures redondantes.	31 décembre 2008	Repère	On prévoit qu'il sera respecté.
Filière coton			
Faire approuver par le gouvernement une stratégie de libéralisation de la Sofitex en collaboration avec la Banque mondiale.	31 décembre 2007	Repère	Respecté

Sources: Rapport FMI n° 08/168, évaluation des services du FMI.

6. **Par suite du reclassement du Burkina Faso dans la catégorie des pays moyennement performants, reclassement fondé sur l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, il y a eu augmentation du risque pesant sur les perspectives de viabilité de la dette.** Le reclassement implique des seuils moins élevés concernant les indicateurs de surendettement. Par conséquent, la VAN du ratio dette extérieure/exportations dépasserait le seuil stratégique de 150 % d'ici environ 2013. Bien que le risque global de surendettement soit donc considéré comme élevé, il est remarquable que tous les autres indicateurs demeurent inférieurs à leurs seuils respectifs. En outre, les antécédents du Burkina Faso concernant le service de sa dette sont très bons. Les principaux risques portent sur des résultats inférieurs aux prévisions concernant les exportations et la croissance et sur l'absence d'ajustement budgétaire.



C. Programme de réforme fiscale

7. **Les autorités se sont engagées à consolider les progrès en matière d'administration fiscale et douanière.** Les étapes suivantes aideront à pallier la perte de recettes résultant des exonérations temporaires adoptées pour amortir l'incidence de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires :

- **Améliorer le respect des obligations fiscales.** Les autorités continueront d'aviser les non-déclarants et, au besoin, ajouteront des contrôles pour accroître le respect des obligations fiscales. Les services du FMI ont proposé de transformer le critère de réalisation actuel, axé sur les procédures (surveiller les avis adressés aux non-déclarants), en un indice fondé sur les résultats (objectif indicatif) qui ramènerait le taux moyen des non-déclarants à environ 5 % d'ici la fin de 2009 (¶11 du MPEF).
- **Administration douanière.** Les réformes entreprises en 2008 seront centrées sur l'utilisation intégrale du nouveau système SYDONIA. Tester le module de sélectivité prendra plus de temps que prévu à cause de certaines contraintes de capacités (le repère structurel sera reporté de trois mois, soit à décembre 2008) (¶14 du MPEF). Les autorités sont également en train de mettre en place le module de transit.

8. **L'augmentation des recettes exige l'adoption de réformes permettant de pallier les nombreuses carences du régime fiscal.** Une récente mission d'assistance technique du Département des finances publiques a constaté que le régime fiscal est doté d'une assiette trop limitée, qu'il ne possède pas une structure cohérente, que les exonérations qu'il autorise sont trop nombreuses et trop généreuses, qu'il ne cadre pas avec les directives de l'UEMOA sur l'harmonisation de la TVA et qu'il y a des distorsions dues aux nombreuses retenues à la source.

9. **La réforme de la politique fiscale est plus complexe que prévu et exige plus de temps que ce que l'on avait envisagé au départ, ce qui témoigne aussi des contraintes de capacités.** Les réformes de la politique fiscale comprennent plusieurs domaines, notamment l'adoption d'une taxe unique sur les bénéfices des entreprises, qui exige une nouvelle rédaction du code fiscal des entreprises et la rationalisation du code des investissements, ainsi que le renforcement du régime de la TVA au moyen de seuils fiscaux plus élevés (repère structurel révisé, septembre 2009) et un meilleur système de remboursement (¶17–20 du MPEF). Il faut plus de temps parce que : i) la portée des réformes est plus vaste que prévu; ii) des divergences de vues sensibles au sein de l'administration publique sur des mesures clés, comme la réforme du code des investissements subsistent; iii) les mesures de politique fiscale doivent être harmonisées avec les initiatives de réforme de l'UEMOA; et iv) des consultations importantes avec les parties prenantes s'imposent.

10. **Voici les principales étapes de la réforme de la politique fiscale :**

i) établissement d'une cellule de politique fiscale pour orienter le processus et effectuer des analyses coûts-avantages des mesures fiscales (nouveau critère de réalisation, fin août 2008); ii) approbation par le cabinet d'une stratégie de réforme fiscale (repère, septembre 2009); iii) élaboration d'une loi des finances comportant des mesures fiscales à court terme, visant notamment à simplifier l'administration fiscale des grandes entreprises; iv) élaboration de propositions de réforme détaillées et achèvement des réformes en 2009 (repère structurel de fin avril 2009 et critère de réalisation de fin décembre 2009).

11. **Comme la date cible des mesures de politique fiscale a été reportée à 2010, on prévoit que les recettes du prochain exercice seront inférieures à l'objectif d'environ 0,6 point de pourcentage du PIB.** L'objectif relatif au déficit budgétaire de 2009, qui fera l'objet de discussions détaillées lors de la prochaine mission, doit reposer sur un juste équilibre entre une consolidation budgétaire cadrant avec les conclusions de l'analyse de viabilité de la dette et la nécessité d'éviter une compression des dépenses dans une conjoncture économique difficile.

12. **Pour améliorer la gestion des finances publiques, les réformes seront axées sur la mise en œuvre du budget, sur les contrôles ex post et sur le suivi des dépenses.** Des groupes techniques ont été créés pour orienter la réforme de la gestion des finances

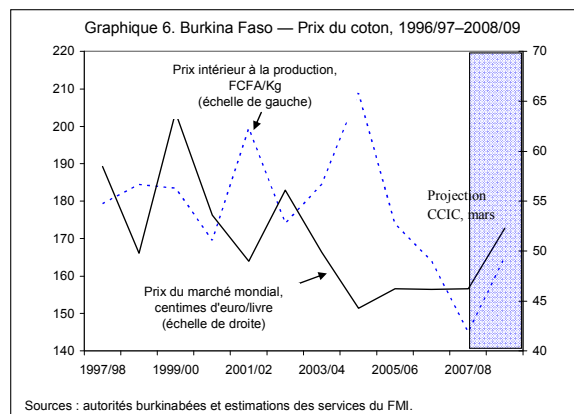
publiques. Les mesures comprennent un plan d'action visant à perfectionner les contrôles ex ante des dépenses (repère, fin 2008) et à établir une nouvelle institution d'audit. Les autorités remédient aux faiblesses des contrôles de dépenses identifiées par l'audit interne de la dette. En raison des contraintes de capacités, l'établissement d'un système destiné à suivre les dépenses de réduction de la pauvreté est susceptible de prendre plus de temps que prévu. Un système limité de suivi visant les dépenses courantes non salariales et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures sera mis en place d'ici la fin de septembre 2008 (repère structurel révisé).

D. Autres réformes structurelles

13. **La réforme de la filière coton se poursuit.** Le nouveau mécanisme de prix des producteurs a aidé à aligner les prix intérieurs sur les prix mondiaux.

Toutefois, les possibilités de financement du fonds de lissage, conçu pour aider à assurer le fonctionnement du mécanisme de prix dans les périodes de baisse des prix mondiaux, doivent être réévaluées. Il faut que le fonds soit adéquatement capitalisé afin de réduire autant que possible les risques financiers

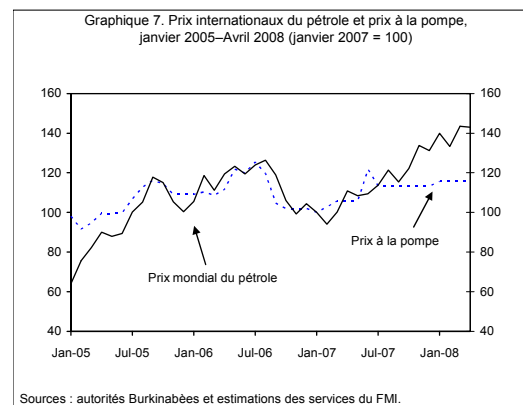
auxquels sont exposées les parties prenantes. Il a également besoin d'un appui des pouvoirs publics. Les autorités cherchent un partenaire stratégique pour la plus grande société d'égrenage, SOFITEX, et travaillent en étroite concertation avec la Banque mondiale sur des mesures destinées à accroître la productivité de la production de coton.



14. **Les autorités cherchent à combler l'écart entre les prix du pétrole à la pompe et les prix exigés par le mécanisme d'ajustement des prix,** suspendu au cours du deuxième semestre de 2007. Bien que les prix à la pompe aient augmenté en janvier 2008, ils demeurent inférieurs au prix suggéré par le mécanisme d'ajustement du prix.

La résistance publique est telle qu'il est difficile de combler l'écart immédiatement. La transparence sera un facteur clé (¶ 25–26 du MPEF). Aux prix courants, une répercussion incomplète des augmentations de prix du

pétrole risque d'entraîner des pertes au titre des recettes quasi fiscales de la société nationale de pétrole, SONABHY, d'environ 1 % du PIB, pertes qui devront faire l'objet



d'un suivi attentif. De plus, les subventions qui en résultent doivent se refléter dans la loi des finances.

15. **Les services du FMI et les autorités se sont accordés sur la nécessité d'une réforme du secteur financier pour réduire les facteurs de vulnérabilité et soutenir la croissance** (graphique 8). Le système bancaire est en général relativement bien capitalisé et les autorités ont pris des mesures pour accroître le développement du secteur financier. Toutefois, la récente mission PESF a mis en évidence plusieurs risques et carences, notamment : i) les importants montants engagés par les banques dans l'industrie du coton (dans la foulée des difficultés éprouvées par ce secteur au cours de la période 2004–06, la solvabilité du secteur bancaire aurait été gravement compromise si les pouvoirs publics n'avaient pas offert une garantie de grande envergure); ii) l'importante participation de l'État dans le secteur bancaire; iii) la faiblesse des contrôles des établissements de microfinancement; iv) les déficiences de l'infrastructure financière. De meilleurs mécanismes de titrisation et de gestion du risque financier dans le secteur du coton, une réduction de la participation de l'État dans le secteur bancaire, des ressources additionnelles et mieux formées en matière de contrôle bancaire et une réduction des contraintes institutionnelles s'appliquant aux prêts bancaires ouvriraient la voie à une diminution des facteurs de vulnérabilité et à un meilleur accès aux sources de financement. La conditionnalité future s'appuiera sur les résultats du PESF.

III. ENJEUX ET RISQUES DU PROGRAMME

16. **Dans la lettre d'intention ci-jointe, les autorités demandent une dérogation pour le non-respect du CR continu portant sur l'envoi de rappels** dans un délai d'une semaine aux déclarants retardataires et aux non-déclarants. Plusieurs dates de repère ont été modifiées (voir tableau 1 du texte) pour tenir compte des retards de mise en œuvre, de la complexité des mesures de réforme fiscale, des contraintes de capacités et des risques relatifs aux recettes. La lettre et le MPEF font également le point sur les critères de réalisation et les repères structurels pour la prochaine revue.

Graphique 8. Burkina Faso — Évolution du secteur financier et principaux résultats du PESF

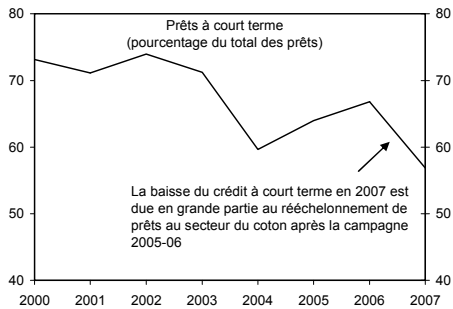
Bien que sa rentabilité ait diminué en 2007, le secteur bancaire reste relativement solide...

Indicateurs prudentiels		
	Déc. 06	Déc. 07
(pourcentage)		
Ratio de fonds propres (CAR) ¹	10.2	13.0
Rentabilité des actifs (ROA)	1.2	0.6
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16.4	6.8
Créances improductives ²	4.9	6.3
(nombre de banques en conformité) ³		
Fonds propres minimums	5	7
Ratio de fonds propres	8	9

¹ Règle prudentielle : CAR≥8
² Pourcentage de crédit à l'économie
³ Il existe en tout 11 banques commerciales.

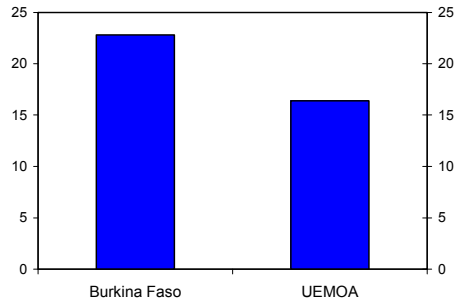
Toutefois, il s'agit avant tout de crédit à court terme...

Crédit des banques commerciales, 2000–07



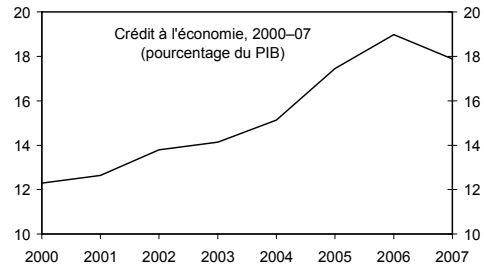
Le gouvernement pourrait réduire encore sa participation dans le secteur bancaire...

Part du secteur public dans le système bancaire, 2006 (pourcentage)



Sources : autorités burkinabées; calculs et estimations des services du FMI.

... et le marché bancaire a gagné en profondeur.



...et le secteur bancaire est vulnérable aux chocs liés au coton.

Résumé des tests de résistance			
	CAR	CAR ≤ 8	Coût de la recapitalisation
	(pourcentage)	(nombre de banques)	(pourcentage du PIB)
Avant les chocs	13.0	2	-
Après les chocs ¹			
Crédit à l'agriculture ²	7.3	4	1.2
Défauts sur les plus gros risques individuels	2.9	7	2.4

¹ Les chocs ont été testés à partir des données individuelles de 11 banques burkinabées. Les données ont été recueillies par la BCEAO.
² Le test suppose des défauts de paiement sur la moitié des crédits agricoles à la fin juin 07.

...et l'amélioration du cadre institutionnel améliorerait l'accès au crédit.

Obtention de crédits¹, 2008

Classement : 115 sur 178			
	Burkina Faso	ASS	OCDE
Indice des droits légaux	4.0	4.0	6.4
Indice d'information sur le crédit	1.0	1.3	4.8
Couverture des agences privées ²	0.0	4.5	59.3

¹ L'indice des droits légaux va de 0 à 10, les notes les plus élevées correspondant aux lois les mieux conçues pour accroître l'accès au crédit. L'indice d'information sur le crédit mesure la quantité et la qualité de l'information sur le crédit disponible auprès des registres publics et des agences privées, ainsi que l'accès à cette information. Ses notes vont de 0 à 6 : plus les valeurs sont élevées, plus l'information sur le crédit disponible auprès des registres publics ou des bureaux privés est abondante.
² Pourcentage d'adultes.
Source : Doing Business 2008

17. **Les services du FMI proposent de transformer deux critères de réalisation en objectifs indicatifs tout en ajoutant deux nouveaux critères de réalisation.** Ils recommandent de remplacer le critère de notification permanent concernant les rappels aux non-déclarants et aux déclarants retardataires en un objectif indicatif quantitatif qui mesure le taux moyen de non-déclarants, et ce à compter du dernier trimestre de 2008. Un indice fondé sur les résultats s'accorde mieux aux objectifs du programme. L'utilisation d'un objectif indicatif plutôt que d'un critère de réalisation est appropriée parce qu'il y a de l'incertitude sur le temps requis pour réaliser les objectifs du programme. Les services du FMI recommandent en outre de remplacer l'actuel critère de réalisation concernant la non-accumulation d'arriérés intérieurs par un objectif indicatif en raison de problèmes liés à la fiabilité des données. L'audit récent de la dette intérieure a conclu qu'il existe des problèmes persistants de contrôle des dépenses et on ignore si les autorités peuvent mesurer les arriérés avec suffisamment de précision pour assurer le suivi d'un critère de réalisation. Les services du FMI recommandent que l'établissement d'une cellule de politique fiscale et la présentation au parlement du programme de réforme de la politique fiscale, deux mesures indispensables à la réforme de la politique fiscale, deviennent des critères de réalisation.

18. **Étant donné le niveau élevé des prix du pétrole et des denrées alimentaires, le programme comporte certains risques.** Ceux-ci portent notamment sur la résistance publique et politique aux efforts d'ajustement et, plus généralement, sur les retards de mise en œuvre de la réforme fiscale. Les retards concernant la réforme fiscale pourraient, par exemple, résulter de divergences de vues persistantes au sein de l'administration publique, ainsi que de contraintes de capacités. On prévoit que les décaissements du FMI, rendus possibles par l'augmentation en janvier de l'accord appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (15 % de la quote-part) couvriront l'écart de financement en 2008. Compte tenu des augmentations continues des prix du pétrole et des denrées alimentaires, les services du FMI seraient disposés à envisager un autre élargissement dans le contexte de la prochaine revue.

IV. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

19. **La conjoncture économique est difficile, mais la mise en œuvre du programme à moyen terme au titre de l'accord appuyé par la FRPC a été généralement bonne.** Bien que l'on anticipe une tendance à la hausse du taux de croissance, celui-ci est inférieur à sa trajectoire probable et l'inflation s'accélère en raison de la montée des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères structurels ont été respectés. Il convient de signaler que l'on a réussi à accroître les recettes en renforçant les administrations fiscale et douanière. Bien que les dépenses sociales se soient accrues, le non-respect de cet objectif indicatif est regrettable. La composition des dépenses et l'évaluation des dépenses sociales méritent plus d'attention.

20. **L'engagement des autorités à mettre en œuvre des politiques fondées sur un équilibre entre stabilité économique et stabilité sociale est louable.** Tant que les attentes en matière d'inflation sont endiguées, l'orientation de la politique budgétaire demeure appropriée. Un certain resserrement s'imposerait si les pressions inflationnistes devaient augmenter. Pour réduire autant que possible les risques budgétaires et les subventions mal ciblées, il importe de rétablir le mécanisme des prix du pétrole le plus vite possible. En outre, il conviendrait de supprimer, comme prévu, les mesures provisoires concernant les prix des denrées alimentaires. Des mesures comportant des distorsions plus graves, comme les contrôles des prix, auraient des effets indésirables sur l'offre. La compétitivité étant déjà faible, toute perte supplémentaire ne ferait qu'accroître la nécessité de réformes structurelles pour accroître la productivité et la croissance.

21. **Il faut poursuivre les progrès remarquables accomplis dans le cadre de la réforme des administrations douanière et fiscale et élaborer la réforme de la politique fiscale au plus tôt et de manière exhaustive.** Il est essentiel de mobiliser plus de recettes au moyen d'un régime fiscal élargi et plus équitable, afin de réduire les déficits budgétaires, maintenir une marge de manœuvre pour les dépenses de réduction de la pauvreté et accroître la viabilité de la dette. Les risques pesant sur la viabilité future de la dette ont augmenté et il est indispensable de procéder à une ferme consolidation budgétaire à moyen terme appuyée par une réforme de la politique fiscale.

22. **Une réforme structurelle hâtive, notamment dans le secteur financier, aidera à relancer l'économie sur une trajectoire de croissance viable à moyen terme.** Le renforcement de la résistance du secteur financier aux chocs (par exemple, par le biais d'une meilleure gestion financière dans l'industrie du coton) et l'amélioration de l'accès aux financements faciliteront la croissance. D'autres mesures sont aussi importantes, notamment celles qui visent à améliorer la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la gouvernance.

23. **Les services du FMI appuient la demande de dérogation des autorités concernant le non-respect du critère de réalisation** lié aux retards dans l'envoi des rappels automatiques aux déclarants retardataires et aux non-déclarants. La mesure a été réalisée dans le fond et d'autres mesures correctives sont en train d'être mises en œuvre. Les services du FMI recommandent en outre de remplacer le critère de réalisation (concernant les taux de non-déclarants et la non-accumulation d'arriérés intérieurs) par un objectif indicatif qui mesure le taux des non-déclarants.

24. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord appuyé par la FRPC,** comme la mise en œuvre du programme a été généralement satisfaisante, des mesures correctives ont été adoptées et de nouveaux engagements ont été pris pour la prochaine phase.

Tableau 1. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2006–10

	2006	2007		2008		2009		2010	
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
PIB et prix									
PIB à prix constants	5.5	4.2	4.0	4.5	4.5	6.3	6.2	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-0.1	-0.5	3.4	1.6	5.0	2.6	1.3	2.5	1.8
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.4	-0.7	-0.2	2.0	6.2	2.0	2.5	2.0	2.2
Prix à la consommation (fin de période)	1.5	0.9	2.3	2.0	3.3	2.0	2.2	2.0	2.1
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	1.8	-3.4	-5.5	9.5	7.6	10.0	10.1	7.1	7.9
Crédit à l'Etat ²	-6.5	-12.4	-9.6	3.0	3.0	-1.5	2.8	-1.0	0.6
Crédit au secteur privé ²	11.2	9.6	0.6	7.4	8.7	11.4	7.3	8.1	7.4
Monnaie au sens large (M2)	10.2	15.8	22.9	6.2	9.7	9.0	7.6	8.6	7.9
Vélocité (PIB/M2)	4.6	4.3	4.0	4.3	4.0	4.3	4.0	4.3	4.0
Secteur extérieur									
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	24.5	-3.8	-3.6	1.3	0.9	22.0	24.6	11.0	13.1
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.0	5.9	3.6	12.8	24.5	6.8	7.8	5.7	-0.7
Termes de l'échange	12.1	-2.9	-1.4	-6.1	-5.9	2.5	-1.4	1.2	-0.2
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	0.2	...	-0.5
Cours mondial du coton (\$EU cents/livre) ³	58.1	60.5	63.3	61.0	68.0	61.5	66.0	62.0	65.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU/baril) ³	64.3	71.3	71.1	88.5	112.0	83.0	116.3	81.0	114.0
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement brut	17.2	18.4	19.1	19.1	20.3	19.4	20.4	19.9	20.5
Etat	8.4	9.1	8.3	9.0	8.4	8.8	8.8	8.9	8.9
Secteur non public	8.8	9.3	10.8	10.2	12.0	10.6	11.6	11.0	11.6
Epargne intérieure brute	3.3	3.8	4.9	2.9	3.0	4.7	4.3	6.1	6.9
Epargne de l'Etat	1.2	0.6	1.1	1.1	1.4	2.8	2.2	3.2	2.8
Epargne hors Etat	2.1	3.3	3.8	1.8	1.6	1.8	2.1	2.9	4.1
Epargne nationale brute	7.7	8.4	10.0	6.9	7.5	7.3	7.3	8.4	9.7
Finances de l'administration centrale									
Recettes courantes	13.0	13.3	13.6	13.6	13.5	14.6	14.0	15.0	14.6
Dont: recettes fiscales	12.0	12.2	12.5	12.6	12.6	13.6	13.1	13.9	13.6
Total dépenses	24.3	26.7	25.7	26.2	25.5	24.6	24.6	24.7	24.7
Dont: dépenses courantes	12.8	13.5	13.9	12.9	13.1	12.0	12.2	12.1	12.0
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-11.3	-13.4	-12.2	-12.7	-12.0	-10.0	-10.6	-9.7	-10.1
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.4	-6.2	-5.7	-5.4	-5.4	-4.5	-4.9	-4.1	-4.5
Financement intérieur ³	0.3	3.3	2.1	1.5	1.8	-0.3	0.7	-0.2	0.1
Secteur extérieur									
Exportations de biens et de services	11.5	10.7	10.2	10.3	9.5	11.4	10.8	11.7	11.3
Importations de biens et de services	25.5	25.4	24.4	26.6	26.8	26.1	26.9	25.4	24.9
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.6	-14.1	-13.1	-16.0	-16.6	-14.5	-15.4	-13.8	-13.0
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-9.6	-10.1	-9.1	-12.2	-12.9	-12.1	-13.1	-11.5	-10.8
Indicateurs d'endettement									
Dette extérieure	21.1	20.9	19.7	23.6	20.7	26.5	23.5	28.7	26.1
VAN dette extérieure	11.2	11.5	12.0	13.1	12.5	14.8	14.1	16.1	15.7
VAN dette extérieure en pourcentage des exportations	97.3	104.7	117.7	124.2	131.8	127.6	130.8	135.8	139.2
VAN dette extérieure en pourcentage des recettes	86.1	86.5	88.6	96.6	92.3	101.7	100.9	107.8	107.7
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,018	3,317	3,243	3,521	3,559	3,840	3,830	4,169	4,132

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI n° 08/168.² En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période³ Hors dons IADM.

Tableau 2 Burkina Faso: Opérations Consolidées du Gouvernement Central, 2006–10

	2006		2007			2008		2009		2010	
	Est.	Septembre		Décembre		Prog. ²	Proj.	Prog. ²	Proj.	Prog. ²	Proj.
		Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Est.						
	(Milliards de FCFA)										
Total recettes et dons	570.1	480.8	510.0	678.3	650.5	732.4	714.5	772.5	757.0	859.5	834.8
Total recettes	392.4	340.6	325.6	440.3	440.2	477.6	480.7	559.8	536.4	624.1	603.0
Recettes fiscales	362.3	312.4	302.1	404.4	405.2	444.7	448.2	520.7	500.5	579.9	561.4
Revenu et bénéfices	85.7	79.8	77.8	100.4	98.2	116.3	109.0	138.1	120.2	155.8	139.3
Biens et services intérieurs	194.3	167.4	161.0	222.6	217.3	248.5	245.9	289.2	273.9	321.0	306.6
Commerce international	71.3	54.1	54.4	70.2	78.1	63.6	76.6	74.1	88.2	81.4	94.3
Autres	11.0	11.1	8.8	11.1	11.6	16.2	16.6	19.2	18.3	21.7	21.2
Recettes non fiscales	30.1	28.2	23.5	35.9	35.0	33.0	32.5	39.2	35.9	44.2	41.6
Dons (hors IADM)	177.6	140.2	184.4	238.0	210.3	254.8	233.8	212.6	220.6	235.4	231.8
Projet	120.0	79.8	95.3	142.1	114.7	162.0	137.1	159.8	167.8	182.6	179.5
MCC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.9	11.1	47.5	55.5	47.2	44.1
Programme	57.6	60.3	89.1	95.9	95.6	92.8	96.7	52.8	52.8	52.8	52.3
Dépenses et prêts nets ³	733.7	633.5	665.7	885.2	834.8	924.3	907.9	943.6	942.9	1,029.2	1,019.1
Dépenses courantes	386.4	319.5	355.7	447.3	450.3	452.5	467.8	462.7	466.0	503.1	496.1
Traitements et salaires	159.9	135.8	140.5	187.9	187.6	193.7	193.7	199.7	203.0	216.8	214.8
Biens et services	82.2	73.5	87.2	99.1	94.8	104.5	100.3	99.8	99.8	108.6	108.6
Paiement d'intérêts	17.3	6.1	9.1	10.3	13.1	13.1	17.1	19.9	19.9	22.5	22.5
Transferts courants	126.9	104.1	118.9	149.9	154.8	141.2	156.7	143.3	143.3	155.2	150.2
Dépenses de capital	361.9	316.2	307.6	433.2	383.3	450.3	425.4	482.9	479.0	528.1	525.0
Financées sur l'intérieur	157.4	136.7	137.0	190.5	175.7	177.0	182.0	177.0	187.0	202.7	202.7
Financées sur l'extérieur, don't	204.5	179.5	170.6	242.7	207.6	273.3	243.4	305.9	292.0	325.4	322.3
MCC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.9	11.1	47.5	55.5	47.2	44.1
Prêts nets	-14.6	-2.2	2.4	4.7	1.2	21.5	14.8	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements, hors IADM)	-163.6	-152.7	-155.7	-206.9	-184.2	-191.9	-193.4	-171.2	-185.9	-169.7	-184.3
Hors dons	-341.3	-292.8	-340.1	-444.9	-394.5	-446.7	-427.2	-383.8	-406.5	-405.2	-416.1
Ajustement base caisse	37.2	0.0	24.3	-10.0	17.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	23.4	0.0	2.8	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées no payées	6.9	0.0	-1.6	-10.0	-2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	6.9	0.0	19.0	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	0.0	0.0	4.0	0.0	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors IADM)	-126.4	-152.7	-131.4	-216.9	-167.0	-191.9	-193.4	-171.2	-185.9	-169.7	-184.3
Hors dons	-304.1	-292.8	-315.8	-454.9	-377.3	-446.7	-427.2	-383.8	-406.5	-405.2	-416.1
Financement	131.9	152.7	124.1	216.6	168.0	183.8	187.7	169.7	184.5	169.0	183.6
Etranger	123.9	151.1	85.8	107.3	99.3	131.1	124.4	181.5	159.6	178.2	178.2
Tirages	133.2	161.5	96.9	122.8	114.5	145.7	138.9	197.1	175.2	193.5	193.5
Prêts projets	89.9	99.7	75.4	100.6	93.0	111.2	106.2	146.1	124.2	142.8	142.8
Aide ajustement	43.3	61.7	21.5	22.3	21.5	34.4	32.7	51.0	51.0	50.7	50.7
Amortissement	-24.7	-10.4	-11.1	-15.6	-15.2	-14.6	-14.6	-15.6	-15.6	-15.3	-15.3
Allègement de la dette (IADM excl.)	15.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	8.0	1.6	38.3	109.3	68.7	52.6	63.3	-11.8	24.9	-9.2	5.4
<i>Don't</i> : recettes de privatisation	0.5	190.8	190.8	0.0	144.3	0.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur bancaire	15.0	-137.2	-112.1	-83.4	-63.9	23.3	23.3	-11.8	24.9	-9.2	5.4
Banque centrale	17.4	-137.2	-122.3	-83.4	-70.8	41.6	41.6	28.0	64.7	-9.2	5.4
Banques commerciales	-2.4	0.0	10.3	0.0	6.9	-18.3	-18.3	-39.8	-39.8	0.0	0.0
Non bancaires	-7.0	138.8	150.3	192.7	132.6	29.3	40.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-5.4	0.0	7.4	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	...	0.0	0.0	0.4	...	8.1	5.7	1.5	1.4	0.7	0.7
<i>Pour mémoire:</i>											
Allègement IADM ²	669.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Don't</i> : FMI	54.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur, FMI exclus	-2.0	1.6	38.3	109.8	68.4	52.7	63.3	-11.8	25.0	-8.6	5.9
Dépenses de réduction de la pauvreté, <i>don't</i> :	167	150	140	204	183	214	195	261	230	292	269
Education	71	...	62	78	77	86	82	105	96	117	113
Santé	56	...	48	62	60	65	64	80	76	89	88
PIB (en milliards de FCFA)	3,018	3,317	3,243	3,521	3,559	3,840	3,830	4,169	4,132

Sources: autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI n° 07/153.² Rapport FMI n° 08/168.³ Sur une base engagement.⁴ IADM: Initiative Allègement Dette Multilatérale, y compris l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPTe renforcée, sur la base des engagements. Inclus l'allègement du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement. L'allègement de la dette accordé par le FMI est plus élevé que le montant qui figure dans la balance des paiements, à cause des ajustements de valorisation faits par la BCEAO.

Tableau 2. Burkina Faso: Opérations Consolidées du Gouvernement Central, 2006–10 (Fin)

	2006	2007		2008		2009		2010	
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.
	(En pourcentage du PIB)								
Total recettes et dons	18.9	20.4	20.1	20.8	20.1	20.1	19.8	20.6	20.2
Total recettes	13.0	13.3	13.6	13.6	13.5	14.6	14.0	15.0	14.6
Recettes fiscales	12.0	12.2	12.5	12.6	12.6	13.6	13.1	13.9	13.6
Revenu et bénéfiques	2.8	3.0	3.0	3.3	3.1	3.6	3.1	3.7	3.4
Biens et services intérieurs	6.4	6.7	6.7	7.1	6.9	7.5	7.2	7.7	7.4
Commerce international	2.4	2.1	2.4	1.8	2.2	1.9	2.3	2.0	2.3
Autres	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Recettes non fiscales	1.0	1.1	1.1	0.9	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0
Dons (hors IADM)	5.9	7.2	6.5	7.2	6.6	5.5	5.8	5.6	5.6
Projet	4.0	4.3	3.5	4.6	3.9	4.2	4.4	4.4	4.3
MCC	0.0	0.0	0.0	0.7	0.3	1.2	1.4	1.1	1.1
Programme	1.9	2.9	2.9	2.6	2.7	1.4	1.4	1.3	1.3
Dépenses et prêts nets ²	24.3	26.7	25.7	26.2	25.5	24.6	24.6	24.7	24.7
Dépenses courantes	12.8	13.5	13.9	12.9	13.1	12.0	12.2	12.1	12.0
Traitements et salaires	5.3	5.7	5.8	5.5	5.4	5.2	5.3	5.2	5.2
Biens et services	2.7	3.0	2.9	3.0	2.8	2.6	2.6	2.6	2.6
Païement d'intérêts	0.6	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Transferts courants	4.2	4.5	4.8	4.0	4.4	3.7	3.7	3.7	3.6
Dépenses de capital	12.0	13.1	11.8	12.8	12.0	12.6	12.5	12.7	12.7
Financées sur l'intérieur	5.2	5.7	5.4	5.0	5.1	4.6	4.9	4.9	4.9
Financées sur l'extérieur, dont:	6.8	7.3	6.4	7.8	6.8	8.0	7.6	7.8	7.8
MCC	0.0	0.0	0.0	0.7	0.3	1.2	1.4	1.1	1.1
Prêts nets	-0.5	0.1	0.0	0.6	0.4	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Solde global (base engagements, hors IADM)	-5.4	-6.2	-5.7	-5.4	-5.4	-4.5	-4.9	-4.1	-4.5
Hors dons	-11.3	-13.4	-12.2	-12.7	-12.0	-10.0	-10.6	-9.7	-10.1
Ajustement base caisse	1.2	-0.3	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	0.8	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées no payées	0.2	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, hors IADM)	-4.2	-6.5	-5.2	-5.4	-5.4	-4.5	-4.9	-4.1	-4.5
Hors dons	-10.1	-13.7	-11.6	-12.7	-12.0	-10.0	-10.6	-9.7	-10.1
Financement	4.4	6.5	5.2	5.2	5.3	4.4	4.8	4.1	4.4
Etranger	4.1	3.2	3.1	3.7	3.5	4.7	4.2	4.3	4.3
Tirages	4.4	3.7	3.5	4.1	3.9	5.1	4.6	4.6	4.7
Prêts projets	3.0	3.0	2.9	3.2	3.0	3.8	3.2	3.4	3.5
Aide ajustement	1.4	0.7	0.7	1.0	0.9	1.3	1.3	1.2	1.2
Amortissement	-0.8	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Allègement de la dette (IADM excl.)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	0.3	3.3	2.1	1.5	1.8	-0.3	0.7	-0.2	0.1
Dont: recettes de privatisation	0.0	0.0	4.4	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur bancaire	0.5	-2.5	-2.0	0.7	0.7	-0.3	0.7	-0.2	0.1
Banque centrale	0.6	-2.5	-2.2	1.2	1.2	0.7	1.7	-0.2	0.1
Banques commerciales	-0.1	0.0	0.2	-0.5	-0.5	-1.0	-1.0	0.0	0.0
Non bancaires	-0.2	5.8	4.1	0.8	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	...	0.0	...	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Allègement IADM ³	22.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont: FMI	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur, FMI exclus	-0.1	3.3	2.1	1.5	1.8	-0.3	0.7	-0.2	0.1
Dépenses de réduction de la pauvreté, dont:	5.5	6.1	5.6	6.1	5.5	6.8	6.0	7.0	6.5
Education	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	2.7	2.5	2.8	2.7
Santé	1.8	1.9	1.9	1.9	1.8	2.1	2.0	2.1	2.1
PIB (en milliards de FCFA)	3,018	3,317	3,243	3,521	3,559	3,840	3,830	4,169	4,132

Sources: autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI n° 08/168.² Sur une base engagement.³ IADM: Initiative Allègement Dette Multilatérale, y compris l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, sur la base des engagements. Inclus l'allègement du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement. L'allègement de la dette accordé par le FMI est plus élevé que le montant qui figure dans la balance des paiements, à cause des ajustements de valorisation faits par la BCEAO.

Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2006–08

	2006	2007			2008		
	Dec.	Jun.	Sep.	Déc. Prog. ¹	Déc.	Déc. Prog. ¹	Déc. Proj.
	(Milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets ²	221	432	458	348	409	322	427
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	203	392	432	323	355	298	373
Actifs	275	465	514	396	457	370	477
Passifs ^{3,4}	72	73	82	73	102	73	104
Banques commerciales	18	40	26	25	54	25	54
Avoirs intérieurs nets	441	351	359	418	404	491	465
Crédit intérieur net	512	389	394	493	453	573	548
Crédit net à l'Etat ³	-30	-134	-142	-112	-94	-89	-70
Trésor	22	-66	-71	-61	-18	-38	-19
BCEAO	8	-73	-106	-75	-55	-33	-21
Banques commerciales	14	7	34	14	37	-5	2
Autres, administration centrale	-52	-68	-71	-51	-76	-51	-51
<i>Dont:</i> projets dépôts	-102	-118	-117	-101	-123	-101	-101
Crédit à l'économie	542	523	536	606	547	662	617
Crédit de campagne	75	52	33	83	18	91	21
Autres	467	471	503	523	529	571	597
Autres postes (net) ⁵	-71	-38	-35	-75	-49	-82	-82
Monnaie au sens large ²	662	783	817	766	813	813	892
<i>Dont:</i> dépôts bancaires	469	532	553	549	556	585	617
	(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire 12 mois auparavant, sauf indication contraire)						
<i>Pour mémoire:</i>							
Avoirs extérieurs nets	8.4	31.6	36.8	19.2	28.5	-3.4	2.2
Avoirs intérieurs nets	1.8	-10.8	-7.0	-3.4	-5.5	9.5	7.6
Crédit net à l'Etat	-6.5	-16.5	-13.7	-12.4	-9.6	3.0	3.0
Crédit à l'économie	11.2	2.8	0.8	9.6	0.6	7.4	8.7
(variation annuelle en pourcentage)	14.1	3.6	1.0	11.7	0.8	9.4	12.9
(crédit de campagne exclus)	13.1	14.7	14.0	12.0	13.2	9.2	12.9
Masse monétaire	10.2	20.9	29.9	15.8	22.9	6.2	9.7
<i>Dont:</i> dépôts bancaires	11.4	12.6	16.8	12.1	13.0	4.7	7.5
Vélocité de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	4.6	4.3	4.0	4.3	4.0

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI n° 08/168.

² A compter de décembre 2003, reflète les estimations révisées de la BCEAO de la monnaie en circulation.

³ L'allègement de la dette au titre de l'IADM du FMI est reflété à partir de 2006.

⁴ Pour 2006, suppose l'augmentation de l'accès dans le cadre de l'accord du FMI.

⁵ Inclut l'ajustement de valorisation lié à l'allègement au titre de l'IADM.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements, 2006–10

	2006	2007		2008		2009		2010
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(Milliards de francs CFA)							
Exportations, f.à.b.	308	300	296	304	299	371	373	422
<i>Dont</i> : coton	201	169	181	112	101	150	135	154
<i>Dont</i> : or	10	21	10	74	73	99	96	115
Importations, f.à.b.	-562	-621	-582	-700	-725	-748	-782	-776
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-135	-156	-141	-196	-212	-192	-229	-237
Balance commerciale	-254	-321	-286	-396	-426	-377	-409	-355
Services et revenu (net)	-168	-179	-180	-193	-199	-210	-221	-221
Services	-167	-165	-173	-176	-192	-186	-206	-206
Revenu	-1	-15	-7	-17	-7	-24	-14	-16
Transferts courants (net)	133	167	172	158	168	123	129	128
Privés	42	32	42	25	35	29	40	38
Publics	91	135	130	133	132	94	89	90
Compte courant (= déficit)	-289	-334	-294	-431	-458	-464	-501	-448
Transferts officiels courants exclus	-381	-469	-425	-564	-590	-558	-590	-538
Transferts de capital	819	161	135	182	158	181	190	203
Dons projets	120	142	115	162	137	160	168	179
Autres transferts officiels	699	19	20	20	21	21	22	23
<i>Dont</i> : Allègement IADM (FMI inclus)	664
Opérations financières	-481	299	348	215	312	267	282	244
Capital officiel	-506	107	99	131	124	182	160	178
Décaissements	133	123	114	146	139	197	175	194
Prêts projets	90	101	93	111	106	146	124	143
Prêts programmes	43	22	22	34	33	51	51	51
Amortissement	-590	-16	-15	-15	-15	-16	-16	-15
<i>Dont</i> : Allègement de la dette IADM (IDA et BAfD)	-615
Capital privé ²	25	192	249	84	187	86	122	66
Erreurs et omissions	2	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	50	127	188	-34	12	-16	-29	-1
Financement	-50	-127	-188	26	-18	7	23	0
Avoirs extérieurs nets	-50	-127	-188	26	-18	7	23	0
Réserves officielles nettes, <i>dont</i> :	-38	-120	-152	26	-18	7	23	0
Réserves officielles brutes	-32	-121	-182	26	-20	7	23	1
FMI (net)	-40	0.4	0.4	0.0	2.4	0.0	0.0	-0.5
<i>Dont</i> : Allègement du stock de la dette IADM du FMI	-50
Avoirs extérieurs nets, banques commerciales	-12	-7	-36	0	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0.4	0.0	8.1	5.7	8.4	6.4	0.7
<i>Pour mémoire:</i>	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Balance commerciale (= déficit)	-8.4	-9.7	-8.8	-11.3	-12.0	-9.8	-10.7	-8.6
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes métriques)	302.3	273.0	273.0	183.5	152.7	243.6	210.0	246.2
Compte courant (= déficit)	-9.6	-10.1	-9.1	-12.2	-12.9	-12.1	-13.1	-10.8
Transferts officiels courants exclus	-12.6	-14.1	-13.1	-16.0	-16.6	-14.5	-15.4	-13.0
Solde global (= déficit)	1.7	3.8	5.8	-1.0	0.3	-0.4	-0.8	0.0
Réserves internationales brutes (milliards de FCFA)	275.3	396.0	457.0	370.2	477.1	362.9	454.5	453.7
Mois d'importations de biens et de services	4.3	5.7	6.9	4.8	6.0	4.4	5.3	5.3
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	3,018	3,317	3,243	3,521	3,559	3,840	3,830	4,132

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI n° 08/168.² Inclut les investissements de portefeuille et les investissements étrangers directs.

Table 5. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers de moyen-terme, 2006–12

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
PIB et prix							
PIB à prix constants	5.5	4.0	4.5	6.2	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-0.1	3.4	5.0	1.3	1.8	2.1	2.1
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.4	-0.2	6.2	2.5	2.2	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.5	2.3	3.3	2.2	2.1	2.0	2.0
Monnaie et crédit							
Crédit à l'Etat ¹	-6.5	-9.6	3.0	2.8	0.6	0.0	0.0
Crédit au secteur privé ¹	11.2	0.6	8.7	7.3	7.4	7.0	7.4
Monnaie au sens large (M2)	10.2	22.9	9.7	7.6	7.9	8.2	8.2
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	24.5	-3.6	0.9	24.6	13.1	14.4	9.2
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.0	3.6	24.5	7.8	-0.7	7.2	7.4
Cours mondial du coton (\$EU cents/livre)	58.1	63.3	68.0	66.0	65.0	64.8	64.5
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU/baril)	64.3	71.1	112.0	116.3	114.0	113.0	112.8
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Investissement brut	17.2	19.1	20.3	20.4	20.5	20.7	20.8
Etat	8.4	8.3	8.4	8.8	8.9	8.9	8.9
Secteur non public	8.8	10.8	12.0	11.6	11.6	11.8	11.9
Epargne intérieure brute	3.3	4.9	3.0	4.3	6.9	8.0	8.3
Epargne de l'Etat	1.2	1.1	1.4	2.2	2.8	3.4	4.0
Epargne hors Etat	2.1	3.8	1.6	2.1	4.1	4.6	4.4
Epargne nationale brute	7.7	10.0	7.5	7.3	9.7	11.1	11.4
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	13.0	13.6	13.5	14.0	14.6	15.2	15.7
<i>Dont: recettes fiscales</i>	12.0	12.5	12.6	13.1	13.6	14.1	14.6
Total dépenses	24.3	25.7	25.5	24.6	24.7	24.5	24.6
<i>Dont: dépenses courantes</i>	12.8	13.9	13.1	12.2	12.0	11.9	11.9
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-11.3	-12.2	-12.0	-10.6	-10.1	-9.4	-8.8
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement) ²	-5.4	-5.7	-5.4	-4.9	-4.5	-4.0	-3.8
Secteur extérieur							
Exportations de biens et de services	11.5	10.2	9.5	10.8	11.3	11.9	12.1
Importations de biens et de services	25.5	24.4	26.8	26.9	24.9	24.7	24.5
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-12.6	-13.1	-16.6	-15.4	-13.0	-12.0	-11.6
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-9.6	-9.1	-12.9	-13.1	-10.8	-9.6	-9.4
Indicateurs d'endettement							
Dettes extérieures	21.1	19.7	20.7	23.5	26.1	28.0	29.3
VAN dette extérieure	11.2	12.0	12.5	14.1	15.7	16.9	17.8
VAN dette extérieure en pourcentage des exportations	97.3	117.7	131.8	130.8	139.2	141.8	147.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,018	3,243	3,559	3,830	4,132	4,470	4,836

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période² Hors dons IADM.

Tableau 6. Burkina Faso — Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2006–15 ¹

	2006 ²	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections									
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(en millions de DTS)										
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	5.5	4.8
Commissions et intérêts	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisagés (en millions de DTS)										
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.5	7.2	6.9
Commissions et intérêts	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés										
En millions de DTS	0.1	0.1	0.4	0.5	1.2	2.9	5.1	5.9	7.5	7.2
En milliards de FCFA	0.1	0.1	0.3	0.3	0.8	1.9	3.4	3.9	5.0	4.8
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.4	0.3	1.3	1.0	2.4	6.3	9.1	9.0	9.6	8.0
En pourcentage du service de la dette ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.2	0.2	0.7	0.7	1.9	4.8	8.5	9.8	12.5	12.0
Encours des crédits du FMI										
En millions de DTS	23.2	23.7	35.3	37.3	37.6	35.2	30.5	25.0	17.8	11.0
En milliards de FCFA	17.8	17.4	23.7	25.0	25.1	23.4	20.2	16.5	11.8	7.3
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.1	5.2	7.0	6.0	5.4	4.4	3.5	2.6	1.7	1.0
En pourcentage du service de la dette ³	82.8	79.1	110.9	85.6	78.1	77.9	54.3	37.9	22.7	12.1
En pourcentage du PIB	0.6	0.5	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
En pourcentage des recettes publiques	4.9	4.3	5.3	5.0	4.5	3.7	2.9	2.1	1.3	0.7
En pourcentage de la quote-part	38.6	39.4	58.6	61.9	62.4	58.4	50.6	41.5	29.6	18.2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	12.9	0.5	11.5	2.0	0.3	-2.4	-4.7	-5.5	-7.2	-6.9
Remboursements et rachats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.5	7.2	6.9
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	347.1	331.4	336.4	413.6	466.8	533.0	584.0	643.4	703.8	752.6
Service de la dette (en milliards de FCFA) ³	21.6	22.0	21.3	29.2	32.1	30.0	37.2	43.6	52.0	59.8
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3,018	3,243	3,559	3,830	4,132	4,470	4,836	5,245	5,697	6,181
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	362.3	405.2	448.2	500.5	561.4	631.2	707.2	792.7	885.6	990.6
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose des décaissements prospectifs au titre de la FRPC de 8,028 millions de DTS en 2008, de 2,008 millions en 2009 et de 1,004 millions en² Le Burkina Faso a reçu un allègement de dette au titre de l'IADM d'un montant de 62,1 millions de DTS en 2006.³ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 7. Burkina Faso — Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au remboursement 1
0,5 million de DTS	23 Avril 2007	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil
3,51 millions de DTS	22 janvier 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord ²
4,014 millions de DTS	31 mai 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
4,014 millions de DTS	30 novembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
1,004 million de DTS	31 mai 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 novembre 2009	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 mars 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Suppose une augmentation de l'accès de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS) en parts égales sur les trois décaissements attendus en 2008.

Tableau 8. Burkina Faso — Dépenses de réduction de la pauvreté, 2001–08

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 Est.	2008 Proj.
	(milliards de FCFA)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	195.0
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	152.8
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	42.2
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	64.2
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	54.0
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	81.8
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.2
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.6
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.9
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.9
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	46.1
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	26.6
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	19.5
	(en pourcentage du PIB)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.8	4.6	5.5	5.7	5.5	5.6	5.5
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.3	3.5	3.9	4.0	4.4	4.3
Dépenses de capital	0.8	1.4	1.3	1.9	1.7	1.5	1.2	1.2
Santé	1.3	1.7	1.5	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.5
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3
Éducation	1.7	1.9	1.9	2.1	2.3	2.3	2.4	2.3
Dépenses courantes	1.4	1.3	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.0
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	0.8	1.1	1.1	1.4	1.4	1.2	1.3	1.3
Dépenses courantes	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.7
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5
	(en pourcentage du total des dépenses)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	24.1	24.9	24.7	22.3	21.9	21.8
Dépenses courantes	14.1	15.7	17.3	16.1	17.2	16.3	17.2	17.1
Dépenses de capital	3.4	6.6	6.8	8.7	7.5	6.1	4.7	4.7
Santé	5.9	7.9	7.8	8.3	8.3	7.4	7.2	7.2
Dépenses courantes	5.2	6.4	6.2	5.5	6.0	5.8	6.1	6.0
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.7	2.8	2.3	1.6	1.1	1.1
Éducation	7.6	8.7	9.9	9.8	9.8	9.4	9.2	9.2
Dépenses courantes	6.5	6.2	7.8	7.6	8.1	8.0	8.1	8.1
Dépenses de capital	1.2	2.5	2.1	2.2	1.7	1.5	1.1	1.1
Routes rurales	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.5	5.3	5.9	6.3	6.0	4.9	5.2	5.2
Dépenses courantes	2.4	3.0	3.4	3.1	3.1	2.5	3.0	3.0
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.5	3.2	3.0	2.5	2.2	2.2

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005

	1990	1995	2000	2005
	Cible 2015 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et les taux de malnutrition)			
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Part de revenus des 20% les plus pauvres	..	5.1	5.9	6.9
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)	..	32.7	34.3	37.7
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%)	..	19.5	14.4	7.3
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population)	..	51.4	44.9	27.2
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)	54.6	46.4
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21	19	..	15
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 2015 : taux de scolarisation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	31
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70	..	69	76
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20	20	25	31
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29	..	36	45
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cible 2015 : ratio d'éducation 100%)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	..	4	8	12
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61	..	70	77
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)	65
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non agricoles)	12.5	13	13.9	14.6
Reduire la mortalité infantile	(Cible 2015 : réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans)			
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79	43	59	84
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113	107	100	96
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210	204	196	191
Améliorer la santé maternelle	(Cible 2015 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle)			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)	..	42	31	38
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)	1000	..
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	(Cible 2015 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le sida, etc., et avoir commencé à renverser la tendance actuelle)			
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)	..	25	12	14
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158	155	182	223
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	1.4
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)	2
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	11	17	18
Assurer un environnement durable	(Cible 2015: divers)			
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1
Proportion de zones forestières (% des terres)	26	..	25	25
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) constant)
Meilleur système d'assainissement ((% de la population qui y a accès)	7	13
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38	61
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	15.4
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(Cible 2015 : divers)			
APD par habitant (\$EU courants)	38	50	30	50
Service dette (uniq. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	6.8
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0	0	1	5
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0	0	1	2
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	..
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop.active masculine, 15-24 ans)
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.3	5.9
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350	240	250	400
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	5.2
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	20.6
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48	46	47	48
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)	22
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	13.2
Commerce (% du PIB)	35.6	39.5	34.4	30.6

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, juillet 2007.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

BURKINA FASO

**Analyse de la viabilité de la dette effectuée conjointement
par le FMI et la Banque mondiale**

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Thomas Krueger et Tessa van der Willigen (FMI),
et par Carlos A. Primo Braga et Sudhir Shetty (AID)

Le 4 juin 2008

1. Les risques pesant sur la viabilité future de la dette ont augmenté depuis la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée en décembre 2007. Par suite du reclassement du Burkina Faso dans la catégorie des pays moyennement performants, reclassement fondé sur l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, l'un des seuils indicatifs (la VAN du ratio dette/exportations) n'est pas conforme au scénario de référence. Ce non-respect entraîne un reclassement dans la catégorie des pays à risque élevé de surendettement.

I. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

A. Qu'est-ce qui a changé depuis la dernière AVD¹?

2. **Par suite de l'attribution d'une note plus faible au titre de l'EPIN effectuée par la Banque mondiale pour 2006 et 2007, le Burkina Faso fait maintenant partie des pays moyennement performants.** Dans l'analyse conjointe de la viabilité de la dette d'avril 2007, on a considéré le Burkina Faso comme un pays très performant en se fondant sur la note de l'EPIN de 2005, et cette classification a été maintenue lors de la mise à jour de l'AVD effectuée par les services du FMI en décembre 2007. Toutefois, la note moyenne de l'EPIN du Burkina Faso pour la période 2005–07 est passée sous le seuil indicatif des pays très

¹ Pour l'AVD effectuée conjointement et achevée en avril 2007; pour la mise à jour de l'AVD de décembre 2007 effectuée par les services du FMI, voir Rapport FMI n° 08/168. Pour la comparaison avec les modifications effectuées depuis la dernière AVD, se reporter à la mise à jour de décembre 2007, sauf indication contraire.

performants². Le Burkina Faso a donc été reclassé dans la catégorie des pays moyennement performants. La principale cause de la baisse des notes EPIN est une réduction en 2006 de la note de la politique d'endettement et de la note relative à la transparence et à l'obligation de rendre compte, chacune ayant perdu un demi-point.

3. **Le reclassement se traduit par des seuils indicatifs inférieurs pour les indicateurs de dette de l'AVD**, ce qui est très pertinent pour la VAN du ratio dette/exportations, dont la projection de référence ne respecte plus le seuil indicatif à compter de 2013. Pour ce qui est des autres indicateurs d'endettement, les projections de référence et certains tests de résistance demeurent bien en deçà de leurs seuils indicatifs.

4. **Les prévisions concernant les exportations à moyen terme ont été révisées à la hausse (graphique I.1, panel 1) par rapport aux projections de l'AVD³ :**

- **Augmentation des prix des produits de base** : le cours de l'or a augmenté d'environ 35 % en dollars EU et d'environ 25 % en euros; il en est résulté un effet sensible sur les projections des exportations à cause du démarrage d'importants projets d'exploitation de mines d'or en 2008.
- **Réévaluation du potentiel des exportations à moyen terme** : le changement le plus important est une révision à la hausse des exportations à moyen terme de coton, fondée sur des données sectorielles de la Banque mondiale qui indiquent un retour au niveau de production de coton antérieur à la crise, suivi d'une hausse graduelle de la productivité résultant de l'utilisation de graines de coton GM à rendement plus élevé, de meilleurs établissements d'entrepôt et de techniques agricoles avancées (graphique 1,1, panel 2). En raison de la quantité limitée de terres arables, on prévoit que les exportations de coton, exprimées en pourcentage du PIB, diminueront sensiblement sur le long terme (graphique 1,1, panel 3). Par rapport au ratio exportations/PIB relativement stable de l'AVD précédente, le profil du ratio exportations globales/PIB est maintenant arqué. Le sommet est atteint en 2015 en raison de la forte expansion des industries extractives et d'un rebond de la filière coton; à long terme, l'importance des deux secteurs, mesurée en pourcentage du PIB, diminue tandis que les autres secteurs, comme les services, l'élevage et la fabrication légère voient leur importance croître graduellement.

² Les résultats de l'EPIN de 2006 ont été rendus publics à l'été 2006; la note de 2006 était de 3,69, donc inférieure au seuil de 3,75 des pays très performants. Les résultats de l'EPIN de 2007, de même que la moyenne triennale 2005–07, indiquent également des résultats moyens en matière de politique économique.

³ La définition des exportations de services a été rendue conforme aux conventions de la cinquième édition du manuel de la balance des paiements; contrairement à la définition précédente, celle de la cinquième édition traite le compte de revenus (autrefois classé dans les services facteurs) séparément du compte de services. Il s'ensuit que les exportations de services sont maintenant un peu moins élevées que dans le passé, d'où la révision à la baisse des données historiques du graphique I.1.

Encadré I.1. Burkina Faso : hypothèses macroéconomiques

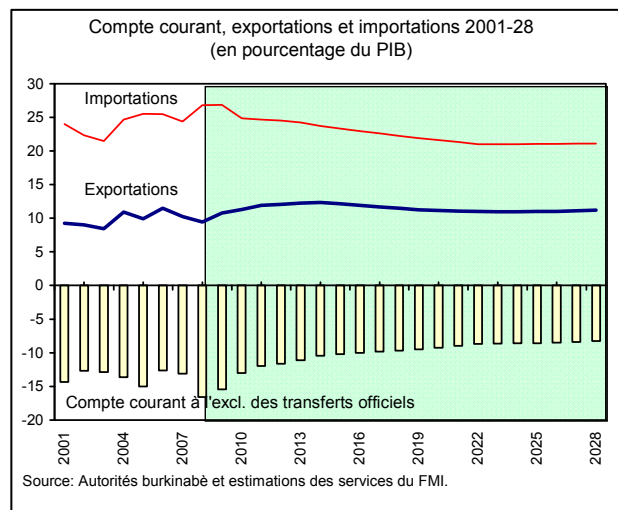
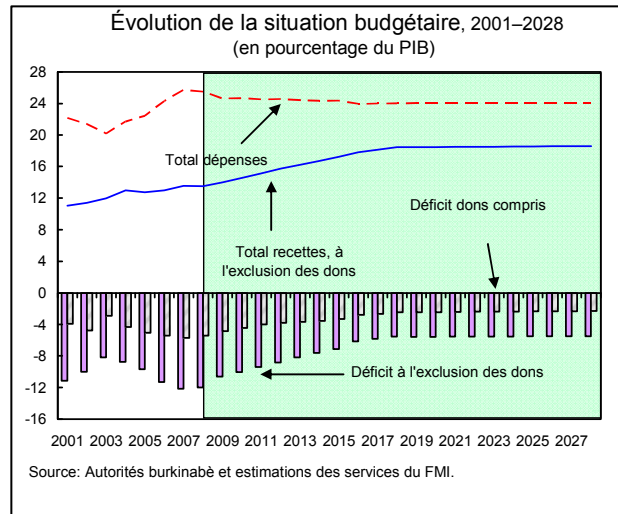
On prévoit que la croissance réelle du PIB sera en moyenne de 6 % à moyen et à long terme, ce qui s'accorde avec la moyenne historique des dix dernières années. En 2008, la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires aura pour conséquence de limiter la croissance à 4,5 %, un niveau inférieur à la moyenne, et de porter le taux annuel moyen d'inflation au-dessus de 6 %. Au cours des années suivantes, on prévoit que l'inflation reviendra à sa moyenne historique d'environ 2 %.

On prévoit que le déficit budgétaire global, avec et sans les dons, diminuera au fil des ans à mesure que les recettes atteindront l'objectif de l'UEMOA relatif aux recettes fiscales, qui est de 17 % du PIB.

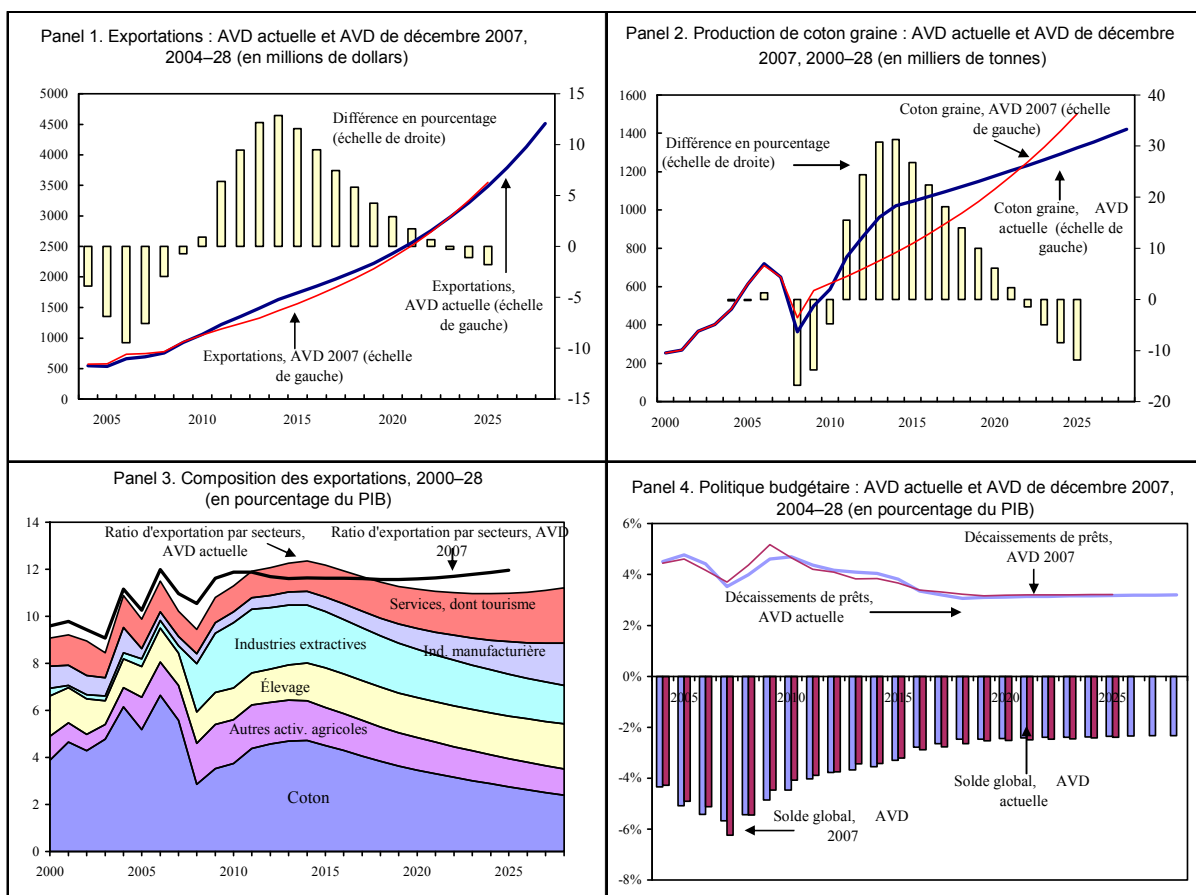
L'augmentation des recettes est appuyée par les efforts constants visant à renforcer les administrations fiscale et douanière, un des éléments fondamentaux de l'actuel programme appuyé par le FMI, et par les réformes exhaustives de la politique fiscale projetées pour les prochaines années. Les dépenses se sont sensiblement accrues depuis 2006 et on prévoit qu'elles demeureront élevées afin de permettre aux autorités d'atteindre les objectifs

qu'elles ont inscrits dans le DSRP. Les besoins de financement extérieur doivent être comblés pour moitié au moyen de dons et pour moitié au moyen de prêts, hypothèse prudente correspondant à l'expérience récente. La baisse du déficit global, dons compris, se traduit par une réduction à peu près égale des nouveaux emprunts extérieurs puisque l'on tient pour acquis que le financement intérieur sera nul pour la plupart des années par suite de son coût élevé.

On prévoit que le déficit du compte courant diminuera légèrement à moyen et à long terme, à mesure que le resserrement de la politique budgétaire modérera la demande d'importations. À court terme, la hausse des prix du pétrole conduit à une hausse sensible des importations et un accroissement du déficit du compte courant; on prévoit que cette tendance sera partiellement inversée une fois achevée la connexion du réseau de transport d'énergie électrique à la Côte d'Ivoire, ce qui devrait réduire la consommation de pétrole à des fins de production d'électricité. Le ratio exportations/PIB diminuera sensiblement en 2008 en raison de la faiblesse de la récolte de coton de 2007; à moyen terme, les exportations d'or résultant de l'ouverture de nouveaux sites d'exploitation minière commerciale soutiendront la croissance des exportations.



Graphique I.1. Burkina Faso — Évolution du cadre macroéconomique entre l'analyse de viabilité de la dette (AVD) actuelle et la précédente



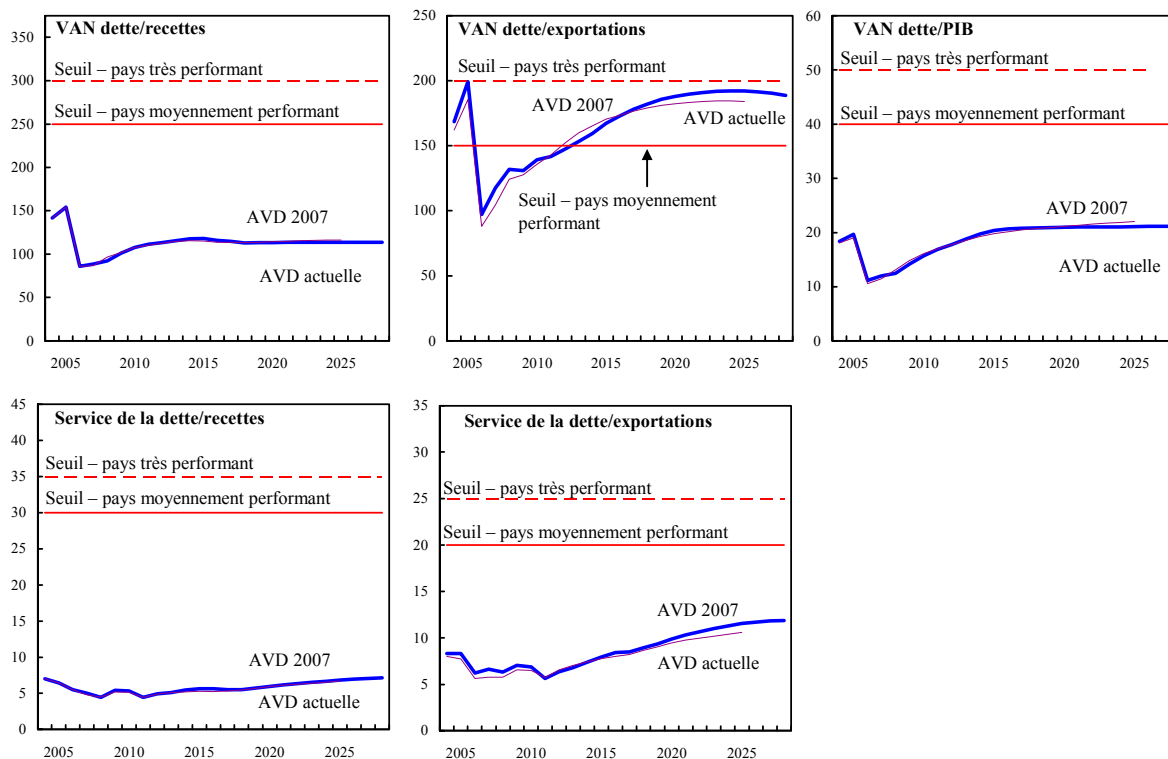
Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI

5. **La trajectoire budgétaire est généralement inchangée.** Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures en 2007 sont demeurées inférieures aux prévisions, ce qui a entraîné une légère révision à la baisse de ces dépenses les années suivantes et une diminution correspondante des besoins d'emprunt. Quant aux autres objectifs budgétaires, ils ont été maintenus, l'objectif à long terme du déficit se situant à environ 2,5 % du PIB (graphique I.1, panel 4).

6. **La base des données relatives à l'endettement a été mise à jour et rapprochée des données des créanciers, mais il n'en est pas résulté de révision majeure de la VAN de la dette.** La base de données a été actualisée pour tenir compte de l'encours de la dette à la fin de 2007; le rapprochement avec les données des créanciers a été effectué de manière concertée par les services de la Banque africaine de développement, du FMI et de la Banque mondiale. Il en est résulté une légère modification de la VAN estimée de la dette : pour 2007, elle a été révisée à la hausse d'environ 3,75 %, tandis que la révision moyenne pour 2007–2025 est d'environ – 0,5 %.

7. **Les seuils inférieurs de l'AVD indiquent une hausse du risque de surendettement (graphique I.2).** Compte tenu des modifications peu nombreuses apportées au cadre macroéconomique, la trajectoire de la plupart des indicateurs de l'AVD est comparable aux projections antérieures. Toutefois, le risque de surendettement du pays a augmenté parce que tous les indicateurs de l'AVD sont maintenant plus proches de leurs seuils respectifs qu'auparavant et que la VAN du ratio dette/exportations a même franchi le sien.

Figure I.2. Burkina Faso — Principaux indicateurs de la dette (scénario de référence) – AVD actuelle et AVD de décembre 2007, 2004–2028 (en pourcentage)



Source : autorités burkinabées et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

B. Évaluer les facteurs de vulnérabilité

8. **La présente section analyse la vulnérabilité de la viabilité de la dette face, d'une part, à une révision à la baisse des hypothèses en matière d'exportations et de croissance et, d'autre part, au maintien de l'orientation actuelle de la politique budgétaire.**

9. **Le risque de résultats inférieurs aux prévisions en matière d'exportations et de croissance est manifeste, mais les simulations indiquent que, mise à part la VAN du ratio dette/exportations, la plupart des indicateurs de l'AVD sont relativement résistants à des scénarios de croissance et d'exportations moins favorables.** Le scénario de référence de l'AVD repose sur : i) un rebond rapide de la production de coton au niveau qui était le sien avant la crise; et ii) une augmentation sensible du prix de l'or conforme aux

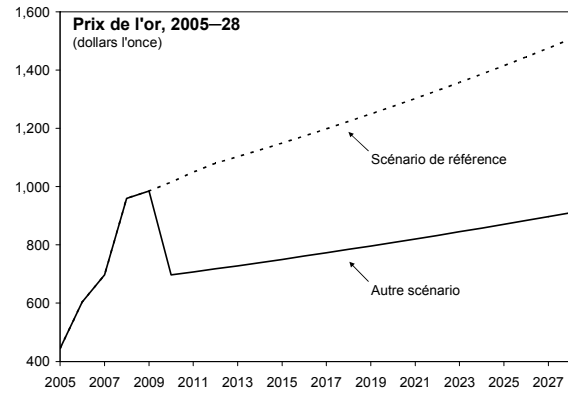
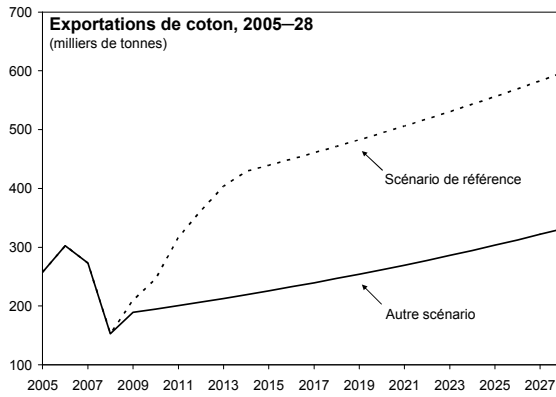
prévisions des *Perspectives de l'économie mondiale*. Le scénario-pays de rechange figurant au tableau I.3 repose sur un relâchement de ces deux hypothèses et réduit le taux de croissance du PIB tout en maintenant la trajectoire du déficit budgétaire global (exprimé en pourcentage du PIB). L'effet sur la plupart des indicateurs de viabilité de la dette est modeste, les projections du scénario de référence demeurant en deçà de leurs seuils indicatifs pour les pays moyennement performants (graphique I.4). L'exception est la VAN du ratio dette/exportations, qui ne respecte pas le seuil.

10. **Un facteur clé qui explique la résistance de la plupart des indicateurs de dette au choc négatif des exportations et de la croissance est l'hypothèse selon laquelle le déficit budgétaire diminue tout au cours de la période des projections, comme le prévoit le scénario de référence.** Il est implicitement tenu pour acquis que : i) les réformes structurelles dans le domaine de l'administration fiscale et de la politique budgétaire seront mises en œuvre; et que ii) un resserrement de la politique budgétaire sera adopté par suite de la perte permanente de recettes.

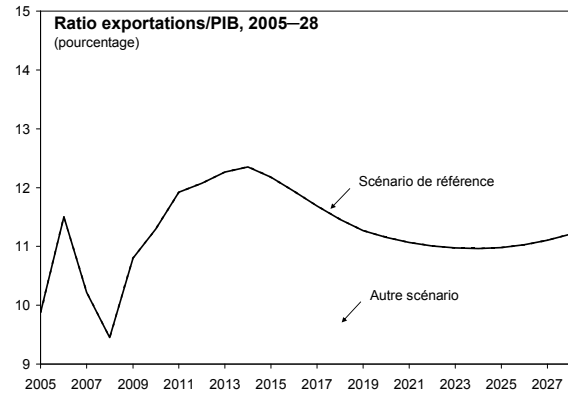
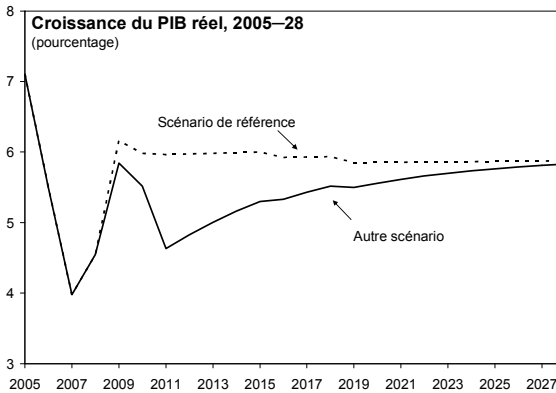
11. **Si le déficit budgétaire demeure au niveau observé ces dernières années, la viabilité de la dette sera menacée.** Dans un deuxième scénario-pays, la croissance et les exportations suivent la même tendance que dans le scénario de référence, mais la politique budgétaire est moins serrée, le ratio déficit budgétaire global/PIB demeurant à long terme à environ 4,5 % du PIB, contre 2,5% dans le scénario de référence (graphique 5). Ce scénario se traduit par une tendance à la hausse de tous les indicateurs de dette, et certains seuils indicatifs ne seraient pas respectés. Outre l'aggravation du risque de surendettement, l'économie deviendrait beaucoup plus vulnérable aux chocs externes négatifs et les autorités disposeraient de peu de marge de manœuvre pour mettre en œuvre des politiques anticycliques.

Graphique I.3. Scénario de rechange prévoyant des exportations et une croissance plus faibles : hypothèses

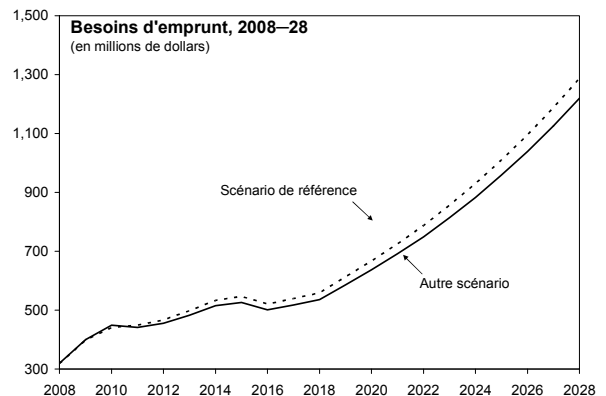
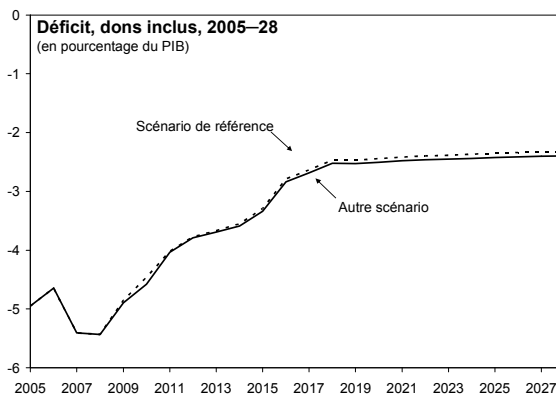
La production de coton et les prix de l'or sont inférieurs à moyen et long terme, ...



... d'où une croissance plus faible et une diminution du ratio exportations/PIB.



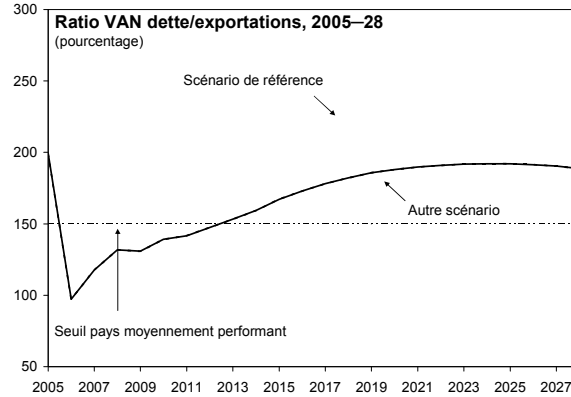
Le déficit budgétaire, en pourcentage du PIB, suit le scénario de référence, mais les besoins d'emprunt nominaux diminuent avec le PIB.



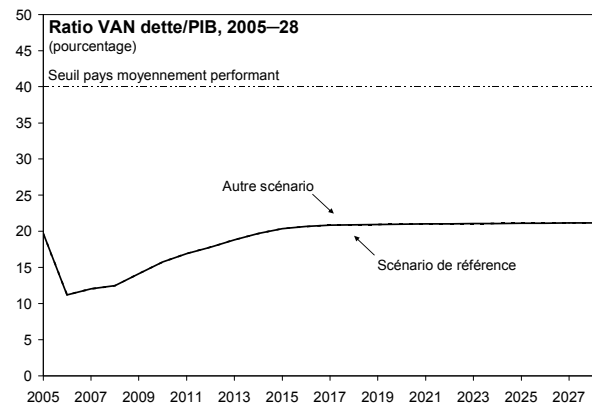
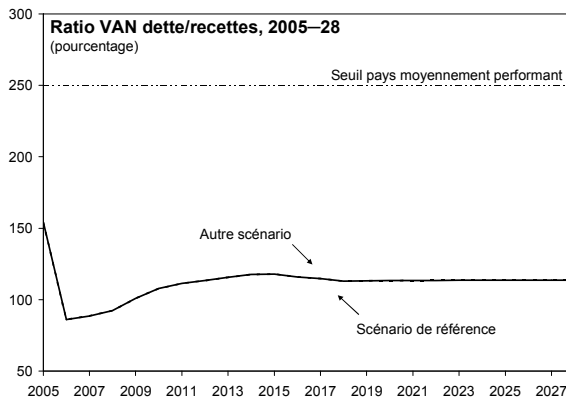
Sources : autorités burkinabè et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Graphique I.4. Scénario de rechange prévoyant des exportations et une croissance plus faibles : résultats

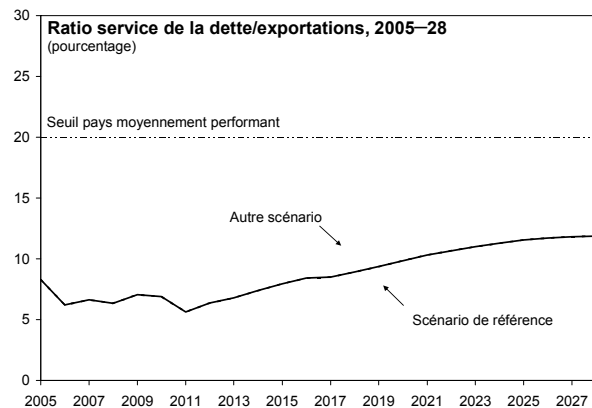
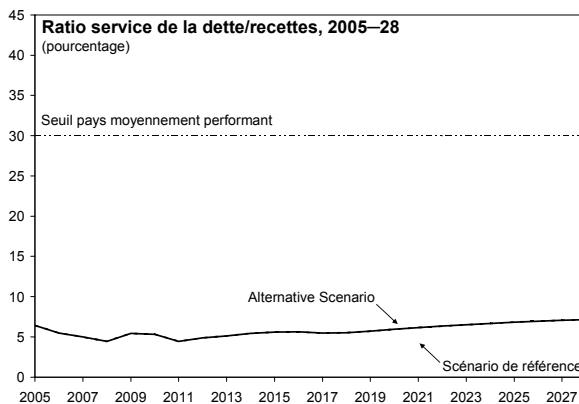
Les perspectives d'exportations étant moins favorables, le ratio VAN de la dette/exportations dépasserait 200 %, c'est-à-dire le seuil établi pour les pays performants...



... mais la dette resterait par ailleurs viable ...



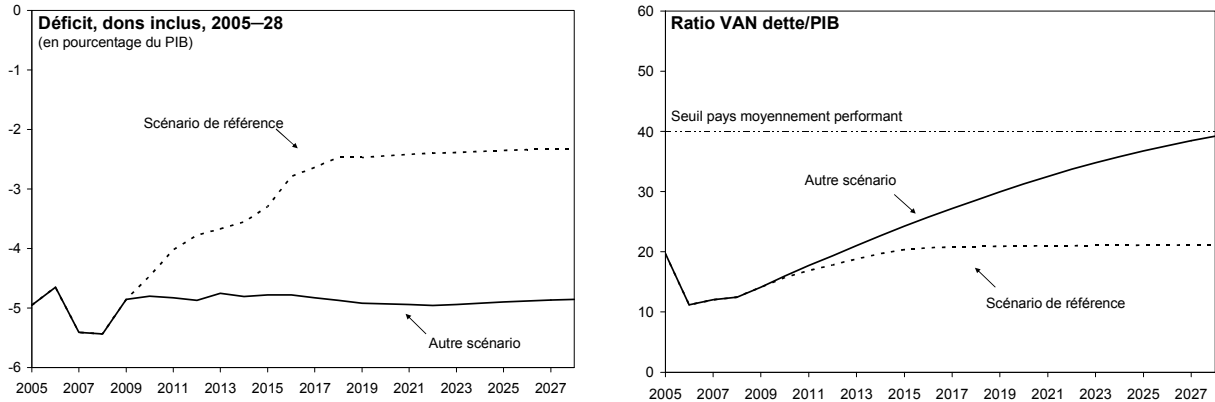
... car le Burkina Faso continuerait d'être en mesure d'assurer le service de sa dette extérieure.



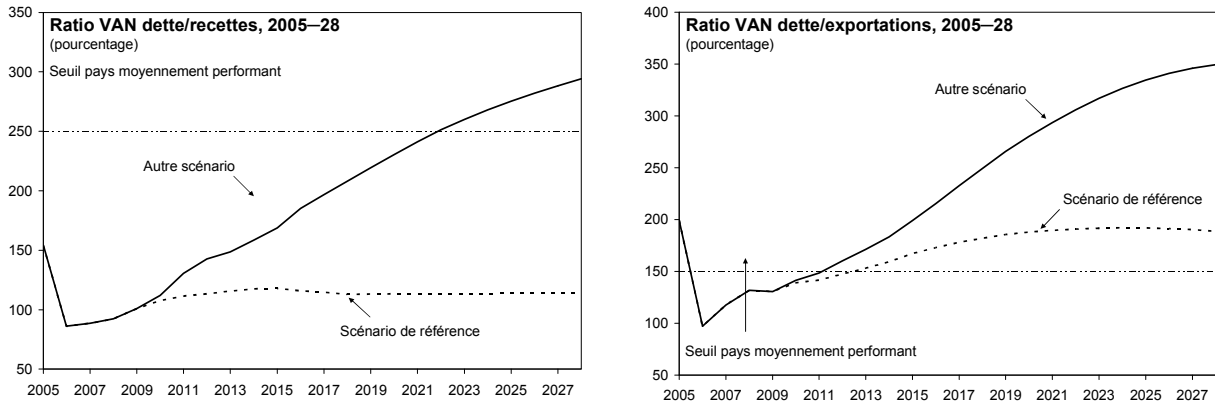
Sources : autorités burkinabè et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Graphique I.5. Scénario de rechange prévoyant un déficit budgétaire plus élevé

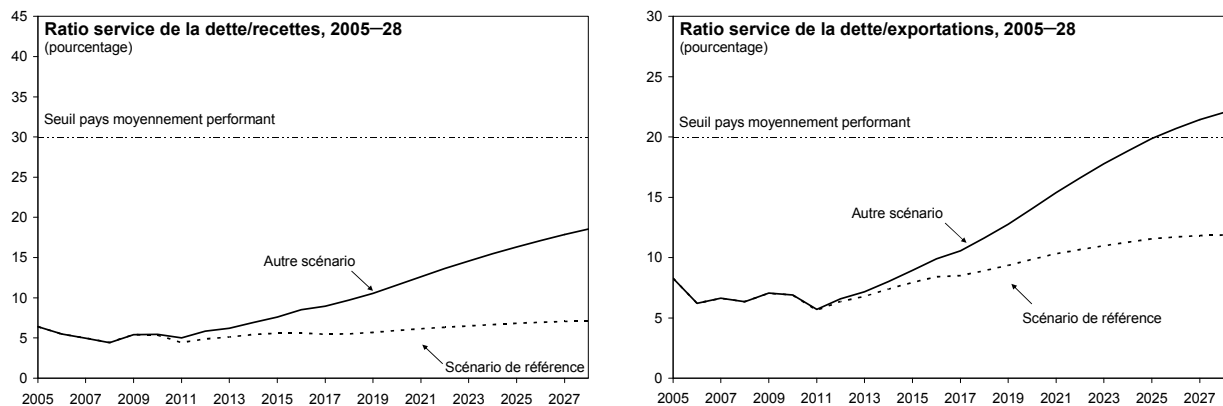
Du fait d'un déficit budgétaire plus élevé, le ratio VAN de la dette/PIB continue de s'accroître...



... d'où un risque pour la viabilité de la dette ainsi que le mettent en évidence les deux autres ratios de VAN de la dette, lesquels dépassent leur seuil de référence.



Les ratios de service de la dette continuent également de s'accroître.



Sources : autorités burkinabè et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Risque de surendettement

12. **Le risque de surendettement est élevé parce qu'un seuil indicatif (la VAN du ratio dette/exportations) n'est pas respecté dans la projection de référence.** Le maximum d'environ 190 % établi dans la projection de référence de la VAN du ratio dette/exportations est clairement au-dessus du seuil de 150 %. Selon les directives concernant les AVD, un tel écart justifie un classement dans la catégorie des pays à risque élevé de surendettement, bien que le PIB et les indicateurs de l'AVD fondés sur les recettes demeurent bien en deçà de leurs seuils indicatifs, y compris certains scénarios de remplacement et tests de résistance.

13. **Il existe en outre certains autres facteurs positifs, de même que des risques de dégradation de la situation :**

Facteurs positifs

- Respect des obligations financières : depuis le passage d'une économie centralisée à une économie de marché au début des années 90, les autorités du Burkina Faso ont constamment été fidèles à leur engagement de s'acquitter de leurs obligations de paiements extérieurs. Cela vaut pour la période ayant précédé l'octroi d'un allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), alors que la VAN du ratio dette/exportations était bien supérieure à 20 %. Malgré un niveau élevé d'endettement, les autorités ont même réduit l'encours des arriérés de paiement extérieurs au cours de ces années. Compte tenu de cette conduite impeccable en matière de paiements, il semble peu probable que les autorités n'honoreront pas leurs obligations au titre du service de la dette. En outre, on s'attend à ce que les ratios du service de la dette demeurent faibles sur l'ensemble de la période des projections.
- Financement supplémentaire au moyen de dons : un tel financement pourrait améliorer sensiblement la viabilité anticipée de la dette. La part du financement reposant sur des dons (l'AID et l'AFD étant exclues) a augmenté ces dernières années d'environ 55 %, alors que les projections de l'AVD reposent sur une part de financement lié aux dons de 50 %. Augmenter la part du financement lié aux dons à 55 % au cours de la période de projection réduirait le maximum de la VAN du ratio dette/exportations d'environ 20 points de pourcentage, mais il n'en demeurerait pas moins au-dessus du seuil indicatif.
- Amélioration de la gestion de la dette : les autorités ont récemment adopté une politique nationale de la dette et bénéficient actuellement de l'assistance technique de la Banque mondiale dans ce domaine. Les conclusions préliminaires de l'Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) indiquent que le Burkina Faso est doté de contrôles relativement puissants concernant les dettes extérieures qu'il contracte. Le plancher de concessionnalité de 35 % s'applique rigoureusement à tous les emprunts de l'administration centrale libellés en devises étrangères, et les projets

sont constamment passés au peigne fin par un Comité national de la dette publique avant la conclusion des négociations. Une stratégie de la dette que l'on projette d'annexer au budget de 2009 est en train d'être mise au point et comportera un plafond sur les nouveaux emprunts fondé sur l'analyse de la viabilité de la dette. L'évaluation recense aussi des domaines où ne sont pas respectées les exigences minimales établies dans le cadre de l'Évaluation des résultats de la gestion de la dette (lourdeur excessive des tâches confiées au Comité national de la dette publique, renseignements inadéquats concernant les déboursements, diffusion insuffisante des données relatives à l'endettement et services d'audit trop faibles pour traiter les emprunts extérieurs), mais les améliorations requises pour respecter ces normes sont, dans bien des cas, relativement modestes.

Risques de dégradation de la situation

- Ajustement budgétaire retardé — Cela pose un important risque de dégradation de la situation car, si le déficit du Burkina Faso n'est pas réduit, le poids de la dette pourrait devenir insoutenable, même lorsqu'il est mesuré par rapport au PIB ou aux recettes. Pour éviter une telle situation, il faut accroître l'effort au titre des recettes, ce qui exige en retour un effort approfondi concernant le renforcement des administrations fiscale et douanière, ainsi que la mise en œuvre d'une importante réforme de la politique fiscale.
- Chocs ayant des effets préjudiciables sur les exportations — Ces chocs auraient des répercussions principalement sur les indicateurs de dette fondés sur les exportations, les autres indicateurs étant relativement résistants à ce type de choc. Compte tenu du fait que le Burkina Faso est peu susceptible d'éprouver des difficultés à mobiliser des devises étrangères pour assurer le service de sa dette publique⁴, l'incidence de ce type de choc sur le risque de surendettement est limitée.

14. **En résumé, les facteurs positifs et les risques de dégradation de la situation sont importants.** Le risque de dégradation le plus important est une mise en œuvre différée de l'ajustement budgétaire, une situation où la VAN du ratio dette/exportations pourrait atteindre plus de 300 % (graphique I.5). Toutefois, même en vertu de ce scénario extrême, le défaut de paiement ne serait pas nécessairement le résultat le plus probable, et ce pour deux raisons : i) l'octroi de dons supplémentaires, notamment ceux relatifs au mécanisme d'allocation de dons AID/AFD, atténuerait l'augmentation des ratios d'endettement; et ii) les autorités ont démontré dans le passé qu'elles sont déterminées à éviter les arriérés au titre du service de leur dette, et ce même lorsque le poids de la dette est élevé.

⁴ Le fait que le Burkina Faso soit membre de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) lui donne accès aux réserves de devises de cette institution.

II. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE INTÉRIEURE

15. **Les résultats de l'Analyse de la viabilité de la dette intérieure sont généralement semblables à ceux de l'Analyse de la viabilité de la dette extérieure.** Un échec des mesures visant à réduire le déficit budgétaire actuel entraînerait une hausse constante des indicateurs de dette, ce qui serait clairement insoutenable. L'encours de la dette intérieure est peu élevé — la dette intérieure brute est estimée à environ 3,5 % du PIB à fin 2007 et la dette nette à 0,5 % du PIB; par conséquent, les scénarios de référence de la dette extérieure et de la dette publique totale sont similaires. Toutefois, les scénarios de remplacement de l'Analyse de viabilité de la dette intérieure diffèrent puisqu'ils n'analysent pas l'incidence de diverses politiques budgétaires sur la viabilité de la dette. Par exemple, le scénario «absence de réforme», qui maintient le déficit primaire de 2008 à 5 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection, renforce les résultats ci-dessus (graphique I.7).

III. CONCLUSION

16. **Le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé** en raison de la VAN du ratio dette/exportations; tous les autres indicateurs de dette sont sensiblement en dessous des seuils pertinents du scénario de référence. La détérioration générale par rapport à l'AVD précédente donne à penser qu'il faut mettre davantage l'accent sur une politique budgétaire prudente, sur la limitation des emprunts extérieurs aux prêts concessionnels et sur un accroissement constant des capacités de gestion en matière de dette publique.

Appendice I. Tableau 1. Burkina Faso — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008–28 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne Historique 6/ type 6/	Écart type 6/	Projections										Moyenne 2014–28
	2005	2006	2007			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008–13	2018	2028		
Dette extérieure (nominale) 1/	38.9	21.1	19.7			20.7	23.5	26.1	28.0	29.3	30.6			32.7	31.9	
Dont : contractée ou garantie par l'Etat (PPG)	38.9	21.1	19.7			20.7	23.5	26.1	28.0	29.3	30.6			32.7	31.9	
Variation de la dette extérieure	-2.9	-17.8	-1.3			1.0	2.8	2.6	1.9	1.3	1.3			-0.1	-0.1	
Flux créateurs de dette identifiés nets	8.0	6.7	0.4			8.0	9.3	8.5	7.3	6.8	5.6			3.2	2.9	
Déficit du compte courant, hors intérêts	11.4	9.3	8.9	10.1	1.1	12.7	12.7	10.4	9.4	9.1	8.6			7.6	6.4	
Déficit de la balance des biens et services	15.6	14.0	14.2			17.4	16.1	13.6	12.7	12.4	12.0			10.8	9.9	
Exportations	9.9	11.5	10.2			9.5	10.8	11.3	11.9	12.1	12.3			11.5	11.2	
Importations	25.5	25.5	24.4			26.8	26.9	24.9	24.7	24.5	24.2			22.3	21.1	
Transferts courants nets (négalif = entrée)	-4.3	-4.4	-5.3	-4.7	0.8	-4.7	-3.1	-3.1	-3.3	-3.3	-3.3			-3.1	-3.5	
Dont : officiels	-3.4	-3.0	-4.0	-3.7	-2.2	-3.7	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2			-1.6	-1.5	
Autres flux compte courant (négalif = entrée nette)	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			-0.1	0.0	
IDE nets (négalif = entrée)	-0.6	-0.6	-5.5	-1.0	1.6	-4.0	-2.6	-1.0	-0.9	-1.0	-1.7			-3.1	-2.2	
Dynamique de la dette endogène 2/	-2.8	-2.0	-2.9			-0.6	-0.8	-0.9	-1.1	-1.2	-1.3			-1.4	-1.3	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.2			0.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3			0.4	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	-2.0	-0.7			-0.8	-1.2	-1.2	-1.3	-1.4	-1.6			-1.8	-1.7	
Contribution des variations des prix et des taux de change	-10.9	-24.6	-1.7			-7.0	-6.5	-6.0	-5.5	-5.5	-4.2			-3.2	-3.0	
Residuel (3-4) 3/	0.0	-23.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Dont : financement exceptionnel																
VAN dette extérieure 4/	19.7	11.2	12.0			12.5	14.1	15.7	16.9	17.8	18.8			20.9	21.2	
En pourcentage des exportations	199.1	97.3	117.7			131.8	130.8	139.2	141.8	147.5	153.3			182.1	188.8	
VAN dette extérieure PPG	19.7	11.2	12.0			12.5	14.1	15.7	16.9	17.8	18.8			20.9	21.2	
En pourcentage des exportations	199.1	97.3	117.7			131.8	130.8	139.2	141.8	147.5	153.3			182.1	188.8	
En pourcentage des recettes publiques	154.2	86.1	88.6			92.3	100.9	107.7	111.4	113.3	115.7			112.9	113.7	
Ratio service de la dette PPG/exportations (%)	8.3	6.2	6.6			6.3	7.1	6.9	5.6	6.4	6.8			8.9	11.9	
Ratio service de la dette PPG/recettes (%)	8.3	6.2	6.6			6.3	7.1	6.9	5.6	6.4	6.8			8.9	11.9	
Ratio service de la dette PPG/recettes (%)	8.3	6.2	6.6			6.3	7.1	6.9	5.6	6.4	6.8			8.9	11.9	
Besoin total brut en financement (millions de dollars EU)	631.1	548.6	271.1			735.8	938.5	957.9	937.6	988.2	933.1			1014.0	2218.2	
Déficit du compte courant, hors intérêts, qui stabilise le ratio d'endettement	14.3	27.2	10.2			11.7	9.9	7.9	7.5	7.7	7.3			7.7	6.5	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (%)	7.1	5.5	4.0	5.6	1.9	4.5	6.2	6.0	6.0	6.0	6.0			5.8	5.9	
Déflateur du PIB en termes de dollars EU (variation en %)	0.8	0.7	12.8	5.3	10.3	12.7	1.8	2.6	3.1	3.2	2.3			4.3	2.3	
Taux d'intérêt effectif (%) 5/	0.7	0.7	1.2	0.6	0.4	1.1	1.8	1.8	1.2	1.2	1.3			1.4	1.4	
Croissance des exportations de B&S (termes de SEU, %)	-2.1	23.7	4.2	12.0	22.3	8.9	23.5	13.7	15.3	10.7	10.2			13.7	6.3	
Croissance des importations de B&S (termes de SEU, %)	11.7	6.1	12.3	11.0	12.8	29.5	8.3	0.6	8.4	8.7	7.2			10.4	6.7	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	32.4	33.2	32.5	32.3	31.9	31.4			32.3	29.9	
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	554.8	564.6	678.6			835.9	891.5	965.1	997.3	1033.7	1045.9			1117.8	2574.2	
Dont : dons	249.8	280.2	439.4			524.3	496.9	526.0	548.7	566.9	548.0			558.9	1287.1	
Dont : prêts concessionnels	259.4	254.9	239.2			311.6	394.6	439.1	448.7	466.9	498.0			558.9	1287.1	
Financement équivalent à des dons (% du PIB) 8/	7.9	7.3	7.1	6.8	6.4	5.8			4.0	4.1	
Financement équivalent à des dons (% du financement extérieur) 8/	73.6	70.2	69.2	69.5	69.2	67.4			65.0	63.8	
Pour mémoire :																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	5436.9	5776.6	6776.8			7981.4	8625.6	9375.6	10245.5	11203.4	12151.1			18238.9	40248.1	
(VAN-VAN-1)/PIB-1 (%)	2.6	2.8	3.0	2.7	2.6	2.6			2.7	1.8	

Source : projections des services du FMI

1/ Inclut la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé $[r - g - (1+r)g]/(1+g+r)g$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du PIB réel en dollars EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (à savoir, les variations des arriérés et allègement de la dette); les variations des actifs extérieurs bruts et les ajustements de valorisation. Pour les projections, les transferts de capitaux sont inclus, en particulier les dons projets, qui sont projetés à environ 2.5 % du PIB à long terme et à environ 4 % de 2008 à 2012, à cause des dons du MCC

4/ et des entrées de capitaux privés non créateurs de dette. Les projections incluent aussi la contribution des variations de prix et des taux de change.

5/ Suppose que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur nominale.

6/ Paiements des intérêts pour l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

7/ Dons, prêts concessionnels et allègement de dette.

8/ Les financements équivalant à des dons incluent : les dons accordés directement à l'Etat et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VAN de la nouvelle dette).

Appendice I. Tableau 2. Burkina Faso — Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008–28 (pourcentage)

	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN dette/PIB								
Scénario de référence	12	14	16	17	18	19	21	21
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	12	13	14	15	16	18	29	40
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	12	15	18	20	22	24	29	33
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	12	14	16	18	19	20	22	22
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	12	16	21	22	22	23	24	22
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	12	15	18	20	21	22	24	24
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	12	16	18	19	20	21	22	21
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	12	15	19	20	21	22	24	23
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2008 5/	12	20	22	24	25	27	30	30
Ratio VAN dette/exportations								
Scénario de référence	132	131	139	142	148	153	182	189
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007–26 1/	132	120	123	127	137	151	256	360
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007–26 2/	132	142	161	171	184	197	256	297
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	132	131	139	142	148	153	182	189
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	132	205	322	319	325	331	358	337
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	132	131	139	142	148	153	182	189
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	132	148	160	160	165	170	192	191
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	132	169	219	220	226	233	265	263
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2008 5/	132	131	139	142	148	153	182	189
Ratio VAN dette/recettes								
Scénario de référence	92	101	108	111	113	116	113	114
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007–26 1/	92	92	95	100	105	114	159	217
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007–26 2/	92	110	124	135	142	149	159	179
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	92	103	113	116	118	121	118	119
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	92	115	143	144	143	143	127	117
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	92	108	125	129	131	134	131	132
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	92	114	124	126	127	128	119	115
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	92	110	131	134	135	136	127	123
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2008 5/	92	143	153	158	161	164	160	161
Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	6	7	7	6	6	7	9	12
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	6	5	5	5	6	6	10	21
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	6	5	5	6	7	8	15	23
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	6	6	9	12
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	6	7	10	11	12	12	20	23
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	6	6	9	12
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	6	5	5	6	6	7	10	13
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	6	6	7	8	9	9	14	18
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2008 5/	6	5	5	6	6	6	9	12
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	5	5	4	5	5	6	7
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	4	4	4	4	4	4	6	13
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	4	4	4	5	6	6	9	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	4	5	5	5	6	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	4	4	4	5	5	5	7	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	5	5	5	6	7	9
B4. Flux nets non créateurs de dette à la moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	4	4	4	5	5	5	6	8
B5. Combinaison de B1–B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	4	4	5	5	5	7	8
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2008 5/	4	5	6	6	7	7	8	11
<i>Pour mémoire</i>								
Suppose l'élément don sur le financement résiduel (c'est-à-dire, le financement requis au-dessus de la référence) 6	33	33	33	33	33	33	33	33

Source : projections et simulations des services du FMI.

¹ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars EU), le compte courant non porteur d'intérêts en pourcentage du PIB et les flux non créateurs de dette.

² Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de deux points de pourcentage supérieur à celui de la référence, tandis que la période de grâce et les échéances sont les mêmes.

³ On suppose que la valeur des exportations se maintient en permanence au niveau inférieur, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire dans les niveaux d'importation).

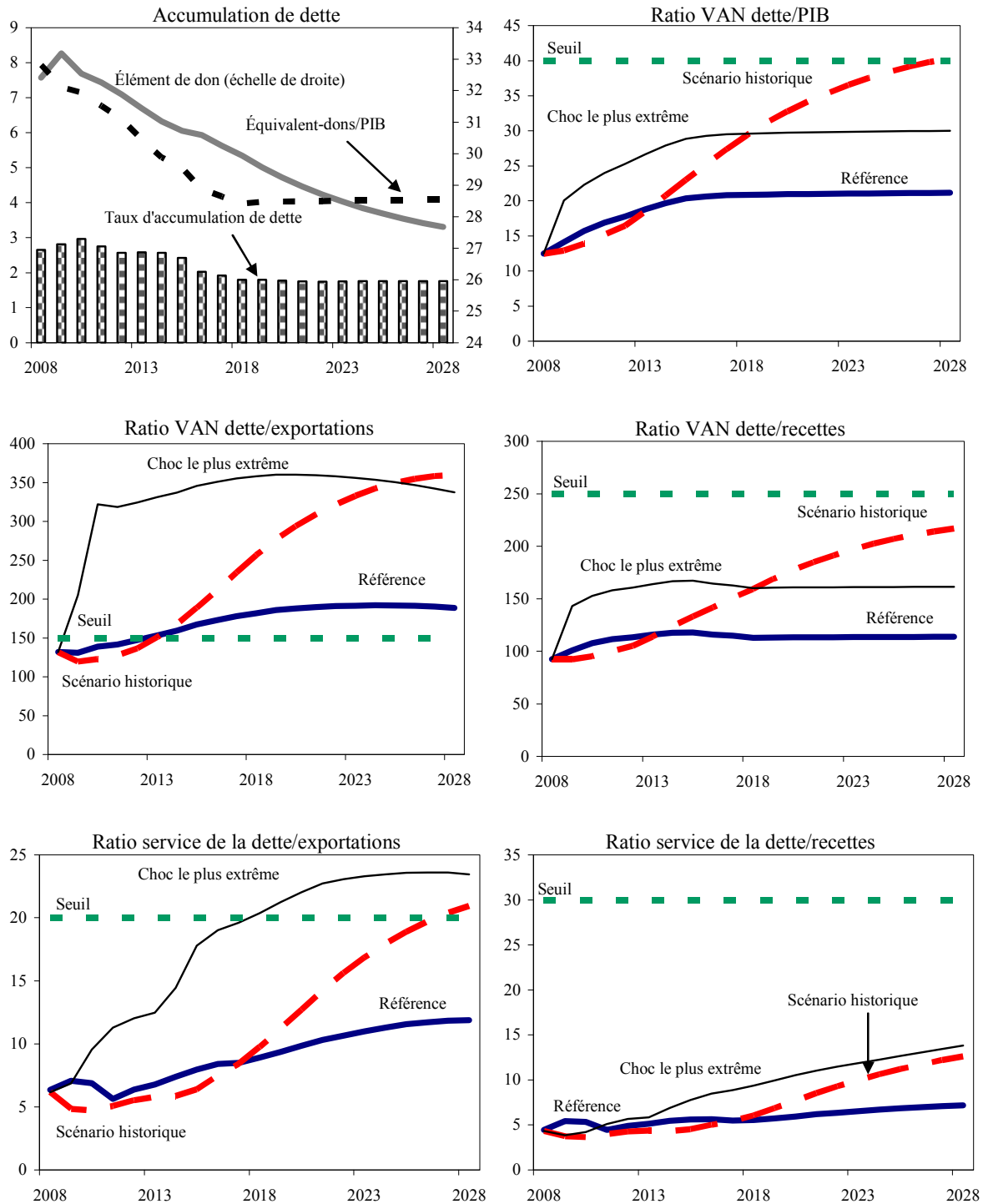
⁴ Inclut les transferts officiels et privés et les investissements directs étrangers.

⁵ On entend par dépréciation la baisse en pourcentage du taux de change du dollar/la monnaie locale qui ne dépasse jamais 100 %.

⁶ S'applique à tous les scénarios de résistance, à l'exception de A2 (conditions de financement moins favorables) dans lesquelles les conditions de tout nouveau financement est tel que spécifié dans la note en bas de page 2.

contractée ou garantie par l'État, 2008–28

Graphique I.6. Burkina Faso — Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
Selon d'autres scénarios (en pourcentage), 2008–28 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.
1/ Seuil du pays moyennement performant.

Appendice I—Tableau 3. Burkina Faso: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005–28
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual				Moyenne historique \$/	Écart type \$/	Estimate							Projections		
	2005	2006	2007	2008			2009	2010	2011	2012	2013	2013	2018	2028	2014–28 Moyenne	
Dette du secteur public 1/ dont dette libellée en devises	44.4 40.9	22.8 20.0	22.0 18.6	24.0 20.7	26.4 23.5	28.7 26.0	30.3 27.8	31.4 29.1	32.5 30.5	34.0 32.5	34.0 32.5	32.5 31.7	2008–13 Moyenne			
Variation de la dette du secteur public	0.3	-21.6	-0.8	2.0	2.4	2.3	1.6	1.1	1.2	-0.2	-0.2	-0.2				
Flux générateurs d'endettement identifiés	6.6	-23.0	2.3	3.3	3.0	2.3	1.6	1.2	1.2	-0.2	-0.2	-0.2				
Déficit primaire	4.6	5.0	5.3	5.0	4.3	3.9	3.6	3.3	3.2	2.0	1.8	2.1				
Recettes et dons	17.4	18.9	20.1	20.1	19.8	20.2	20.5	20.8	20.8	21.5	21.8	21.8				
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.9	23.9	25.3	25.0	24.1	24.1	24.1	24.1	24.0	23.5	23.6	23.6				
Dynamique automatique de la dette	2.1	-5.9	-2.9	-1.7	-1.3	-1.6	-2.0	-2.1	-2.0	-2.1	-2.0	-2.0				
Contribution du différentiel de taux d'intérêt/croissance	-3.6	-3.1	-1.1	-1.0	-1.3	-1.4	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-1.9	-1.9				
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.7	-0.8	-0.2	0.0	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1				
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.9	-2.3	-0.9	-1.0	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-1.9	-1.8				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	5.7	-2.8	-1.9	-0.7	0.0	-0.2	-0.3	-0.3	-0.1				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-22.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Allègement de la dette (PPE et autre)	0.0	-22.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres (préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Residuel, y compris variation des actifs	-6.3	1.4	-3.1	-1.3	-0.6	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0				
VAN de la dette du secteur public	23.2	14.0	15.5	15.8	17.1	18.5	19.4	20.0	20.9	22.3	21.9	21.9				
dont : dette libellée en devises	19.7	11.2	12.0	12.5	14.1	15.7	16.9	17.8	18.8	20.9	21.2	21.2				
dont : extérieure	19.7	11.2	12.0	12.5	14.1	15.7	16.9	17.8	18.8	20.9	21.2	21.2				
VAN passif conditionnel (non compris dans dette secteur publ.)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Besoin brut de financement 2/	6.0	6.2	6.6	5.8	5.3	4.8	4.4	4.2	4.2	3.1	3.2	3.2				
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (%)	133.6	73.9	77.1	78.5	86.6	91.3	94.4	96.5	100.6	103.6	100.5	100.5				
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (%)	181.7	107.3	113.9	116.6	122.2	126.4	127.7	127.6	128.5	120.8	117.8	117.8				
dont : extérieure 3/	154.2	86.1	88.6	92.2	100.9	107.7	111.4	113.3	115.7	112.9	113.7	113.7				
Ratio service de la dette/recettes et dons (%) 4/	8.2	6.2	6.7	4.4	4.7	4.6	4.0	4.3	4.6	5.1	6.3	6.3				
Ratio service de la dette/recettes (%) 4/	11.2	8.9	9.9	6.6	6.6	6.4	5.3	5.7	5.8	6.0	7.3	7.3				
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	4.3	26.6	6.1	3.0	1.9	1.6	2.0	2.2	2.0	2.2	2.0	2.0				
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (%)	7.1	5.5	4.0	4.5	6.2	6.0	6.0	6.0	6.0	5.8	5.9	5.9				
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette libellée en devises (%)	0.7	0.6	1.1	1.1	1.8	1.8	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.4				
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (%)	3.9	5.1	4.1	4.1	4.1	3.6	3.3	3.5	3.3	3.6	3.1	2.6				
Dépréciation du taux de change réel (% + dénote dépréciation)	16.0	-7.4	-10.0	-3.9				
Taux d'inflation (déflateur PIB, %)	0.6	-0.1	3.4	2.9	5.0	1.3	1.8	2.1	2.3	2.4	2.3	2.2				
Croissance dépenses primaires réelles (avec déflateur PIB, %)	10.8	15.0	10.2	3.3	2.2	6.1	6.0	5.9	5.4	4.8	6.1	5.9				
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3				

Sources : Autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ Signale la couverture du secteur public, par ex. administrations publiques ou secteur public non financier. Précise également s'il s'agit d'une base brute ou nette.

2/ Le besoin brut de financement est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes à l'exclusion des dons.

4/ Le service de la dette est défini comme la somme des intérêts et amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Appendice I–Tableau 4. Burkina Faso: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2008-2028

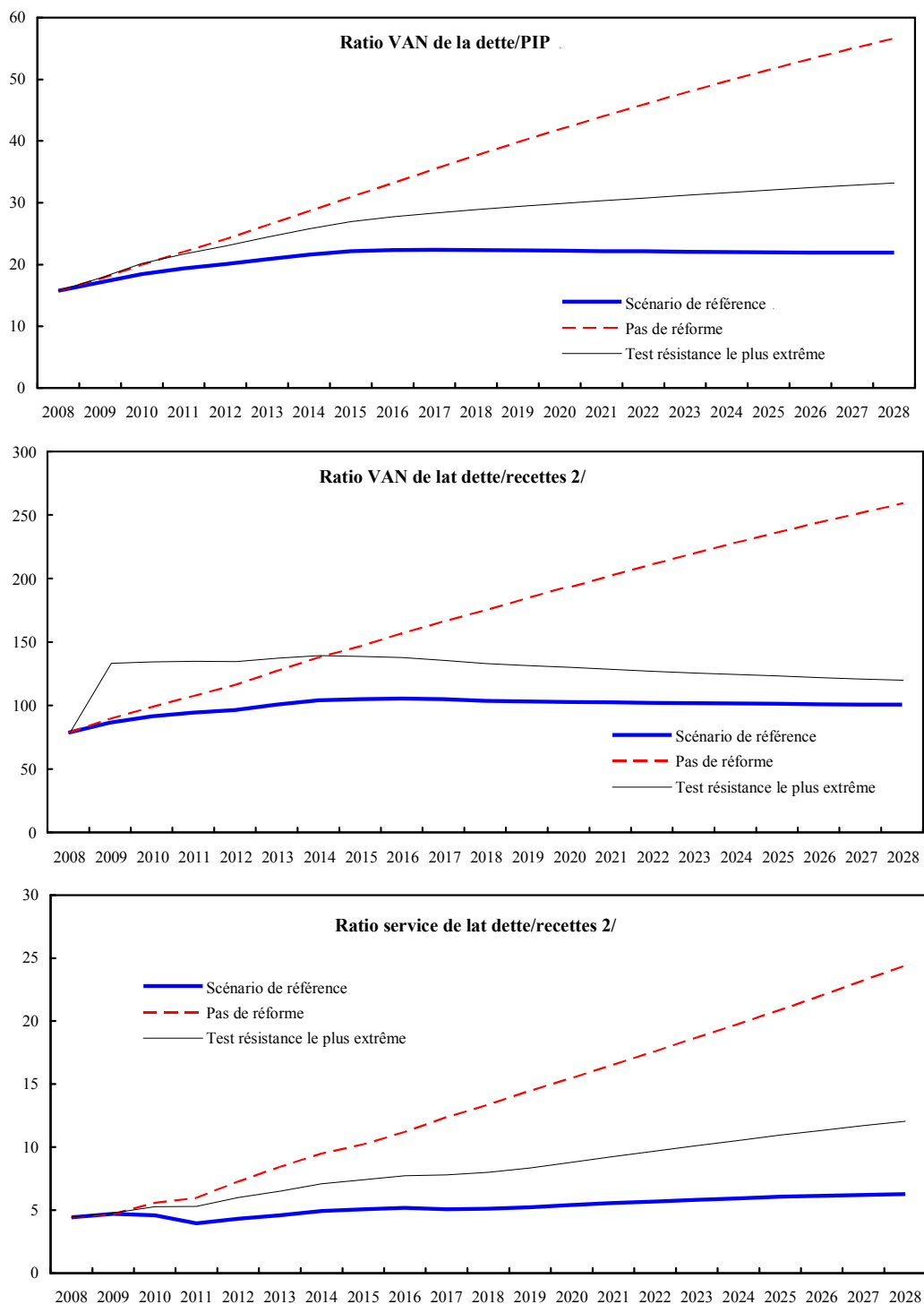
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	17	18	19	20	21	22	22
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	16	16	18	19	20	21	27	39
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	16	18	20	22	24	26	38	57
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	16	17	19	20	21	22	26	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009–10	16	18	20	22	23	24	29	33
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	16	18	20	21	21	22	23	23
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	16	17	19	20	20	21	22	21
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	16	22	22	22	22	22	22	21
B.5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	16	26	27	28	28	29	29	26
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	78	87	91	94	96	101	104	100
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	78	83	87	90	94	100	127	178
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	78	89	99	107	116	127	175	260
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	78	87	93	97	100	106	122	161
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009–10	78	89	99	105	109	117	133	151
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	78	89	97	100	102	106	108	103
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	78	86	93	95	96	100	101	94
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	78	109	109	107	105	107	104	98
B.5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	78	134	135	135	135	138	134	120
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	4	5	5	4	4	5	5	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	4	5	3	3	4	5	8	14
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	4	5	6	6	7	8	13	24
A3. Croissance du PIB inférieure en permanence 1/	4	5	5	4	5	5	7	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2009–10	4	5	5	5	6	7	8	12
B2. Solde primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2009-10	4	5	5	6	5	5	5	7
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi écart type	4	5	4	4	4	4	5	5
B4. Dépréciation nominale ponctuelle de 30% en 2009	4	5	6	5	5	6	7	8
B.5 Augmentation de 10% du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	4	5	21	10	8	7	7	9

Sources: Autorités burkinabè et estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est égale au niveau de référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (c.-à-d., la durée de la période de projection).

2/ Les recettes comprennent les dons.

Graphique I.7. Burkina Faso: Indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2008-2028 1/



Source: Projections et simulations des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est défini comme le test produisant le ratio le plus élevé en 2018.

2/ Recettes dons compris.

Burkina Faso — Lettre d'intention

Ouagadougou, le
4 juin 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général,
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)

OBJET : Lettre d'intention de Politiques économique et financière 2008–09.

Monsieur le Directeur Général,

1. La première revue de notre programme économique et financier, appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 9 janvier 2008. Pour aider à atténuer l'impact de la hausse des cours du pétrole et le choc négatif sur le coton, le Conseil a également approuvé une augmentation de l'accès de 15 % de la quote-part (9,03 millions de DTS).
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme tout au long du premier trimestre de 2008; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2008 et au début de 2009.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et mettre en œuvre les réformes structurelles lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères. En particulier, les objectifs en matière de recettes et de déficit budgétaire ont été atteints. En ce qui concerne l'administration fiscale, des progrès considérables ont été accomplis dans l'utilisation du système de notification des contribuables retardataires et défaillants pour leur rappeler leur obligation de déclarer leurs impôts. Bien que des problèmes techniques nous aient empêché, dans certains cas, d'envoyer des lettres de rappel dans la semaine suivant le délai de déclaration, le taux de retard et de défaillance a sensiblement diminué. La mesure étant réalisée pour l'essentiel, nous sollicitons une dérogation pour ce critère de réalisation structurel.
4. À l'appui de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous sollicitons l'achèvement de la deuxième revue du programme appuyé par la FRPC et le troisième décaissement, d'un montant de 4,014 millions de DTS.
5. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique

difficile, caractérisé par la hausse des prix de certains produits de grande consommation, l'augmentation des cours du pétrole, la fermeté de l'euro et le ralentissement de la croissance mondiale. Le gouvernement reste néanmoins déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire. Le Burkina Faso consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La troisième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard en fin janvier 2009, et la quatrième revue au plus tard en fin juillet 2009.

6. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu de cette lettre, le MPEF ci-joint et le Protocole d'accord technique. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur le site Web du FMI après la conclusion de la revue par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Jean-Baptiste M. P. COMPAORE
Commandeur de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémoire de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I : Burkina Faso — Mémoire de politiques économique et financière du gouvernement pour 2008–09

I. INTRODUCTION

7. **Ce mémoire actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).** Il résume l'évolution économique récente, examine les résultats du programme soutenu par la FRPC et met à jour la stratégie du gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques économique et financière. Le programme, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 23 avril 2007, vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer des conditions favorables à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté.⁵ La première revue s'est achevée le 9 janvier 2008. A cette occasion, le Conseil a accepté, pour aider à réduire l'impact de l'envolée des cours du pétrole et le choc négatif sur le coton, de relever le niveau d'accès de 15 % de la quote-part (9,03 millions de DTS). Au deuxième semestre de 2007, le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à renforcer l'administration fiscale et douanière, avancé dans la réforme de la filière coton et mené à bien les réformes structurelles.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2007 ET AU PREMIER TRIMESTRE DE 2008

A. Évolution économique récente

8. **En raison des chocs exogènes, la performance économique récente a été mitigée.** La croissance du PIB s'est ralentie en s'inscrivant à 4% contre 5,5% en 2006, en raison d'une baisse de plus de 40 % de la production de coton, des cours élevés du pétrole et de l'appréciation de l'euro, qui ont pesé sur la compétitivité. La faible production de coton est due à plusieurs facteurs: pluviométrie tardive, inondations dans certaines zones de production, retard dans les paiements aux producteurs pour la campagne précédente et annonce tardive du prix plancher au producteur. Cependant, les autres secteurs, en particulier ceux de la construction et des mines, ont enregistré une forte croissance, ainsi que le reflète le niveau élevé des crédits à l'économie, hormis les crédits de campagne. L'inflation, qui était en moyenne négative en 2007, est désormais en hausse principalement à cause du renchérissement des denrées alimentaires, qui est attribuable aux mauvaises récoltes et à la hausse des cours mondiaux, en particulier du riz et du blé. La recapitalisation (à hauteur de 1 % du PIB) de la SOFITEX — la plus grande société cotonnière — a contribué, conformément aux projections, à une aggravation du déficit budgétaire, dons exclus. La faiblesse des exportations de coton et les cours élevés du pétrole ont entraîné une augmentation du déficit courant, qui a été en partie compensée par la hausse des exportations d'or avec le lancement des activités d'une grande mine d'or au deuxième semestre de 2007.

⁵ Le document du programme a été publié sous la forme d'un rapport du FMI sur le pays (CR 07/153) sur le site web du FMI (www.imf.org).

9. **Nous avons pris des mesures pour compenser l'impact des inondations et du renchérissement des produits de grande consommation, en particulier des denrées alimentaires, sur les populations les plus vulnérables.** Les mauvaises conditions climatiques ont affecté la production vivrière dans un tiers des provinces. Pour aider les populations les plus pauvres, nous avons utilisé notre stock de réserves alimentaires, qui sera reconstitué. À l'instar des autres pays de la sous région, nous avons ressenti le besoin d'atténuer l'impact de l'augmentation des prix des produits de première nécessité. En février, nous avons suspendu pour trois mois (période qui a été étendue à six mois par la suite) l'application du droit de douane et de la TVA sur le riz, le lait en poudre, le lait concentré et le sel. Début mars, nous avons annoncé des prix indicatifs pour ces produits, fixés sur la base des prix à l'importation et de marges bénéficiaires «raisonnables». Nous suivrons l'évolution des prix et renforcerons le dialogue avec les importateurs et les grossistes, afin de protéger les populations les plus vulnérables.

B. Mise en œuvre du programme

10. **Les principaux objectifs du programme pour la deuxième revue ont été atteints, grâce notamment à renforcement continu de l'administration fiscale et des douanes.** Les objectifs de déficit budgétaire et de recouvrement des recettes (respectivement, critère et repère de réalisation quantitatifs) en fin d'année ont été atteints. Ainsi, les recettes totales ont augmenté de 0.6 points du PIB par rapport à 2006 en s'inscrivant à 13.6 % du PIB en 2007. Cependant, malgré une progression de 9% d'une année à l'autre, les dépenses sociales selon la définition retenue pour le suivi du programme se situent en retrait de 0.7 point de PIB par rapport au niveau minimum fixé, principalement en raison de l'insuffisance de capacités dans l'exécution des dépenses en capital. Cependant, le gouvernement soutient de manière conséquente, dans un contexte marqué par le renchérissement des produits pétroliers et les difficultés de la filière coton, d'autres domaines qui ont un grand impact dans la réduction de la pauvreté comme la subvention des intrants pour les producteurs de coton, et le filet de protection sociale pour rendre accessibles les produits pétroliers et l'électricité aux plus démunis.

11. **Des progrès ont été réalisés en matière de réformes structurelles.**

- **Politique fiscale:** Avec la soumission du code fiscal unifié au Parlement en décembre, un autre repère a été atteint.
- **Administration fiscale:** à l'aide du système d'administration fiscale (SINTAX), des lettres de rappel ont été envoyées automatiquement aux contribuables retardataires et défaillants (critère de réalisation permanent). Cela a permis de réduire considérablement la proportion de non-déclarants en ce qui concerne la TVA et l'impôt sur les revenus des sociétés à moins de 7 %, contre les 12 % enregistrés début 2007. Toutefois, en raison de difficultés techniques dans le transfert des déclarations des bureaux de provinces vers Ouagadougou, quelques notifications n'ont pu être envoyées dans le délai d'une semaine suivant l'échéance de la déclaration. Mais l'ouverture d'un guichet de la DGE à Bobo-Dioulasso début mars 2008 permettra de

résoudre cette difficulté. En outre, nous n'avons pas pu fournir les statistiques sur les déclarations pour l'impôt sur le revenu foncier (IRF) et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM). L'IRF est payé par les contribuables qui ne sont pas toujours immatriculés à l'IFU parce que ce n'est pas un impôt professionnel. Le nouveau logiciel de gestion des baux que nous comptons déployer d'ici fin mai 2008 va nous permettre d'assurer le suivi de cet impôt. S'agissant de l'IRVM, c'est un impôt dont le paiement, qui dépend de la distribution des dividendes, n'est pas systématique. En tout état de cause, nous avons réalisé l'essentiel de cette mesure en réduisant la proportion des non-déclarants. Aussi, nous sollicitons une dérogation pour ce critère de réalisation structurel. L'interconnexion informatique des bureaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso est effective depuis le début mars, ce qui facilite la notification.

- **Administration douanière:** Nous avons mis en œuvre le système informatisé de gestion des douanes SYDONIA dans nos bureaux de Ouagadougou, et ses principaux modules sont entièrement opérationnels (repère structurel). Des commissionnaires en douane utilisent déjà les possibilités d'accès à distance de SYDONIA pour les déclarations à partir de leurs bureaux. Le module de sélectivité, qui achemine automatiquement les déclarations douanières vers les différents circuits, a été programmé et nous sommes en train de le tester en « situation réelle ». Nous avons également intégré dans SYDONIA notre base de données des valeurs en douane, ce qui facilite la vérification automatique des valeurs déclarées. En outre, nous exigeons et nous appliquons les attestations d'inspection avant expédition pour toute importation de marchandises, conformément à la réglementation.
- **Autres mesures structurelles:** le gouvernement a adopté une stratégie de re-désengagement du capital de la SOFITEX (repère structurel). Cette stratégie prévoit la cession de quelque 30 % des actions de la SOFITEX à un investisseur privé financièrement solide et doté d'une expertise avérée dans le secteur. Pour mémoire, la recapitalisation de la SOFITEX, achevée en décembre 2007, a porté la part de l'État à 65,4 %.

III. MESURES PRÉVUES EN 2008 ET 2009

A. Cadre macroéconomique

12. **Nous devons nous adapter à une conjoncture économique difficile, attribuable à plusieurs facteurs exogènes.** Selon les projections, la croissance du PIB réel augmentera légèrement pour atteindre 4,5 % soutenue par une reprise de la production de coton et l'entrée en activité de plusieurs mines d'or. En dépit donc de la flambée des cours du pétrole et de la vigueur de l'euro qui continueront de peser sur la compétitivité, l'économie, restera sur le sentier de la croissance. A court terme, l'inflation pourrait s'accélérer sous l'effet du renchérissement continu des produits alimentaires et des autres facteurs susvisés, mais la situation devrait s'améliorer avec notamment la politique de mise à disposition des populations de céréales à prix social et la disponibilité des produits des prochaines récoltes.

B. Politique budgétaire

13. **L'orientation de la politique budgétaire doit tenir compte des besoins sociaux tout en préservant la stabilité macroéconomique.** Comme nous prévoyons que la hausse des prix des produits alimentaires sera temporaire, l'orientation budgétaire convenue lors de la première revue demeure globalement appropriée en termes de ratio déficit budgétaire global sur PIB. Tout en préservant cette orientation budgétaire, nous prendrons des mesures pour atténuer l'impact social d'un renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie. Nous suivons avec une grande attention cette évolution rapide des prix et prendrons les mesures appropriées si la situation l'exige. En effet, une hausse durable de l'inflation serait préjudiciable à la croissance à long terme.

14. **Notre politique vise à maintenir la cohésion sociale tout en préservant les recettes fiscales par un renforcement de nos capacités administratives.** La suspension pour six mois des droits de douanes et de la TVA pour amortir l'impact de la flambée des prix de certains produits de grande consommation entraînera une légère perte de recettes douanières et fiscales. Le manque à gagner résultant de cette suspension de droits et taxes pourrait représenter environ 0,3 % du PIB. Malgré l'impact négatif sur les recettes fiscales de ces quelques mesures, nous devrions être proche du ratio recettes sur PIB en 2008, grâce à un renforcement continu de l'administration fiscale et des douanes.

15. **Une hiérarchisation appropriée de nos dépenses est indispensable pour une bonne prise en charge des effets négatifs des chocs exogènes.** Afin d'appuyer la relance de la croissance et de renforcer la cohésion sociale, nous accorderons un appui ponctuel aux producteurs de coton pour financer les intrants dont les prix ne cessent d'augmenter, ainsi que des ressources pour atténuer l'impact de l'envolée des cours mondiaux du pétrole et de l'électricité, et nous allons constituer un fonds de réserve pour la mise en œuvre de mesures additionnelles. Ces fonds seront disponibles grâce à de vigoureux efforts de mobilisation de recettes. En outre, la recapitalisation de la SOFITEX (qui a coûté 34 milliards de francs CFA à l'État) a été finalisée au cours de l'exercice 2007 et ne pèsera donc pas sur le budget de 2008. De plus, nous renforcerons les capacités administratives afin, notamment, d'améliorer l'exécution des dépenses d'investissement, et ainsi des infrastructures de base. Les mesures destinées au lancement des opérations relatives au *Millenium Challenge Account* des États-Unis devraient être mises en place cette année, avec une enveloppe totale de 520 millions de dollars EU (frais administratifs et suivi compris) sur une période de 5 ans. Ces fonds seront gérés par l'intermédiaire d'un organisme financier distinct, et les projets privilégieront (i) l'agriculture et l'irrigation, (ii) les routes, (iii) la réforme foncière, et (iv) l'enseignement primaire.

16. **Le suivi plus étroit des dépenses sociales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses sont des priorités majeures et favoriseront la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Nous voulons instaurer un système de suivi de ces dépenses (repère pour septembre 2008). Pour 2008, ce système portera sur toutes les catégories de dépenses sur ressources propres à l'exception de celles de personnel suivies dans un logiciel spécifique, en l'occurrence le SIGASPE, lequel fait actuellement l'objet d'une révision incluant l'élaboration d'une interface avec le CID qui sera disponible à la fin de l'année. L'indicateur que nous utilisons actuellement est en grande partie basé sur une

classification économique, par ministère. Il conviendrait d'adopter une classification fonctionnelle, et nous préparons un projet pilote en ce domaine. Toutefois, du fait de la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels et de la complexité globale du projet, la mise en œuvre intégrale ne sera effective qu'en 2009 au plus tôt

C. Réformes budgétaires structurelles

Renforcement des administrations fiscale et douanière

17. **Le civisme fiscal s'améliore.** Des progrès notables ont été enregistrés avec l'envoi de notifications aux retardataires et aux non-déclarants, pour leur rappeler l'obligation de déclarer leurs impôts. Ainsi, il a été convenu avec la mission du FMI de remplacer le critère de réalisation, basé sur les procédures, par un objectif indicatif qui cible un taux de non-déclarants de moins de 7 % à la fin 2008 et de moins de 5 % à la fin 2009 pour la TVA, le BIC PM, et l'IUTS. Nous allons maintenir le système actuel de notification et envoyer, sans délai, des lettres de rappel aux retardataires et aux non-déclarants. Nous prévoyons aussi de recourir à des contrôles pour réduire le nombre élevé de grands contribuables qui déclarent des engagements nuls de TVA ou dont la position est structurellement créditrice. Nous poursuivrons l'effort d'assainissement du fichier des grands contribuables et de ceux de taille moyenne par notamment un rapprochement périodique les informations douanières avec les informations des services fiscaux.

18. **L'harmonisation des seuils d'imposition devrait être reportée afin de permettre un alignement avec le programme de l'UEMOA.** Nous avons l'intention de relever le seuil de la TVA pour améliorer l'efficacité de l'administration de la TVA (repère, juin 2008). Toutefois, comme l'UEMOA travaille actuellement à la définition de nouveaux seuils pour les régimes du réel d'imposition, il est préférable d'attendre l'entrée en vigueur de ces seuils, (prévue en septembre 2009). Nous allons intégrer cette mesure dans notre stratégie de réforme de la fiscalité.

19. **Des progrès notables ont été enregistrés dans l'informatisation du fichier des grands contribuables et des contribuables de taille moyenne.** Le système informatique SINTAX est pleinement opérationnel en ce qui concerne les grands contribuables et ceux de taille moyenne. SINTAX est déjà utilisé par le bureau des grands contribuables. Pour le bureau des contribuables de taille moyenne, le logiciel a été installé, la formation a été achevée en février, mais des équipements informatiques additionnels pourraient s'avérer nécessaires pour rendre le système opérationnel.

20. **Afin de renforcer l'administration des douanes, le module de transit de SYDONIA devrait être opérationnel et le module de sélectivité devrait être pleinement intégré.** Le module de transit nous aidera à améliorer de façon significative le suivi du transit en informant les postes frontaliers et l'administration centrale en temps « réel » sur le trafic de transit entrant et sortant. Un tel mécanisme nécessite une interconnexion électronique entre les différents postes frontaliers et l'administration centrale, qui sera établie d'ici la fin de l'été 2008. Pour sa part, le module de transit devrait être pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année. Le module de sélectivité permet une affectation automatique des déclarations dans le circuit douanier approprié, réduisant ainsi les décisions discrétionnaires et les risques

de corruption. Actuellement le module de sélectivité alloue environ 10 % de toutes les déclarations aux circuits bleu et vert. D'ici le mois de septembre, nous avons l'intention de porter ce taux à 30 %. Après avoir tiré des enseignements de cette première expérience, nous augmenterons progressivement ce taux, tout en cherchant un juste équilibre entre l'amélioration des facilités accordées aux importateurs et le risque d'une perte de recettes liées à la fraude. Nous maintiendrons au minimum un taux de 30 % pour le mois de décembre (repère).

Réforme de la politique fiscale

21. **L'augmentation des recettes fiscales est au centre de notre politique de stabilisation macroéconomique et exige une réforme en profondeur de la fiscalité.** La consolidation de la législation fiscale en un code fiscal unifié en décembre 2007 a renforcé la transparence. Toutefois, plusieurs problèmes demeurent : le système fiscal a une assiette étroite, en raison de la structure du PIB et des nombreuses exonérations qui le caractérisent ; sa structure est complexe, du fait notamment des retenues à la source et des prélèvements à titre d'acompte. Si certaines mesures peuvent être mises en œuvre à court terme, d'autres nécessitent d'avantage de travail préparatoire et une concertation approfondie avec les différentes parties prenantes.

22. **Le Conseil des ministres va approuver la stratégie de réforme de la fiscalité (repère, septembre 2008).** Cette stratégie va définir dans les grandes lignes le champ, le processus, et le calendrier de la réforme. L'assistance technique fournie récemment par le Département des finances publiques du FMI contribuera largement à l'élaboration de notre plan de réforme. Nous adopterons un impôt unique sur les sociétés qui remplacera l'impôt actuel, qui comporte plusieurs cédules d'impôts. Notre stratégie prévoit aussi (i) la relecture du code des investissements dans le double objectif de sa simplification et de la rationalisation des incitations, notamment celles d'ordre fiscal qui pourraient être reversées dans le code général des impôts, tout en privilégiant un amortissement accéléré ; (ii) l'augmentation des seuils d'imposition et (iii) la réforme de la TVA. Étant donné les contraintes de capacité et le faible impact sur les recettes, le traitement du secteur informel sera abordé plus tard.

23. **Cette réforme de la fiscalité sera appuyée par la mise en place d'une cellule de politique fiscale et par une concertation approfondie avec les parties prenantes.** L'absence d'une structure institutionnelle appropriée et d'une base de données nous permettant de procéder à des analyses coûts bénéfiques, qui sont pourtant nécessaires, est un handicap pour la conduite des réformes fiscales. C'est pourquoi nous avons décidé de créer, sur recommandation de la mission d'assistance du Département des finances publiques du FMI, une cellule de politique fiscale, qui aura l'autorité nécessaire et qui sera chargée de superviser l'exécution des réformes et de préparer les études indispensables. La cellule sera opérationnelle d'ici août 2008 avec l'affectation effective de personnel (nouveau critère de réalisation).

24. Plusieurs mesures conformes au programme de réforme seront adoptées à court terme, lorsque le projet de loi de finances 2009 sera présenté à l'Assemblée nationale.

Pour assurer la cohérence indispensable de nos réformes et la crédibilité de celles-ci, nous réviserons davantage le projet de code général des impôts et repousserons son adoption en 2009 afin d'incorporer les recommandations pertinentes de la mission d'assistance technique du FMI. Toutefois, d'ici la fin 2008, nous utiliserons le canal de la loi de finances pour les mesures de réformes à court terme. Plus spécifiquement, nous harmoniserons le taux de taxation des tabacs de toutes catégories et nous éliminerons, pour les grandes entreprises, les retenues à la source et les prélèvements à titre d'acompte sur les impôts et les bénéfices opérés respectivement sur les rémunérations des prestataires de services et sur les importations et les achats de biens auprès des grossistes, demi grossistes ou les producteurs. De plus, nous allons analyser en détail les exonérations.

25. En 2009, nous réformerons le régime de la TVA et instaurerons un impôt autonome sur le revenu des sociétés. Dans ce contexte, nous avons l'intention (i) d'établir un mécanisme de remboursement de la TVA plus performant et, tout en tenant compte des mesures de sauvegarde appropriées, (ii) d'augmenter les seuils de la TVA, (iii) d'exclure les intérêts bancaires du champ de la TVA (iv) d'entamer avec l'ensemble des partenaires au développement des discussions pour assujettir à la TVA les projets d'investissements financés sur ressources extérieures et (v) de mettre en place un nouvel impôt sur le revenu des sociétés qui remplacera les cédules existants. En parallèle, nous réformerons le code des investissements. A cause de quelques retards, l'adoption de certaines mesures de politique fiscale serait reportée de 2009 à 2010 en raison de l'ampleur et de la complexité des réformes proposées (tableau texte 1). Tout au long du processus de réforme nous consulterons le FMI.

Tableau texte 1. Burkina Faso — Calendrier de réforme fiscale

Mesures	Calendrier	Repère
Politique de réforme fiscale		
Établir une cellule de politique fiscale au ministère chargé des finances pour formuler les réformes fiscales et superviser leur mise en œuvre	31 août 2008	Nouveau critère de réalisation
Approbation par le Conseil des ministres de la stratégie globale de réforme fiscale donnant un aperçu des grands axes et un calendrier indicatif.	30 septembre 2008	Repère
Soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances 2009 prévoyant des mesures de politique fiscale conforme à la stratégie globale de réforme de la politique fiscale décrite dans ce MEFP.	30 septembre 2008	
Soumettre au conseil des ministres un programme détaillé de réforme de la politique fiscale conforme aux recommandations du FMI et aux directives communautaires de l'UEMOA	30 avril 2009	Nouveau repère
Soumettre à l'Assemblée Nationale le programme détaillé de réforme de la politique fiscale qui entrera en vigueur avec la loi de finances de 2010	31 décembre 2009	Critère de réalisation (révision d'un repère)

26. **Le changement de calendrier de la réforme de la fiscalité aura des répercussions sur le programme macroéconomique de 2009.** L'échéance des principales mesures de politique économique étant passée de 2009 à 2010, les recettes de 2009 pourraient être d'environ 0,6 point de pourcentage du PIB inférieures aux objectifs initiaux du programme. Nous examinerons plus en détail les mesures prévues en 2009 lors de la prochaine mission de revue; mais, afin d'éviter une compression excessive des dépenses, il faudra augmenter l'objectif de déficit tout en le maintenant en dessous de 5 %.

Gestion des finances publiques

27. **Le Ministère des finances a mis en place en janvier 2008 six groupes techniques chargés de suivre la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) afin d'améliorer la gestion des finances publiques.** Cette stratégie est axée sur les domaines suivants : (a) gestion budgétaire ; (b) mobilisation et gestion des recettes ; (c) marchés publics ; (d) systèmes de contrôle ; (e) déconcentration et décentralisation ; et (f) renforcement des capacités. Le suivi des progrès accomplis se fera selon une périodicité trimestrielle. Un plan d'action visant à accélérer le traitement des paiements et à éliminer le dédoublement des contrôles sera mis en œuvre en 2008 et 2009 (repère structurel, fin décembre 2008).

28. **Le suivi des recommandations de l'audit de la dette intérieure est en cours.** Au 31 décembre 2007, plus de 40 milliards de francs CFA de créances des divers fournisseurs de l'État, ont été réglées. Des créances d'environ 13 milliards de francs CFA font encore l'objet de traitement. Le restant à traiter avoisine 25 milliards. Afin d'éviter la récurrence de telles obligations, l'adoption des plans de passation de marchés a été rendu obligatoire pour tous les ministères et institutions, et leur exécution doit faire l'objet d'un suivi périodique par les Directions des Études et de la planification (DEP)). De même, les administrateurs de crédits sont astreint à la production de rapport trimestriel sur l'exécution physique et financière du budget être assuré. Enfin, au plan général, une évaluation de l'exécution du budget à mi-parcours est réalisée chaque année au cours du mois de mai, afin de permettre des mesures correctives. Les réunions périodiques organisées entre la Direction générale du budget et les administrateurs de crédit et auxquelles sont associés les contrôleurs financiers des ministères dépensiers, constituent un forum d'échanges entre les principaux acteurs de la chaîne des dépenses et de rappeler aux uns et aux autres la nécessité de se conformer aux exigences de la loi de finances.

Autres réformes structurelles

29. **Nous collaborons étroitement avec la Banque mondiale en vue de réduire la participation de l'État dans la filière coton et d'améliorer l'efficacité de cette filière.** Le secteur cotonnier est encore confronté à de nombreux défis. En mars 2008, les arriérés internes des groupements de producteurs ont atteint 4 milliards de francs CFA et leurs arriérés externes (c'est-à-dire envers les sociétés cotonnières) se sont établis à 1,5 milliards de francs CFA. Nous mettons en œuvre une stratégie polyvalente d'appui au redressement de la filière. La stratégie mise en place dans ce secteur en décembre 2007 prévoit une réduction de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX, par la cession d'environ 30 % de ses actions en portage à un investisseur stratégique. Les prix aux producteurs sont désormais fixés par un mécanisme transparent indexé sur la tendance des cours mondiaux du coton et le

paiement d'une ristourne au titre de la campagne 2006-2007 contribuera à réduire les arriérés internes des groupements. Les arriérés externes vont être rééchelonnés par les sociétés cotonnières. Nous continuons à travailler avec les parties prenantes de la filière pour assurer l'autofinancement et la transparence du fonds de lissage. Afin d'améliorer la compétitivité de la production cotonnière du Burkina Faso et d'assurer sa viabilité à long terme, il est crucial d'en accroître la productivité. Dans cette optique, il faudra mettre en œuvre des réformes institutionnelles et stratégiques pour diffuser des techniques agricoles avancées et promouvoir l'adoption de semences à haut potentiel de rendement.

30. **Nous avons examiné les conclusions de la mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur l'évaluation du secteur financier, effectuée en mars 2008, et nous sommes en train de préparer un plan d'action pour le secteur financier.** La promotion d'un secteur financier efficace permettra de préserver la stabilité du secteur et d'accroître sa contribution à la croissance. Le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a formulé plusieurs recommandations pour : (i) faciliter le financement de la filière coton ; (ii) améliorer le contrôle des institutions de micro finance ; (iii) promouvoir l'accès des PME au financement ; (iv) renforcer le cadre légal et judiciaire ; et (v) réduire le rôle de l'État dans le système bancaire. Nous sommes en train d'étudier ces propositions. La hiérarchisation des mesures et un calendrier de mise en œuvre du plan d'action seront examinés lors de la troisième revue du programme appuyé par la FRPC.

31. **En raison de la flambée continue des cours du pétrole, les prix à la pompe ont été relevés en janvier 2008, mais ils sont restés inférieurs aux taux fixés par le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers.** Même si les résultats financiers préliminaires indiquent que la SONABHY a quand même réalisé un léger bénéfice net en 2007, les pertes cumulées de marges ont atteint quelque 10 milliards de francs CFA entre juillet 2007 et mars 2008. Dans un effort concerté, et sur la base d'une étude indépendante, nous nous emploierons à conclure un accord visant à compenser partiellement ou totalement les pertes cumulées de marges de la SONABHY.

32. **Nous sommes déterminés à maintenir un mécanisme transparent de fixation des prix des produits pétroliers.** Pour illustrer l'impact de la suspension temporaire du mécanisme, nous publierons chaque mois un tableau de prix qui comparera les prix effectifs à la pompe, pour divers types de carburant, avec les prix qui auraient été obtenus avec l'application intégrale du mécanisme. Nous publierons également les quantités importées et vendues. Afin de minimiser l'impact budgétaire, pour lequel nous avons prévu 8 milliards de francs CFA en 2008, nous réduirons progressivement l'écart de prix pour rétablir le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers dès que la situation du marché le permettra. En attendant que la formule soit rétablie, nous continuerons de répercuter les hausses futures des cours mondiaux, et ce afin de réduire progressivement les subventions accordées à la SONABHY. Dans le cas d'une très forte hausse des prix du pétrole nous consulterons les services du FMI.

33. **Nous sommes en train d'examiner la possibilité de réactiver, avec l'appui de la Banque mondiale, le programme de privatisations qui connaît quelques retards.** Après la cession de 51 % de nos parts dans l'ONATEL à Maroc Télécoms fin 2006, nous envisageons la vente d'ici la fin décembre 2008 d'une autre portion représentant 26 % du

capital (20 % par offre publique de vente et 6 % directement aux employés de l'ONATEL). En vertu de la nouvelle loi sur l'électricité adoptée en novembre 2007, nous procéderons au lancement d'un appel d'offres pour une gestion privée de la SONABEL, avec l'espoir de voir l'opération se conclure en 2009.

34. **Nous avons pris des mesures pour créer un environnement plus propice à l'initiative privée.** Dans le cadre de notre coopération avec la Société financière internationale (SFI), nous continuons à améliorer le climat des affaires. Une nouvelle loi visant à assouplir davantage le marché du travail a été adoptée par le gouvernement et soumise à l'Assemblée nationale en avril 2008.

35. **L'amélioration de la gouvernance est une priorité.** En décembre 2007, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi créant l'Autorité supérieure du contrôle de l'État (ASCE). L'ASCE résulte de la fusion de l'Inspection générale de l'État, de la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption et hérite partiellement des attributions de la Commission nationale de lutte contre la fraude. Cette nouvelle institution jouit d'une indépendance accrue et du pouvoir d'enquêter sur des organismes publics, de suivre les activités des services d'audit des différents ministères, et d'intenter des poursuites judiciaires. De plus, elle publiera un rapport annuel. A ce jour, il reste à adopter deux décrets portant respectivement sur l'organisation des emplois spécifiques et les conditions de rémunération du personnel de l'Autorité, mais en tout état de cause, nous prévoyons que celle-ci sera opérationnelle d'ici fin juin 2008. Par ailleurs, nous sommes en train de mener une vaste étude diagnostique sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, avec l'appui de la Banque mondiale. Cette étude, qui s'inscrit vise essentiellement à cerner les tenants et les aboutissants de la corruption, comportera plusieurs analyses sectorielles et des recommandations de politique. Ce travail fait partie du Plan national de bonne gouvernance (PNBG). Il convient également de signaler que le Burkina a adhéré courant septembre 2007 à l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE), et est en train de mettre en place le dispositif institutionnel pour la conduite des activités y relatives. Le ministère des mines, des carrières et de l'énergie est prêt à se joindre à ce processus.

D. Suivi du programme

36. Le suivi du programme se poursuivra sur la base des objectifs financiers quantitatifs qui ont été convenus (tableaux 1), des critères et repères de réalisation structurels (tableau 2) et des revues du programme. Les objectifs financiers quantitatifs pour fin juin 2008 et fin décembre 2008 sont des critères de réalisation, et ceux pour fin septembre mars 2008 sont des objectifs indicatifs. Il est prévu que la troisième revue du programme sera achevée au plus tard à fin janvier 2009 et la quatrième revue à fin juillet 2009. La définition des variables utilisées et les modalités de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Désormais axé sur le processus, le critère de réalisation concernant l'élaboration d'une liste de contribuables retardataires et défaillants a été converti en repère de réalisation axé sur les résultats afin de mesurer la proportion de non-déclarants, à compter du dernier trimestre de 2008. Une mesure reposant sur les résultats est plus pertinente aux fins du programme.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs préliminaires, 2007-08
(En milliards de francs CFA; données cumulées)

	2007				2008							
	Fin sept.		Fin déc.		Fin mars		Fin juin		Fin sept.		Fin déc.	
	Prog. ⁶	Réal.	Prog. ⁷	Réal.	Prog. ⁷	Réal.	Prog. ⁷	Réal.	Prog. ⁷	Réal.	Prog. ⁷	Réal.
Critères de performance et repères indicatifs ¹												
Plafond du déficit global, dons compris (base ordonnancements) ²	155.0	99.1	240.0	181.2	35.0	75.0	75.0	75.0	105.0	105.0	195.0	195.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ^{3,10}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs												
Recettes totales	340.0	325.6	440.0	440.2	100.0	245.0	245.0	245.0	355.0	355.0	475.0	475.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	150.0	140.1	203.0	182.6	40.0	110.0	95.0	95.0	160.0	145.0	213.0	195.0
Taux de défaillances pour les grandes assiettes (DGE) ⁹	7.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) dû à:												
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	0.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du progr:	15.0	0.0	15.0	0.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Facteurs d'ajustement												
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	27.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du progr:	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Dons ⁵	140.2	184.4	238.0	210.3	59.1	151.7	138.8	138.8	234.9	231.2	254.8	233.8
Prêts concessionnels ⁵	161.5	96.9	122.9	114.5	17.0	50.7	48.3	48.3	102.3	99.5	145.7	138.9

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Critère de performance à fin juin et fin décembre 2007.

² Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur le base de ordonnancement jusqu'au septembre 2007 et base d'engagement après.

³ A observer de manière permanente.

⁴ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs de durée égale ou inférieure à un an.

⁵ Comprend uniquement les financements déjà identifiés.

⁶ EBS/07/38, 11 avril 2007.

⁷ EBS/07/153, 21 Décembre 2007.

⁸ Programme proposé.

⁹ Appliqué pour la moyenne du trimestre.

¹⁰ Devient un repère à partir de juillet 2008.

**Tableau 2: Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période
du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2009**

Mesure	Échéance	Critère/repère de réalisation
Politique fiscale		
Établir une cellule de politique fiscale au Ministère chargé des finances pour la formulation des réformes en matière fiscale et la supervision de leur conduite (MPEF ¶17).	31 août 2008	Nouveau critère de réalisation
Approbation par le Conseil des ministres de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale (MPEF ¶16).	30 septembre 2008	Repère
Soumettre au Conseil des ministres un programme détaillé de réformes de la politique fiscale conforme aux recommandations du FMI et aux directives communautaires de l'UEMOA (tableau texte 1)	30 avril 2009	Nouveau repère structurel
Soumettre à l'Assemblée nationale un programme détaillé de réforme de la politique fiscale qui entrera en vigueur avec la loi de finances de 2010 (tableau texte 1).	31 décembre 2009	Critère de Réalisation (révision d'un repère)
Administration fiscale		
Augmenter les seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises, et assujettir les petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF ¶12).	30 Septembre 2009	Repère
Administration douanière		
Au quatrième trimestre de 2008, assigner au moins 30 % des déclarations de douane aux circuits vert et bleu et maintenir à moins de 10 % la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire (MPEF ¶14).	31 décembre 2008	Repère
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Instaurer un système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté afin de suivre toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF ¶10).	30 septembre 2008	Repère
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles <i>ex ante</i> et <i>ex post</i> des dépenses, y compris de l'élimination des procédures redondantes (MEFP ¶21).	31 décembre 2008	Repère

Pièce jointe II. Burkina Faso — Protocole d'accord technique

Ouagadougou, le 4 juin 2008

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'**État** est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 1 du Mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la

Banque centrale des États d’Afrique de l’Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l’État, ainsi que le financement extérieur net de l’État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L’ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l’ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d’exécution du budget de l’État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l’État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d’autres directions du Ministère de l’économie et des finances.

Ajustement

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu’à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d’un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu’à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d’arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

9. La dette extérieure de l’État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l’État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l’État s’engage à ne pas accumuler d’arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l’exception d’arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non accumulation d’arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

10. Les données concernant l’encours, l’accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'État

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction

générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

Délais de transmission

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

C. Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Taux de grandes entreprises non déclarantes

Définition

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de

contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

Délais de transmission

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

IV. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

23. Le programme comprend des critères de réalisation structurels (voir Tableau 2 du MPEF).

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, le *BIC* et *l'IUTS*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés,
 - de déclarations reçues à temps,
 - de rappels de correspondances envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane,
 - le nombre de déclarations par circuit,
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

B. Secteur monétaire

25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :
- le bilan consolidé des institutions monétaires;
 - la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
 - les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
 - les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;

- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
 - les comptes nationaux provisoires; et
 - toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Deuxième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et demande de suppression de critères de réalisation**Annexe d'information**

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Thomas Krueger et Tessa van der Willigen

12 juin 2008

- **Relations avec le FMI. Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 27,23 millions de DTS (45,23 % de la quote-part) à fin mars 2008.**
- **Relations avec la Banque mondiale. Description du programme et du portefeuille du groupe de la Banque mondiale, y compris la collaboration avec le FMI.**
- **Questions d'ordre statistique. Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur une large gamme de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution conjoncturelle du Burkina.**

Burkina Faso — Relations avec le FMI

(au 31 octobre 2007)

I. Statut — Date d'admission au FMI : **2 mai 1963**; régime : **Article VIII depuis juin 1996**

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,82	87,74
Position de réserve au FMI	7,39	12,27
Taux de change		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,00
Avoirs	0,09	0,94

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	27,23	45,23

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	23 avril 2007	22 avril 2010	15,05	4,01
FRPC	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FRPC	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12

VI. Projection des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal			0,69	2,41	4,69
Commissions/intérêts	0,33	0,39	0,39	0,38	0,36
Total	0,33	0,39	1,07	2,79	5,05

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	sept. 1997	juillet 2000	
Date du point de décision			
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	229,00	324,15	
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	juillet 2000	avril 2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant mis à la disposition de l'État membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	...	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Complément décaissé sur produit des intérêts ²	...	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

VIII. Mise en œuvre du dispositif de l'IADM :

I. Total de l'allègement de dette (millions de DTS)³	62,12
<i>dont</i> : IADM	57,06
<i>dont</i> : PPTE	5,06

II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Date d'application	<u>Dettes admissibles</u>		Total
	CRG	FRPC	
janvier 2006	s/o	62,12	62,12

¹ L'assistance engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé, au point d'achèvement, et correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

³ L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) fournit un allègement intégral de dette aux pays admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, qui inclut le Burkina Faso. La dernière évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis de constater les progrès accomplis dans le renforcement du dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis l'évaluation de 2002, et a recensé des domaines où de nouvelles mesures permettraient d'affermir ces progrès.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers et des améliorations y ont été apportées pour rendre le *reporting* financier plus conforme aux normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion des risques, et le suivi des recommandations des audits externes et internes a été renforcé.

Les résultats du suivi permanent des sauvegardes indiquent que, si les systèmes de contrôle interne et la structure juridique restent vulnérables, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la situation financière des pays de l'UEMOA auprès du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels, et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Burkina Faso est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 5 mai 2008, 1.062,57 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relative au cycle des consultations. Les

entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. Le rapport des services du FMI, ainsi que le document de la série des Questions générales et l'annexe d'information ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 9 janvier 2008.

XII. RONC/Évaluation d'un plan d'action :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilité de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires seront requis pour parvenir au point de mise en œuvre, notamment en ce qui a trait au suivi des dépenses au niveau local et aux fonctions d'audits externes. Les entretiens initiaux ont donné à conclure que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer les données du RONC. Le rapport de la mission a été rendu public en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données à la source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités, l'évaluation et le plan d'action de l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'évaluation du plan d'action a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique :

Le Burkina bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques, dont voici un récapitulatif des plus récentes :

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de microfinance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 ^{er} juil. 2005	Revue des directives de finances publiques de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert (mission de courte durée)	27 juin-5 juil. 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues)..
AFRITAC	Visites du conseiller en douanes	10-16 juillet 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en	8-12 août 2005	1) Suivi de la mise en œuvre des

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	fiscalité		recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mis à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanières	28 août-1 ^{er} sept. 2005	Conseils à l'application du dispositif douanier et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques	29 août-2 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en microfinance	19-23 sept. 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de microfinance.
AFRITAC	Expert en statistiques	19-23 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en microfinance et expert	21 nov.-16 déc. 2005	Encadrement des inspections des établissements de microfinance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Revue des directives de l'UEMOA sur la nomenclature budgétaire.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale; expert (mission de courte durée)	14-28 mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellule des gros contribuables; 2) des audits fiscaux.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale; expert en mission de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	31 juil.-4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 sept. 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	28 sept.-20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Renforcement des capacités de l'administration fiscale en matière de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	5-9 mars 2007	lutte contre la fraude. Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiques	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du système fiscal.
FAD/	Gestion des		Aide à la mise en oeuvre du

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	finances publiques		programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la viabilité de la dette	28 janvier–1 février 2008	Aide à la mise en oeuvre du cadre d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des contribuables moyens.
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de l'UEMOA.
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.

XIV. Représentant résident :

M. Mario Zejan est en fonction au Burkina depuis mars 2004.

VI. BURKINA FASO — RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE⁹

(au 30 avril 2008)

A. Participation au partenariat pour la stratégie de développement du Burkina

Stratégie de développement des autorités. Les autorités du Burkina ont décrit les grandes lignes de leur stratégie de développement dans un CSLP révisé (CSLP-2) adopté en Conseil des ministres le 27 octobre 2004, et assorti d'un plan d'action prioritaire (PAP). Le PAP traduit l'orientation stratégique en une suite d'actions et renforce le suivi et l'évaluation du CSLP sur la base des résultats obtenus. Le CSLP révisé et le PAP ont été présentés aux conseils d'administration de la Banque et du FMI le 3 mai 2005. Dans une note consultative conjointe approuvée en mai 2007, les services du FMI et de la Banque mondiale ont examiné le sixième rapport d'étape annuel soumis en mai 2006, qui porte sur l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté en 2005. Le CSLP-2 réaffirme les quatre piliers connexes énoncés dans le premier CSLP, à savoir : i) accélération d'une croissance à large assise; ii) promotion de l'accès aux services sociaux; iii) accroissement des perspectives d'emploi et des activités génératrices de revenus pour les pauvres; iv) promotion de la bonne gouvernance.

Partenariat avec le FMI. Les services du FMI et de la Banque mondiale poursuivent leur collaboration à l'appui des réformes macroéconomiques et structurelles du gouvernement, conformément aux directives relatives au renforcement de la collaboration entre les deux institutions : participation régulière des services de la Banque mondiale aux réunions avec le gouvernement concernant les missions d'examen de programme du FMI, participation des services du FMI aux missions de la Banque sur la politique de développement et réunions d'examen interne de la Banque mondiale. Le FMI est chef de file en matière de stabilisation macroéconomique et la Banque mondiale en ce qui concerne la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et une collaboration étroite est assurée pour les questions communes. Le dialogue et la conditionnalité du FMI cadrent avec les programmes structurels arrêtés avec la Banque mondiale, et le dialogue de celle-ci est compatible avec le cadre macroéconomique approuvé par le FMI.

B. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

29. Le 28 juin 2006, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a examiné la stratégie d'assistance-pays (CAS) du Groupe de la Banque mondiale pour 2006-09. Cette CAS conforte les piliers du DSRP-2 par un travail analytique, des conseils techniques, des opérations

⁹ Préparé par les services de la Banque mondiale. Pour toute information complémentaire, s'adresser à M. Gilles Alfandari (économiste principal, tél. : 202-458-9498).

continues et de nouveaux financements. Il s'articule autour de résultats qui précisent les liens de causalité présumés entre les activités bénéficiant de l'appui de l'IDA, les résultats directs de ces activités et les progrès du pays sur la voie du développement. Le 5 juillet 2007, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a examiné le rapport d'étape de la CAS qui soulignait que celle-ci restait très importante pour le Burkina et qu'elle était en bonne voie de donner des résultats dans les domaines importants suivants :

- **Une croissance plus rapide et mieux répartie.** L'IDA appuiera le renforcement de l'intégration régionale, l'accroissement et la diversification des recettes d'exportation, la réforme du secteur du coton, l'amélioration du climat de l'investissement, la décentralisation de l'aménagement urbain afin de promouvoir les liens entre villes et campagnes, et les infrastructures économiques nécessaires pour réduire les coûts des facteurs et stimuler l'investissement privé et la croissance.
- **Un meilleur accès aux services sociaux de base.** L'IDA continuera de soutenir la facilitation de l'accès à l'éducation et l'amélioration qualitative de l'enseignement, le développement des soins de santé de base ainsi que la prévention et le traitement du VIH/sida et un meilleur accès à l'eau propre et à l'assainissement, en particulier dans les zones urbaines. L'IDA appuiera aussi l'expansion de la prestation des services de base au niveau décentralisé.
- **Le développement de l'emploi et des sources de revenus pour les pauvres.** Une approche en deux temps sera axée, d'abord, sur le marché du travail et la stratégie d'emploi pour les travailleurs urbains. Ensuite, l'IDA soutiendra les efforts visant à réduire les risques, à accroître les recettes, à moderniser les infrastructures économiques et de marché, et à accroître les débouchés offerts aux femmes dans les zones rurales, ainsi qu'à promouvoir la gestion des ressources naturelles et foncières par les collectivités dans l'optique du développement durable.
- **Une meilleure gouvernance et une décentralisation accrue.** La gouvernance détermine les résultats obtenus en matière de développement quels que soit les piliers et les secteurs de la stratégie considérés. Les initiatives visant à améliorer la gouvernance et la responsabilisation seront partie intégrante de toutes les activités appuyées par l'IDA. L'accent sera mis en particulier sur l'efficacité du système judiciaire, la gestion des ressources publiques ainsi que la décentralisation, le renforcement des capacités des collectivités locales et la participation au processus de décision.

Une nouvelle CAS sera examinée avec le gouvernement, les partenaires et la société civile pendant la deuxième moitié de l'année 2008. Elle mettra probablement l'accent sur l'aide à apporter pour accroître l'efficacité des dépenses publiques, améliorer la compétitivité du Burkina, et renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption en collaboration avec la société civile.

30. Au 30 avril 2008, la Banque mondiale a approuvé 74 prêts pour un montant total de 2,013 milliards de dollars EU. Le portefeuille actuel comprend 19 opérations (17 IDA et 2 GEM) pour un montant total de 547 millions de dollars EU, dont 411 millions de dollars EU n'ont pas encore été décaissés.

31. Le programme de **prêts proposés** par la Banque pour l'exercice 08-09 se compose de deux opérations d'investissement (formation régionale et développement durable/biodiversité des espèces sauvages), de deux opérations d'investissement et d'entretien dans la santé et l'éducation de base, et d'une opération de prêt programmatique au développement. Le projet développement durable/biodiversité des espèces sauvages, qui a aussi une composante GEM, et l'opération de prêt au développement sont subordonnés à des entretiens avec le gouvernement et tributaires des ressources disponibles de l'IDA. En outre, le Burkina participera à des projets régionaux visant à améliorer les réseaux d'infrastructures et à accroître la productivité agricole¹⁰.

Burkina Faso : Relations financières avec la Banque mondiale

(Au 30 avril 2008; en millions de dollars EU)

Opérations de prêt IDA/GEM	Date d'approbation	Engagements IDA/GEM	Montant non décaissé des projets en cours
Projet d'accès à l'énergie	26/07/2007	38,8	42,1
Renforcement des capacités urbaines décentralisées	29/05/2007	10,0	10,4
Développement rural local	27/03/2007	74,0	66,7
Diversification de l'agriculture et développement du marché	20/06/2006	66,0	70,1
Enseignement post-primaire	20/06/2006	22,9	17,2
Aide au secteur de la santé et projet sida	27/04/2006	47,7	41,9
Renforcement des capacités administratives	22/03/2005	7,0	4,5
Développement du secteur de l'électricité	30/11/2004	63,6	43,8
STATCAP	25/03/2004	10,0	2,9
Secteur des transports	08/04/2003	92,1	61,5
Concurrence et développement des entreprises	04/03/2003	30,7	23,2
Centre éducatif sur le développement	29/07/2002	2,3	0,0
Secteur de l'éducation de base	22/01/2002	32,6	8,7
Projet régional VIH/sida	17/06/2004	18,1	0,9
Transport aérien en Afrique occidentale et centrale	27/04/2006	6,5	6,3
Programme d'urgence de lutte contre les criquets pèlerins en Afrique	16/12/2004	8,4	4,3
Biosécurité en Afrique de l'Ouest	13/11/2007	3,9	4,2
Gestion des écosystèmes du Sahel GEM	22/06/2004	4,5	1,8
Partenariat GEM pour la gestion des écosystèmes naturels	10/07/2002	7,5	0,0
Total		546,6	410,5

Source : Banque mondiale.

¹⁰ Un projet de facilitation des transports régionaux, un projet d'intégration des ressources énergétiques en l'Afrique de l'Ouest, et un programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest.

C. Collaboration FMI-Banque mondiale

32. **Domaines où le FMI est chef de file.** Le FMI est chef de file du dialogue sur les politiques macroéconomiques et suit les résultats macroéconomiques au moyen de critères de réalisation quantitatifs. En outre, il établit des repères et des critères de réalisation structurels dans les domaines des administrations fiscale et douanière, de la politique fiscale, de la transparence des finances publiques et de la bonne gouvernance

33. **Domaines où la Banque est chef de file.** La Banque est chef de file pour ce qui est de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Elle appuie la mise en œuvre du DSRP dans les domaines de la réforme du secteur du coton, la gestion des finances publiques, la bonne gouvernance, la décentralisation, le secteur de l'énergie, ainsi que la diversification de l'économie et la compétitivité, par une série de crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP), auxquels s'ajoute un portefeuille de projets concernant la lutte contre le VIH/SIDA, l'éducation, les investissements liés aux infrastructures de transports, l'adduction d'eau et l'assainissement, l'aménagement urbain et le développement rural, le développement du secteur privé et le renforcement des capacités statistiques.

34. **Domaines où la responsabilité est partagée.** Les services de la Banque et du FMI se consultent régulièrement sur tous les aspects du dialogue pour veiller à une bonne coordination de leur démarche. Il est prévu que les services du FMI assistent aux réunions du Conseil de la Banque et vice versa, et il leur sera normalement demandé de présenter leurs vues sur des questions du programme de réforme où leur institution est chef de file. Quand le besoin s'en fait sentir, les services des deux institutions collaborent sur divers sujets en fonction de leur domaine de compétence. Il s'agit, entre autres, des évaluations de la viabilité de la dette, du niveau et de la composition des dépenses publiques, de la gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption, de la réforme budgétaire et de l'utilisation des ressources de l'initiative PPTE.

VII. BURKINA FASO — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

De manière générale, le Burkina fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance mais de profondes lacunes entravent le suivi de la situation économique et du programme. Le Burkina participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2001 et ses métadonnées figurent au tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND). Les métadonnées n'ont toutefois pas été actualisées depuis juin 2001. Suite à la transformation de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en un organisme autonome, ses ressources humaines et matérielles ont été fortement augmentées en 2002.

Le Burkina a reçu une assistance technique dans le cadre du volet du projet régional SGDD consacré aux statistiques de finances publiques (financé par le Japon) destinée aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹¹. Une mission RONC s'est rendue au Burkina en mai 2003 et a publié son rapport en mars 2004. Les missions du Département des statistiques de mai et septembre 2006 ont aidé les autorités à mettre à jour les plans d'amélioration des statistiques et ont recommandé un nouvel accroissement des ressources affectées aux réformes de l'appareil statistique, en particulier à l'INSD, en termes d'effectifs et pour la réalisation d'enquêtes. Ceci a été considéré comme une condition préalable au renforcement de l'efficacité globale de l'assistance technique.

Secteur réel

D'importants problèmes ont été relevés dans les domaines des statistiques des comptes nationaux et des prix. L'INSD établit les comptes nationaux conformément aux directives harmonisées de l'UEMOA, qui sont conformes au système de comptabilité nationale 1993. Il existe des données annuelles sur les estimations du PIB par secteur d'activité économique (19 secteurs) et par catégorie de dépenses à prix courants et à prix constants (1985), ainsi que par compte des secteurs institutionnels. De même, un tableau général des transactions et un solde global des biens et services est disponible.

La rareté des sources de données adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. En particulier, le secteur informel n'est pas convenablement couvert, les estimations étant dérivées des enquêtes de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. S'agissant des données administratives, la plupart des petites et moyennes entreprises appartenant au «secteur moderne» omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôt. Parmi les autres déficiences relevées dans le cadre du SGDD sur les métadonnées, on peut citer l'estimation résiduelle de la consommation des ménages en l'absence d'un cadre adéquat de validation des données (tableaux ressources-emplois, par exemple). Le Burkina a achevé la compilation, avec l'assistance technique du FMI et d'autres

¹¹ Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

bailleurs, des comptes à prix courants pour la période 1999–2001 (avec 1999 comme nouvelle année de référence). Un programme de travail visant à améliorer la qualité des comptes nationaux et à produire les estimations pour les années manquantes a été mis en place avec l'assistance de l'AFRITAC Ouest. À cet effet, l'INSD continuera de recevoir un complément d'assistance technique de l'AFRISTAT et de l'INSEE-France, et vise à préparer les estimations pour 2005 et 2006 d'ici septembre 2008.

L'indice des prix à la consommation calculé par l'INSD est conforme à la méthode de l'indice harmonisé adoptée par les pays membres de l'UEMOA. Cet indice ne couvre que les dépenses des ménages vivant dans la capitale. D'autres restrictions existent, à savoir, l'exclusion des ménages non africains, de divers types de biens et de services et des services de logements occupés par le propriétaire. La pondération de l'élément «aliments, boissons et tabac» (33,9 % du total) est très basse par rapport à celle des pays voisins. Cette différence est peut-être due au fait que l'enquête d'où ces pondérations sont extraites n'a pas porté sur une année entière. Sous réserve de la disponibilité de fonds, il est envisagé de procéder à une actualisation des pondérations. L'année de base de l'indice est 1996. Lorsqu'un produit n'est pas disponible, on présume que son prix ne varie pas pendant une période maximale de trois mois, ce qui est conforme à la méthodologie de l'UEMOA. Mais il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondée sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel informatique qui sert au calcul de l'indice des prix à la consommation devrait être amélioré. Il ne semble pas y avoir d'autre problème majeur en ce qui concerne l'indice, dont la fréquence et l'actualité répondent aux critères de la NSDD. L'indice est publié par l'INSD; il est également diffusé sur les sites Internet de la BCEAO et d'AFRISTAT.

Les autorités n'établissent pas d'indice des prix à la consommation ni d'indice des prix de gros. Selon les projets d'amélioration publiés par le Burkina sur le TAND, la mise au point de ces indices n'est pas envisagée, même à moyen terme.

Finances publiques

De manière générale, la compilation des statistiques de finances publiques pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Le RONC a mis en évidence des choses à améliorer : la ventilation des dépenses par fonction et par ministère, l'application du TOFE à l'ensemble des administrations publiques et l'établissement des données sur la base des livres du Trésor. La mission relative à la gestion des finances publiques du Département des finances publiques et d'AFRITAC Ouest de juin-juillet 2007 a été bénéfique à ce propos. Elle a fourni une stratégie à moyen terme pour améliorer la gestion budgétaire, a affirmé les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations antérieures du Département des statistiques et a encouragé vivement les autorités à adopter une classification fonctionnelle des dépenses et d'autres méthodes conformes au *Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001*. Les données annuelles sont publiées dans *Statistiques financières internationales (SFI)* jusqu'à 2005. Le Burkina n'a pas transmis de

données mensuelles ou trimestrielles détaillées au département des statistiques. Le *Government Finance Statistics Yearbook 2007* comporte les données de 2004, 2005 et 2006 qui ont été présentées pour la première fois sous la forme préconisées dans le *MSFP 2001*. Elles portent uniquement sur les opérations budgétaires mais sont ventilées par fonction pour 2004.

Statistiques monétaires et financières

Les données monétaires préliminaires du Burkina sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et diffusées officiellement par le siège de la BCEAO (y compris au Département des statistiques du FMI). La plupart des problèmes de statistiques monétaires observés ne sont pas spécifiques au Burkina mais sont communs aux États membres de l'UEMOA. L'un des problèmes tient à la difficulté pour la BCEAO d'estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale. En août 2005, la BCEAO a informé le département des statistiques d'un changement apporté à la méthode d'estimation de la circulation fiduciaire dans les pays de l'UEMOA. La nouvelle méthode, basée sur des coefficients de tri actualisé, a été appliquée rétroactivement aux séries temporelles à compter de décembre 2003; elle vise à améliorer l'exactitude et l'actualité des statistiques monétaires des États membres de l'UEMOA. Le Département Afrique et le Département des statistiques attendent d'avoir plus d'informations des autorités avant de procéder à la revue de la nouvelle méthodologie. Toutefois, dans l'intervalle, les principaux agrégats monétaires tels que la masse monétaire au sens large, les avoirs extérieurs nets et d'autres indicateurs monétaires ont fait l'objet de profondes révisions.

En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a transmis au Département des statistiques, les données monétaires de tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types (1SR-banque centrale, 2SR-autres établissements de dépôt, et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fourni récemment un formulaire 1SR révisé et a indiqué que le formulaire 2SR était en cours de révision. Une amélioration est notée dans le délai de production des données sur les établissements de dépôts et les taux d'intérêt. Les autorités communiquent maintenant régulièrement leurs données monétaires au Département des statistiques, et le délai a été réduit de six mois environ à quatre au maximum.

Balance des paiements

En ce qui concerne les données du commerce, le logiciel ASYCUDA a été mis à niveau en 1999 et sa mise en application dans les principaux bureaux de douane est achevée; ceci a permis un meilleur suivi des données afférentes aux importations et devrait améliorer la couverture du commerce informel. La poursuite des améliorations de la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée, à l'évidence, à l'intensification des contacts avec les

organismes déclarants. La mission 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponse aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Pour remédier à cette situation, la mission avait recommandé d'accorder plus d'attention et de ressources à l'amélioration de la collecte des données.

S'agissant du compte financier, des lacunes persistent en ce qui concerne les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et, en particulier, les avoirs des résidents de l'UEMOA, qui sont évalués d'après les données de la Banque des règlements internationaux. L'organisation d'enquêtes annuelles exhaustives pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger en est encore à ses balbutiements. Les responsables de la BCEAO ont indiqué qu'ils comptent intégrer deux autres sources afin d'améliorer la qualité des données de balance des paiements : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises (centrale des bilans). Elles ont également fait savoir que des données trimestrielles tirées des rapports de règlements bancaires seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués aux dix jours; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

Le logiciel de gestion de la dette SYGADE, mis au point par la CNUCED, a été adopté en 1999 et il est entièrement opérationnel. Les informations sur les décaissements au titre de la dette sont en outre pleinement intégrées au système de suivi des dépenses.

L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de sept mois, soit en conformité partielle avec les recommandations du SGDD, et des données annuelles sur la position extérieure globale avec un décalage de dix-huit mois. Des mises à jour pour SFI et le BOPSY depuis 2001 sont en attente.

En dépit de demandes répétées, les données sur la balance des paiements et la position extérieure globale n'ont pas été communiquées au Département des statistiques pour publication dans SFI et le BOPSY depuis 2001.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 08/157
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 1 juillet 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord FRPC en faveur du Burkina Faso et approuve un décaissement de 6,5 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre de l'accord d'un montant de 15,05 millions de DTS (environ 24,5 millions de dollars EU) conclu au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la deuxième revue ouvre la voie au décaissement d'un montant équivalant à 4,014 millions de DTS (environ 6,5 millions de dollars EU), ce qui porte à 8,02 millions de DTS (environ 13 millions de dollars EU) le total des décaissements dans le cadre de l'accord.

En achevant la revue le Conseil a accordé une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation concernant les retards dans l'envoi de rappels automatiques aux contribuables retardataires ou défaillants, car le but avait été atteint quant au fond et d'autres mesures correctives avaient été engagées.

L'accord au titre de la FRPC en faveur du Burkina Faso a été approuvé le 23 avril 2007 ([voir Communiqué de presse No. 07/77](#)) afin d'appuyer le programme de réformes économiques engagé par les autorités pour la période 2007-10. Le 9 janvier 2008, une augmentation d'accès de 9,03 millions de DTS (environ 14,7 millions de dollars EU) a été approuvée pour contribuer à amortir l'impact de la montée des cours du pétrole et le choc adverse pour la filière coton ([voir Communiqué de presse No. 08/04](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Takatoshi Kato, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré :

« Il convient de saluer les résultats généralement solides obtenus par les autorités burkinabè dans un environnement macroéconomique difficile. Alors que les prix du pétrole et des denrées alimentaires augmentent, leur engagement à conduire des politiques qui maintiennent un juste équilibre entre stabilité économique et stabilité sociale est le bienvenu.

La politique budgétaire, qui cadre avec les objectifs énoncés dans le programme des autorités, a aidé à préserver la stabilité macroéconomique. Il sera important, à terme, de mettre en place un dispositif de protection sociale bien ciblé pour supprimer progressivement les mesures à court terme adoptées en réponse à l'envolée des prix des produits alimentaires. L'amélioration de la viabilité de la dette dépendra de la poursuite du processus de résorption des déficits budgétaires sur le moyen terme.

La consolidation des progrès accomplis dans l'administration des impôts et des douanes et la mise en œuvre d'une vaste réforme de la politique fiscale seront essentielles pour atteindre les objectifs de recettes ambitieux que les autorités se sont fixés à moyen terme. La mobilisation de recettes supplémentaires aidera à réduire les déficits budgétaires et à préserver une marge de manœuvre pour les dépenses affectées à la réduction de la pauvreté. Afin de limiter au minimum les risques pour le budget, il sera important de combler progressivement l'écart entre les prix de l'essence à la pompe et ceux qu'impose le mécanisme d'ajustement des prix.

Un certain nombre des réformes structurelles prévues aideront à placer l'économie du Burkina Faso sur une trajectoire de croissance soutenue et durable. Dans le secteur du coton, les priorités sont de mener à bien les plans élaborés en vue de trouver un partenaire stratégique pour la principale société d'égrenage et d'améliorer la productivité de la filière. Dans le secteur financier, la meilleure gestion des risques liés au financement du coton, la facilitation de l'accès au crédit et le renforcement du contrôle des activités de microfinance seront essentiels ».

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

**DÉCLARATION DE M. RUTAYISIRE, DIRECTEUR EXECUTIF
POUR LE BURKINA FASO
LE 30 JUIN 2008**

Je tiens à exprimer la gratitude des autorités que je représente pour le soutien constant que leur a apporté le FMI et pour le dialogue suivi qu'il entretient avec le Burkina Faso. J'adresse aussi mes remerciements aux services du FMI, qui se sont efforcés sans relâche de proposer aux autorités des conseils avisés et une assistance technique bien conçue, y compris lors de la dernière mission à Ouagadougou. Enfin, je remercie les services de la Banque mondiale et du FMI pour la clarté et l'objectivité de leurs rapports, qui ont aidé à orienter les réformes engagées en vue de favoriser la croissance économique et le recul de la pauvreté.

Les autorités se sont attachées à appliquer leur programme de réformes dans une conjoncture extérieure marquée par la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires de base ainsi que par les difficultés de la filière coton. Face à la montée des tensions sociales et politiques, et en particulier aux journées d'émeutes et de grèves qu'ont connues de nombreuses villes du pays, les autorités ont pris des mesures d'urgence — visant à suspendre temporairement certaines taxes sur les produits de première nécessité et à décourager les hausses spéculatives des prix de plusieurs produits —, elles ont puisé dans les réserves alimentaires stratégiques pour endiguer l'impact de l'envolée des prix sans fausser les incitations du marché, et sont intervenues dans le secteur cotonnier en subventionnant des intrants tels que les engrais et les semences à haut rendement pour stabiliser et stimuler la productivité du secteur.

En dépit de cet environnement difficile, les autorités ont réussi à préserver la stabilité macro-économique et à poursuivre les réformes structurelles. Elles ont mis en œuvre l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs prévus dans l'accord FRPC et observé tous les critères de réalisation structurels sauf un, qui porte sur les lettres de notification aux contribuables en retard — bien qu'elles aient appliqué, sur le fond, ce critère non respecté, elles n'en ont pas moins pris des mesures correctives. Compte tenu de ces solides résultats, les autorités demandent l'approbation de la seconde revue au titre de l'accord FRPC et l'octroi d'une dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation structurel.

I. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

La croissance du PIB réel est tombée en dessous de son niveau tendanciel pour s'établir à 4 % en 2007, contre 5,5 % en 2006, ce qui s'explique en grande partie par les pertes de production du secteur cotonnier, estimées à plus de 40 %, et par le renchérissement des importations de pétrole et de denrées alimentaires. L'activité économique hors de la filière coton est restée néanmoins soutenue, sous l'impulsion des secteurs des industries extractives et du bâtiment. L'inflation, qui avait été en moyenne négative en 2007, s'est brutalement accélérée suite à l'envolée des prix des denrées alimentaires. Le solde extérieur courant s'est encore détérioré sous l'effet conjugué du recul

des exportations de coton et de l'alourdissement du coût des importations de produits pétroliers et alimentaires, même si la dégradation de la position extérieure a été amortie par la hausse des exportations d'or.

Les autorités ont mené une politique budgétaire prudente faisant la part entre la nécessité de préserver la stabilité macroéconomique face aux chocs exogènes et les progrès à accomplir pour se rapprocher des objectifs de croissance économique et de recul de la pauvreté. En dépit de besoins de dépenses accrus, l'objectif de déficit budgétaire a pu être atteint grâce aux réformes engagées pour accroître les recettes et maîtriser les dépenses, avec l'appui des partenaires du Burkina Faso pour le développement.

Côté dépenses, les autorités ont augmenté les crédits alloués aux secteurs sociaux en plus des mesures d'urgence prises pour répondre à la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole. Les dépenses ont été redéployées plus spécialement vers l'éducation, la santé et les projets d'infrastructure et d'investissement prioritaires. Quant au critère de réalisation indicatif non respecté concernant le plancher de dépenses sociales, les autorités ont pris des mesures correctrices en s'efforçant notamment de mieux suivre ces dépenses dans le budget et de renforcer leurs capacités pour améliorer le taux d'exécution des projets d'investissement.

Côté recettes, les autorités ont dépassé l'objectif programmé en portant les recettes totales à 13,6 % du PIB en 2007 afin de soutenir les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. Elles y sont parvenu en engageant des réformes dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration des douanes et des impôts. Les mesures concernant l'administration des douanes ont consisté à utiliser les fonctionnalités du système SYDONIA pour recouvrer plus efficacement les recettes. S'agissant de la politique fiscale, les autorités ont consolidé les diverses lois en vigueur en un code des impôts unique qui a été soumis au parlement. Enfin, elles se sont appliquées, dans le domaine de l'administration des impôts, à améliorer le civisme fiscal en ramenant de 12 % à moins de 7 % le pourcentage de contribuables en retard dans le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. Pour ce faire, les autorités ont utilisé le système SINTAX afin d'informer automatiquement les contribuables non-déclarants dans la semaine suivant la date limite de paiement de l'impôt. Toutefois, en raison de difficultés techniques dans la transmission des informations entre les différentes perceptions locales et la capitale ou du caractère non périodique de certaines taxes telles que les impôts sur les revenus immobiliers et les dividendes, certaines lettres de notification n'ont pas pu être envoyées dans le délai d'une semaine prévu. Les autorités ont néanmoins respecté l'esprit de l'objectif programmé en abaissant sensiblement le taux de contribuables non-déclarants, et elles se sont dotées d'un logiciel qui leur permettra d'appliquer ce critère dans des conditions de coût et d'efficacité satisfaisantes. Elles demandent par conséquent une dérogation pour non-respect de ce critère de réalisation.

En ce qui concerne les politiques monétaire et financière, les autorités ont réussi à contenir l'inflation moyenne bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA en 2007. Les perspectives d'inflation se sont toutefois détériorées au cours de la période récente, suite à la flambée des prix des importations de pétrole et de produits alimentaires de première nécessité. Les autorités suivent donc

de très près les anticipations inflationnistes et le crédit à l'économie, et sont prêtes à resserrer leur politique s'il le faut. Elles ont pris sans plus attendre des mesures de nature à protéger le secteur financier en cas de contraction de l'activité dans le secteur du coton, telles que la recapitalisation de la SOFITEX et l'imposition de ratios prudentiels pour les banques. L'un des établissements de crédit engagés dans la filière coton a fait appel au guichet de réescompte de la banque centrale pour honorer ses échéances à court terme, mais il a remboursé ce financement depuis.

En matière de réformes structurelles, enfin, les autorités ont très sensiblement progressé dans la mise en place d'une croissance tirée par le secteur privé. Pour améliorer le climat des affaires, elles ont entrepris de rationaliser la réglementation en vigueur, d'abaisser les coûts à supporter pour faire respecter les droits de propriété et d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. La stratégie appliquée par les autorités dans le secteur cotonnier vise à assurer la viabilité à long terme de la filière. L'intervention de l'État a permis d'éviter l'effondrement du secteur suite à la longue période de baisse des prix du coton et à l'impact de facteurs tels que les mauvaises conditions météorologiques. Les autorités ont opté pour la cession de 30 % du capital de la SOFITEX à un investisseur stratégique, ce qui ramènera à 35,4 % la participation de l'État dans cette société. Le fait de redonner au secteur privé une participation majoritaire aidera à dégager des gains de productivité et à améliorer la viabilité du secteur à long terme.

II. PROGRAMME DES RÉFORMES À VENIR

Bien que les perspectives macroéconomiques soient moins favorables, puisque l'on s'attend à une poursuite des tensions sur le double front de l'inflation et de la compétitivité, les autorités restent néanmoins déterminées à poursuivre sans faiblir leur programme de réformes.

Politique budgétaire

Dans le domaine budgétaire, les autorités s'appliqueront à maintenir un équilibre entre les réponses à apporter aux pressions sociales, la préservation de la stabilité macroéconomique et la mise en place d'une croissance diversifiée. Elles prévoient pour cela de mobiliser plus efficacement les recettes et de mieux cibler les dépenses.

Pour assurer un meilleur recouvrement des recettes, les autorités entendent renforcer les services fiscaux et douaniers, réformer la politique fiscale et améliorer la gestion des finances publiques. La réforme de l'administration des impôts aura pour but d'améliorer le civisme fiscal en mettant l'accent sur les grands et moyens contribuables. Des efforts seront engagés dans l'administration douanière, afin de réduire le risque de pertes de recettes pour cause de corruption ou de fraude, en s'attachant notamment à mieux suivre le transit. Les autorités prévoient aussi de réformer la politique fiscale sur la base des conclusions de la mission d'assistance technique du FMI, qui préconise l'élargissement de l'assiette de l'impôt, la réduction du nombre d'exonérations et la simplification de code des impôts. Enfin, elles entendent renforcer des domaines clés de la gestion des finances publiques tels que la passation des marchés, la gestion budgétaire et le suivi de l'exécution de la loi de finance.

Côté recettes, les autorités prévoient d'accroître les crédits affectés à la promotion d'une croissance diversifiée afin de faire reculer la pauvreté et de rendre l'économie moins vulnérable aux chocs exogènes. Dans ce but, elles entendent établir des priorités entre les dépenses, se doter d'un dispositif de protection bien ciblé et améliorer le suivi des dépenses sociales grâce à une classification fonctionnelle du budget.

S'agissant enfin de la viabilité de la dette, les autorités se sont engagées à mener une stratégie d'endettement prudente et continueront à chercher à financer autant que possible leurs énormes besoins de développement par des dons et des prêts assortis de conditions hautement concessionnelles. Elles ont entrepris aussi de renforcer leur capacité de gestion de la dette.

Politique monétaire et politique du secteur financier

La politique monétaire, qui est mise en œuvre à l'échelle régionale, continuera à avoir comme objectif la stabilité des prix. Les autorités ont bien accueilli le récent rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier du Burkina Faso, qui en confirme la solidité et la capacité de résistance aux chocs exogènes. Le rapport met aussi en lumière l'importance systémique de la filière coton et avance des suggestions utiles portant notamment sur l'amélioration du cadre de réglementation des banques et des établissements de microcrédit et sur le marché des effets publics. Les autorités se sont engagées à répondre aux questions soulevées en matière de réglementation et de contrôle et à veiller à l'application des normes et codes de LBC/FT.

Réformes structurelles

Le programme de réformes structurelles prévu par les autorités vise à diversifier les sources de croissance afin de rendre l'économie moins vulnérable aux chocs exogènes et de dégager des gains de productivité pour répondre à la montée des pressions sur la compétitivité de l'économie. Les autorités entendent poursuivre le processus de libéralisation de l'économie et d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance. Dans le secteur du coton, elles prévoient d'engager les réformes nécessaires pour renforcer la viabilité à long terme de la filière en s'appliquant notamment à accroître la participation du secteur privé dans la SOFITEX, à assurer l'autofinancement et la transparence du fonds créé pour protéger les producteurs de coton des fluctuations excessives des prix, et à rehausser la productivité en favorisant l'emploi de semences à haut rendement et la modernisation du secteur.

En matière de gouvernance, les autorités sont résolues à progresser encore afin de créer les conditions d'une croissance tirée par le secteur privé. Elles prévoient de faire adopter les lois nécessaires pour assurer des ressources suffisantes au nouvel organe public de contrôle, qui a été conçu pour être indépendant et dispose de compétences juridiques et de pouvoirs d'investigation étendus lui permettant d'intenter des poursuites en cas de mauvaise gestion ou de corruption dans l'administration publique. Les autorités établissent également, avec l'assistance de la Banque

mondiale, un rapport diagnostic sur la gouvernance et la lutte contre la corruption qui aidera à orienter le programme de réformes établi par les autorités. Pour ce qui est du secteur minier, elles se sont engagées à adopter les meilleures pratiques internationales en vigueur dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, y compris celles de l'ITIE.

III. CONCLUSION

Les autorités burkinabè enregistrent des progrès notables dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC, qui vise à faire reculer la pauvreté et à promouvoir la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. Malgré une conjoncture extérieure difficile, elles sont résolues à approfondir les réformes engagées afin d'atteindre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles accordent beaucoup d'importance, à cet égard, au renforcement de l'appui de la communauté internationale et à la poursuite d'un dialogue fructueux avec leurs partenaires pour le développement, et en particulier avec le FMI.

Compte tenu des antécédents solides établis par les autorités burkinabè dans l'application de leur programme et de leur volonté de continuer à mener une politique avisée afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de relever les défis auxquels elles sont confrontés à court terme, je demande aux administrateurs d'appuyer la demande des autorités concernant l'approbation de la seconde revue au titre de l'accord FRPC et l'octroi d'une dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation

Burkina Faso — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à la surveillance

au 21 mai 2008

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Périodicité de publication ^{n 6}	Qualité des données – Validité méthodologique ⁷	Pour mémoire : Qualité, précision et fiabilité des données ⁸
Taux de change	permanente	permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires¹	12/2007	3/2008	M	M	M		
Monnaie centrale	12/2007	3/2008	M	M	M		
Masse monétaire au sens large	12/2007	3/2008	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Bilan de la banque centrale	12/2007	3/2008	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	12/2007	3/2008	M	M	M		
Taux d'intérêt²	2/2008	3/2008	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	03/2008	5/2008	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd
Recettes; dépenses, solde et composition du financement³ – Administrations publiques⁴	12/2007	3/2008	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement³ – Administration centrale	12/2007	3/2008	M	M	M		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale⁵	12/2007	3/2008	A	A	A		
Solde extérieur courant	2006	3/2008	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2006	3/2008	A	A	A		
PIB/PNB	2006	3/2008	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LNO
Dette extérieure brute	12/2007	3/2008	A	A	A		

¹ Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁷ D'après le RONC publié en mars 2004 et les conclusions de la mission de mai 2003, pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

⁸ Même remarques que pour la note 7, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données-sources, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.